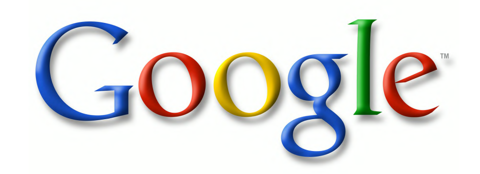
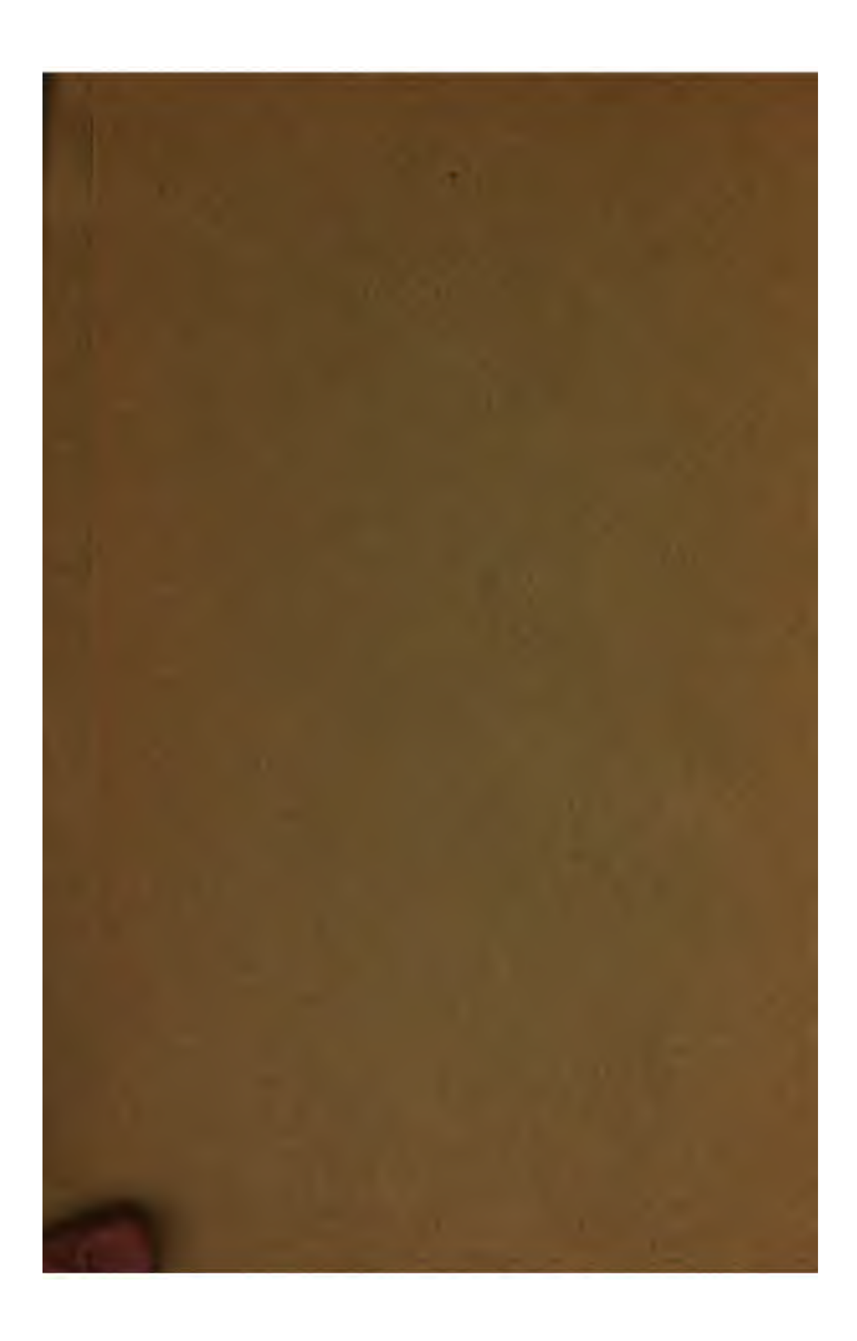



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932981 5




DF



LE PLUTARQUE

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

1789-1847

PUBLIÉ

Sous la Direction de G. TOUCHARD-LAFOSSE

ET PAUL DE STÉVENS

Lagny. — Imprimerie hydraulique de Giroux et Vialat.

HISTOIRE

PARLEMENTAIRE ET VIE INTIME

DE

VERGNIAUD

Chef des Girondins

PAR G. TOUCHARD-LAFOSSE



PARIS

AU BUREAU DE L'ADMINISTRATION

RUE PINON, 22

1847

I.

Ce fut, à la fin du XVIIIe siècle, un sublime spectacle que l'apparition subite de ces puissantes intelligences qui, perçant les nuages amoncelés dès longtemps sur la France politique, inondèrent d'étincelantes lumières la lice où le peuple tout en-

tier descendait. Parmi ces astres nouveaux, surgissant d'un ciel orageux, les Girondins, météores passagers, jetèrent un éclat que peu de législateurs avant eux avaient produit : Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot, pâlirent, dans les souvenirs contemporains, la renommée des Mirabeau, des Barnave, des Cazalès, des Maury. Nous ne prétendons point défendre ici les principes de la Gironde : nous doutons même qu'il y en ait eu de bien arrêtés dans ce parti, si ce n'est un patriotisme sincère, se combinant avec le sentiment d'une domination qui se serait accommodée de tout régime, monarchiste ou républicain, pourvu que les Girondins en eussent été les promoteurs et les arbitres. Ces hommes professèrent une ambition qu'on ne peut approuver ; mais ils furent supérieurs par le talent et magnanimes par le courage. En un mot, les Girondins étaient les dignes héros de l'épopée qui vient de les chanter, bien mieux qu'elle ne les a fait connaître. La poésie, durant la carrière législative qu'ils ont traversée, se révéla dans leurs actions, dans leurs discours et jusque dans leurs écarts. Pour peindre convenablement ces rivaux des jacobins, il ne fallait peut-être qu'un historien fidèle ; un poète apporte trop et trop peu dans l'accomplis-

sement de cette tâche : trop d'art littéraire, tourmentant la noble énergie des faits pour les embellir de ses pompes ; trop peu de respect pour les formes historiques, dont l'élégance ne doit point exclure ce naturel, cette simplicité qui font croire. Sous la plume du poète, le vrai même revêt les couleurs de la fantaisie : ses personnages semblent grandis jusqu'aux proportions d'Homère, quand il leur rend à peine la taille qu'ils ont eue.

Nous écrivons pour une génération habituée au dénigrement des intelligences de la Révolution et de l'Empire : nos critiques modernes n'ont pas assez de traits acérés à décocher contre ce qu'ils appellent le peu de valeur intellectuelle des hommes de cette époque. Or, on peut produire la supériorité des Girondins, comme une triomphante protestation contre cette détraction d'une vanité contemporaine qui conçoit trop exclusivement l'orgueil national à son profit. « La révolution, a dit Charles Nodier, qui ne l'aimait point, fut le commencement d'une double ère littéraire et sociale qu'il faut absolument reconnaître, en dépit de toutes les préventions de parti... et d'école, pourrions-nous ajouter. On s'imagine ordinairement qu'elle ne peut rappeler que du sang, et qu'on a tout dit quand on a épuisé la liste

de ses excès et de ses proscriptions. C'est l'erreur de l'irréflexion ou l'exagération de l'antipathie : le pathétique, le grand, le sublime s'y rencontrent souvent à côté de l'horrible; comme on a vu les dieux assis à ce festin de Tantale, où l'on servit de la chair humaine. » Nous ajouterons, pour suivre la métaphore du spirituel écrivain, que les Girondins n'apportèrent point de mets sanglants aux banquets de la Révolution, où cependant ils furent comptés au nombre des plus énergiques convives.

Abandonnant ces généralités, qui pourraient nous conduire loin, nous abordons le cadre de l'histoire consacrée à celui qui mérita le nom brillant d'*aigle de la Gironde :* aigle dont, toutefois, les ailes s'engourdissaient souvent au sein des plaisirs et de la paresse. Vergniaud s'élevait à la tribune à toute la magnificence d'inspiration que les anciens admiraient chez Démosthène; rentré dans la vie privée, c'était Alcibiade, oubliant sa gloire jusqu'au plus mol abandon, se couronnant de roses à la table de ses amis, et repoussant du pied les palmes tombées de ses mains. Nulle existence ne fut plus remplie de contrastes que celle de Vergniaud; nulle carrière ne s'émailla d'autant de nuances diverses. Son éloquence tribunitienne, avec les merveilles

d'une mélopée harmonieuse, simulait admirablement une conviction profonde, qu'il professait rarement; et personne au monde ne montra dans le commerce ordinaire de la vie, une pensée plus irrésolue, plus vagabonde entre les objets qui auraient pu la fixer. Vergniaud possédait au plus haut point l'art du rhéteur : il captivait son auditoire par toutes les séductions du style, le persuadait par une dialectique puissante, l'émouvait par les effets d'un pathétique touchant; et tout cela émanait de son imagination, sans communiquer la moindre émotion à ses sens. Sa tête parlait le langage du cœur, comme à l'insu du sien. Insouciant par caractère et peut-être par sagesse, ce législateur abordait peu volontiers le terrain d'une polémique sérieuse. Fabius parlementaire, il reculait autant qu'il le pouvait l'heure du combat; mais dans cette retraite de sa tactique, plus habile encore que prudente, il réunissait, il groupait les moyens d'une défense qui, presque toujours, devenait un triomphe.

Quelques traits achèveront de caractériser le talent de ce tribun illustre, il y aurait peut-être exagération à dire son génie. L'imagination de Vergniaud était riche, mais riche des réserves de

l'étude, des trésors amassés par la mémoire. Cicéron et Sénèque revivaient tout entiers dans les brillantes combinaisons de ses figures abondantes, dans les allusions qu'il tirait avec un égal bonheur de l'histoire et de la mythologie. Mais son âme était trop paresseuse pour élaborer les grandes conceptions qui renouvellent la face des empires. Vergniaud fut assurément l'un des plus sublimes acteurs qui aient paru à la tribune : il débita le drame politique avec une richesse de moyens restée sans égale; mais ce drame, il ne savait pas y introduire ces péripéties assez puissantes pour enchaîner l'opinion aux pieds du personnage qui les a conçues... Il est inexact de dire que la foudre de Mirabeau se soit rallumée dans les mains de Vergniaud.

Ainsi personne n'était moins propre que ce grand orateur au mouvement tourmenté des affaires publiques : « Métier d'ambition et d'égoïsme, dit judicieusement Nodier, qui force irrésistiblement le cœur le plus noble à l'oubli des jeunes et suaves affections, que Vergniaud puisait dans le spectacle de la nature et des émotions candides de la vie. » A une époque où la Révolution procédait avec une véhémence portée souvent jusqu'à la fureur, ce Girondin, malgré toute l'opulence de sa parole, ne

pouvait sans mécompte, aspirer à dominer. Un cratère fulgurant s'était ouvert au sommet de la montagne ; et l'on ne ferme pas la bouche d'un volcan avec des fleurs, ajoute le critique gracieux que nous venons de citer.

L'éloquence de Vergniaud, nourrie d'abord des argumentations du collége, mûrie ensuite par l'attentive lecture de Montesquieu et de Mably, arrangée enfin pour les débats systématiques du barreau, s'était trop soumise à la méthode, trop assujétie à la période académique pour rencontrer ces soudainetés abruptes qui, seules, pouvaient arrêter les torrents de lave qu'on voyait couler incessamment de la Montagne. La fougue révolutionnaire manquait à Vergniaud : pour triompher décidément de ses adversaires, il eût fallu que sa verve s'immergeât aux passions du temps : placez la foudre sous les serres de l'aigle girondin, et le Jupiter montagnard tombe pulverisé. Mais l'élan du terrible fit défaut à cette haute et noble capacité : en s'élevant même à l'enthousiasme, elle n'écartait jamais entièrement les langes d'une mélancolie qui attiédissait en elle les plus heureux mouvements de la pensée.

Vergniaud n'était donc pas l'homme complet que

le parti girondin avait cru pouvoir opposer à Robespierre : assez courageux, assez grand pour être le héros d'une faction, il lui manquait, pour en être le chef, la première des qualités en temps de révolution, l'audace. Malgré sa supériorité tribunitienne, Vergniaud eût succombé promptement sous les coups pressés des Jacobins, s'il n'eût été soutenu, dans l'enceinte législative, par les brûlantes improvisations de Guadet, Buzot et Gensonné; par les impétueuses, les bondissantes interpellations de Fonfrède; par l'imperturbable stoïcité de Pétion, l'habile et féconde tactique de Brissot, enfin par la puissance d'élocution et de stature du superbe Barbaroux, le tribun militaire des Marseillais.

Cependant les Girondins faisaient reposer sur leur éloquent collègue des espérances ambitieuses, dont la persévérance forma sur leurs têtes l'orage qui finit par les emporter. Fiers du mérite de Vergniaud, confiants dans son patriotisme, qui était sincère, ils s'abandonnaient, sous ce double rapport, à la plus dangereuse sécurité. Sans doute l'honneur et la fidélité de cet homme supérieur ne faillirent point à sa mission; mais, entraîné malgré lui vers un épicurisme inactif et voluptueux, il oubliait volontiers ses devoirs durant les enivrantes

caresses du plaisir, et la gloire parlementaire cessait d'échauffer son âme dès qu'il s'étendait sur les coussins de la paresse... C'était son Armide. Alors Danton, le terrible Danton, s'applaudissait du *sommeil* de Vergniaud, tandis que Saint-Just lui reprochait le sien. Heureux, si Buzot, Guadet, Condorcet, Pétion, Gensonné, comme les chevaliers croisés qui arrachèrent Renaud des bras de l'enchanteresse, parvenaient à tirer l'orateur illustre de sa languissante apathie. Son réveil était redoutable : on eût dit qu'il s'indignait d'avoir sommeillé ! Sa verve s'exaltait de toute la colère qu'excitaient en lui les iniquités qu'il combattait; la victoire lui échappait rarement, et plus d'une fois cette victoire conjura le crime.

Tel fut le mandataire que la Gironde envoya avec orgueil à l'assemblée législative, et que la Révolution, ainsi qu'il l'a dit lui-même, devait dévorer au nombre de ses enfants, comme le Saturne des anciens. Vergniaud avait trente-trois ans lorsqu'il parut à la tribune nationale : son âge était déjà celui de l'expérience, sans avoir cessé d'être celui de l'énergie juvénile. Avant de le suivre pas à pas dans sa carrière représentative, nous allons en exquisser à grands traits les précédents, et

achever, par quelques nuances, le portrait de ce Romain attardé dans les temps modernes..... Romain du siècle d'Auguste, s'entend, avec toute l'impétuosité du courage, mais tout l'abandon de l'insouciance et de la volupté.

Né à Limoges, en 1759, Vergniaud (Pierre Victurnien), fils d'un avocat, commença ses études au collége de cette ville. Ses progrès furent rapides et brillants : lorsque l'étincelle du feu sacré se trouve au sein de l'homme, elle ne tarde pas à se développer, en fécondant les instincts généreux qu'elle rencontre. Le futur Girondin n'était encore qu'en troisième, lorsqu'une fable qu'il avait composée fixa sur lui l'attention de Turgot, cet homme si sage, si bien inspiré sur les besoins de la France, qui, un peu plus tard, sauvait la monarchie, si l'infortuné Louis XVI eût été capable de le comprendre.

Le célèbre économiste était alors intendant de Limoges; il remarqua, avons-nous dit, les heureuses dispositions du jeune Vergniaud, et obtint pour lui une bourse au collége du Plessis, à Paris. Cette institution était renommée pour deux choses : l'excellente instruction qu'on y recevait, et la détestable qualité des aliments donnés aux élè-

ves; ce dont il devait résulter ordinairement que les jeunes gens sortaient de ce collége l'esprit confortablement nourri, et le corps léger d'embonpoint. Vergniaud termina ses études à Paris avec la distinction qui avait marqué leur première moitié en Limosin. Il reparut quelque temps à Limoges, il y exerça la profession d'avocat; mais, parvenu à cet âge où toute inclination devient une passion, son ambition, alors ardente, ne put être longtemps contenue dans un barreau secondaire. Les plaidoyers brillants des Linguet, des Gerbier, des Target, en vibrant sur l'imagination féconde de Vergniaud, excitèrent au plus haut point son émulation. Adepte fervent de l'école philosophique et partisan déclaré d'une réforme sociale imminente, il lui sembla que les lois qui, des hautes régions de la société tombaient, comme un faix de plomb, sur le tiers-état, cette force réelle des empires, allaient bientôt sortir, puissantes et dominatrices, de la foule même qu'elles écrasaient, et que les hommes du barreau seraient les organes naturels de cette rénovation. Vergniaud se dit : « cherchons un théâtre où je puisse être aperçu au début de ce grand drame. »

En effet, le protégé de Turgot, encore recom-

mandé par le grand nom de ce sage, égaré alors au timon de l'État, qu'il ne put mouvoir assez librement pour sauver la monarchie, Vergniaud se rendit à Bordeaux. Un magistrat, dont la famille ne devait pas s'inscrire seulement dans les fastes judiciaires, mais cueillir des palmes dans la carrière des lettres et des arts, M. Dupaty, avocat-général au parlement, favorisa le jeune légiste, qu'il prit pour secrétaire.

Reçu avocat au parlement de Bordeaux, en 1781, Vergniaud s'éleva promptement au premier rang des jurisconsultes qui plaidaient devant cette cour, et moins de deux ans après son début, il n'avait plus d'égal au barreau bordelais. C'était un triomphe pour la capitale du Limosin; mais la susceptibilité gasconne ne s'en alarma point, et la ville parlementaire s'honora du beau talent de son hôte, sans que ses collègues s'en montrassent jaloux. En 1783, Vergniaud traversait cette période de riantes illusions où deux grandes lumières, l'amour et la gloire, étincellent dans la vie, et la consument quelquefois. Peut-être le jeune avocat éprouva-t-il cette double influence avec trop d'ardeur : on pourrait expliquer par la fatigue des émotions extrêmes l'apathie habituelle, la vérita-

ble somnolence de l'âme, d'où l'admirable éloquence de Vergniaud jaillissait, éclatante et passagère comme l'orage. Toutes les passions ont leur lassitude ; la guerre n'en est point exempte. Ne la vit-on pas un jour, parmi nos généraux du premier rang, replier humblement ses ailes aux incitations de l'amour des richesses qui, moins que jamais, dans les temps modernes, fut de la famille des nobles penchants. Jeune encore, le futur Girondin cédait déjà à cette nonchalance qui devait rendre languissantes, éteindre quelquefois ses plus belles inspirations, et paralyser jusqu'au soin de sa réputation. Un matin, à Bordeaux, un négociant de la Réole entre dans son cabinet, et lui annonce qu'il vient le charger d'une affaire très importante, pour laquelle il met en lui toute sa confiance. A ces mots, le plaideur dépose devant l'avocat une liasse très volumineuse. Vergniaud, effrayé de sa grosseur, et prévoyant une myriade de pièces à consulter, se lève en silence, ouvre son secrétaire, évalue de l'œil l'argent qu'il contient, et, revenu près du client, lui déclare qu'il ne se charge pas de sa cause. Un de ces Napolitains, si jaloux du *dolce far niente* n'eût pas mieux fait.

Insensible aux séductions de la fortune, Ver-

gniaud ne l'était pas à celles de la beauté : une orpheline bordelaise, privée d'une forte partie de son héritage par un tuteur infidèle, lui intenta un procès dès qu'elle eut atteint sa vingt et unième année. On vantait le talent de Vergniaud; elle lui confia sa cause. L'examen des pièces fut long et nécessita beaucoup d'explications : plusieurs entrevues de la plaideuse avec son conseil devinrent indispensables. Or, entre jeunes gens de sexes différents, il est rare qu'à des entretiens multipliés ne se combine pas un peu de tendresse : la cause n'était pas encore complètement entendue, et déjà le cœur de l'avocat et celui de sa cliente s'entendaient sur un point de droit que la nature se plait à rendre peu litigieux. Il demeura convenu qu'on se marierait dès que l'affaire serait jugée. Le destin en ordonna autrement.

Des jeunes gens, amis de Vergniaud, viennent un matin lui proposer une partie de campagne, dont une cavalcade doit être le début; il accepte. Le légiste bordelais, à une époque où l'on pouvait tenir un certain rang dans le monde sans être *homme de cheval*, avait singulièrement négligé l'équitation... Bref, il était cavalier comme... un avocat. On part; les chevaux sont lancés au trot,

puis au galop. Vergniaud, qui n'a nullement cet aplomb qu'on nomme *le fond de la selle*, incline à droite, incline à gauche; durant cette vacillation malheureuse, il pique innocemment d'un éperon acéré les flancs de son cheval, qui s'emporte alors avec impétuosité. Enfin, l'inhabile écuyer vide les arçons, et se fait en tombant de profondes blessures, qui le retiennent trois mois au lit.

Pendant ce temps, l'adversaire de la jeune plaideuse presse les juges; son avocat s'oppose à des remises qui pourraient ramener au barreau le redoutable Vergniaud; la demoiselle est forcée de faire plaider un autre jurisconsulte, qui gagne le procès, et fait restituer à la partie lésée une fortune considérable, dont elle s'empresse d'offrir le partage à l'homme qu'elle aime. Mais Vergniaud, plus fier encore qu'amoureux, refuse un bienfait qu'il n'a pas mérité, dit-il; repoussant avec désespoir une union qui eût fait son bonheur, il se condamne au célibat. Non moins romanesque que l'amant qui immole à un honneur fantastique une félicité désirée, la riche héritière se jette dans un cloître et prend le voile. On verra plus tard que Vergniaud, en renonçant au mariage, s'était fait de notables réserves en faveur de l'amour.

Les évènements de 1789 ouvrirent aux puissantes facultés de Vergniaud une carrière plus vaste que le barreau : l'aigle eut de l'espace pour étendre son vol. Au milieu d'une population vive, spirituelle, enthousiaste, un homme doué si magnifiquement ne pouvait manquer d'être appelé à de hautes fonctions : sous l'Assemblée constituante, il était administrateur du département de la Gironde. Alors les idées philosophiques qui, depuis longtemps, minaient l'ancien système social, firent explosion dans le patriotisme du magistrat bordelais. Sa parole, comme une syrène enchanteresse, rallia l'universalité de ses administrés autour du char de la Révolution; et lorsque l'Assemblée législative dut remplacer celle qui venait de donner une constitution au pays, Vergniaud reçut par acclamation un mandat de député.

Le parti girondin ne se composait pas seulement des représentants de la Gironde, mais d'un assez grand nombre d'autres députés appartenant à divers départements et d'une rare énergie. Aucun d'eux, toutefois, ne s'était acquis une renommée aussi imposante que celle de Vergniaud; aucun n'avait fait preuve de cette sagesse oratoire qui, chez lui, devançait l'âge de maturité. Ils se présen-

taient pour la plupart avec toute l'impétuosité et toute l'inexpérience de la jeunesse. Les mandataires d'un département dont la ville principale rivalisait presque de splendeur avec Paris, jetèrent surtout, à leur profit, les bases d'une sorte de suzeraineté représentative; mais leur patriotisme parut trop sincère, dans les premiers temps, pour qu'on y aperçût des intentions factieuses. En les voyant se grouper autour de Vergniaud, on les crut pénétrés des vertus antiques dont il modulait les accents dans l'Assemblée. Car ce patriote, qui eut à peine l'ambition du triomphe oratoire, ne partagea point, il condamna même les vues dominatrices de ses collègues. Il appartenait uniquement au parti girondin par une véritable confraternité d'armes; peut-être plus encore en haine des énormités commises au nom d'une Révolution qu'il avait rêvée pure de crimes, et qu'une autre faction ensanglantait. Enfin, cette réunion d'intelligences fortes, qu'on pourrait appeler la pléïade girondine, pour exalter plus sûrement la verve du grand orateur, savait toujours mêler les dangers de la patrie à ceux dont le parti était menacé, et ce moyen manquait rarement son effet. Si, comme plusieurs écrivains l'ont rapporté, les amis de Vergniaud le décidaient à com-

battre, en le flattant de l'espoir de vaincre, nous n'oserions nous porter garant de sa modestie; mais on peut au moins affirmer qu'il ne recula jamais devant les chances du combat, quelque périlleuses qu'elles se soient offertes. Son dévouement, quel qu'en ait été le mobile, fut sans calcul, sans réserve; sa vie ne cessa pas un instant d'être exposée, comme enjeu, dans cette terrible partie qu'il soutenait contre la Montagne. Quand cet enjeu fut perdu, il put dire, avec toute la sincérité d'une généreuse conviction : « Ce qu'il fallait faire pour « assurer le triomphe de la république, je l'ai fait »; et ajouter, par le plus héroïque élan de l'âme : « Que faut-il faire pour consolider la république, « par l'exemple des plus énergiques de ses enfants, « mourir?.. je le ferai. » Contempteurs de nos pères, compulsez les annales parlementaires où s'épanouissent, depuis trente ans, les pâles verbosités de nos législateurs; recherchez les fastes de cette tribune où tant d'orateurs laissent après eux le souvenir des vues spéculatrices qui les y font monter, ou les émanations du musc dont leurs habits sont imprégnés; et comparez ensuite leurs amplifications à l'eau rose avec ce que nous venons de citer du Démosthène girondin.... Com-

parez nos batailles de phrases avec ces débats, saturés de phlogistique, dans lesquels chaque orateur apportait sa tête pour gage de son opinion. Alors toute séance de l'Assemblée était une tragédie; c'est le vaudeville que l'on joue maintenant au palais de Bourbon, et les spectateurs y paient cher leur place.

Ce fut le 6 octobre 1791 que Vergniaud monta pour la première fois à la tribune. Sa figure n'était point belle : on eût dit que la nature, en faisant éclore dans l'âme du Girondin quelques renaissantes lueurs de la philosophie de Socrate, s'était plu à faire aussi contraster ses traits avec les beautés qui devaient émaner de son esprit. Mais ce physique, presque disgracieux, s'embellissait par l'animation. L'œil du grand orateur, lorsqu'une pensée puissante venait s'y réfléchir, semblait s'embraser. Sa bouche, d'où s'écoulait, tantôt rapide et incisif, tantôt moelleux et insinuant, un débit toujours élégant, même dans les entraînements de la passion, sa bouche devenait quelquefois le siége de l'ironie et du dédain, avec une accablante expression d'amertume. Obéissant à d'autres impressions, le plus gracieux sourire s'épanouissait sur ses lèvres, naguère contractées par un sentiment amer.

En un mot, la physionomie de Vergniaud était, dans toutes les périodes de son éloquence, l'auxiliaire heureux qui en complétait l'infaillible autorité. Sa tenue, ordinairement soignée lorsqu'il arrivait à l'Assemblée, ne tardait pas à subir un notable dérangement dès qu'il prenait la parole. Alors, sa main droite, égarée dans les plis de son jabot, le froissait sans pitié, tandis que la gauche, au mépris du léger édifice d'une coiffure savante, le fouillait en tous sens, et inondait la tribune d'une averse de poudre. Le geste de Vergniaud, sans être ni étudié ni théâtral, secondait bien sa parole; enfin, le mouvement de sa taille, souple et bien prise, complétait les séductions de son débit.

Vergniaud, planant sur l'Assemblée, attentive et frémissante, était beau d'attitude comme d'élocution. Redescendu parmi ses collègues, ce n'était plus le même homme ; sa nonchalance habituelle le ressaisissait au dernier degré de la tribune. On le voyait tel que Nodier l'a peint : « le front haut, l'œil errant sur tous les objets sans les regarder; imposant, dans l'abandon même de sa démarche et de ses manières, de toute la grandeur qui s'attachait au souvenir de ses paroles; insouciant de la minute qui venait de s'écouler, insouciant de la

minute à venir; jouant avec les breloques de sa montre; rêvant, — et qui pourrait dire à quoi Vergniaud rêvait, — si ce n'est à l'objet le plus étranger à sa situation présente.... » Nous avons copié ce que le spirituel écrivain a retracé, car il a retracé fidèlement ce que nous avons vu, nous qui tenons aujourd'hui la plume.

En résumé, personne, assurément, ne se refusera à conclure que Vergniaud fut, par le talent, l'aigle des assemblées législative et conventionnelle, comme du parti girondin. Pourquoi faut-il ajouter que son âme s'échauffait difficilement au beau feu de son imagination, et qu'après avoir abordé avec une sagacité merveilleuse les questions les plus vitales de la Révolution, ainsi que nous le verrons dans la suite de cette histoire, il les laissa le plus souvent dégénérer sous sa main. Disons toute notre pensée : pourvu au suprême degré du courage, il fit défaut à sa mission pour avoir manqué de cette constance, qui double la valeur des plus nobles vertus.

II.

Il est des hommes qui, doués des sentiments les plus généreux, sont cependant fatals à d'autres hommes. La générosité même commande quelquefois des mesures sévères; et pour le triomphe d'un grand principe ou d'un grand intérêt, le sacrifice

d'un principe ou d'un intérêt moins grand peut devenir une loi suprême. Une vérité qui, ce nous semble, n'a été jusqu'ici constatée par aucun historien de la Révolution française, c'est que Vergniaud fut l'homme fatal de Louis XVI. Nous allons le voir attaquer successivement la majesté royale, puis le roi personnellement, enfin la royauté. Spartiate par l'austérité de son patriotisme, quoiqu'Athénien par les formes de son éloquence, le député girondin ne voulait pas que le moindre obstacle fût opposé au char de la Révolution; il pensait que, dût-on jeter sous sa roue quelques vertus avec les préjugés, on ne devait s'abstenir d'aucune immolation réclamée pour le salut de la patrie. Autant Vergniaud détestait les cruautés inutiles, autant il s'indignait des ménagements dont la cause publique devait souffrir.

Le 6 octobre 1791, Grangeneuve et Couthon ayant proposé de supprimer, dans le cérémonial à observer avec le roi, les anciennes formules de l'étiquette, Vergniaud, puissance oratoire encore peu connue dans les débats politiques, appuya la proposition des préopinants, et s'attacha surtout à repousser du nouveau protocole le mots de *sire* et de *majesté*, comme « entachés de cette rouille féo-

« dale qu'il fallait, disait-il, effacer à tout prix.
« Vous appellerez Louis XVI roi constitutionnel,
« continua-t-il avec véhémence; et certes, Messieurs,
« je suis bien surpris que l'on craigne
« que le cœur de ce prince se trouve blessé de
« ce titre. » Vergniaud était trop habile appréciateur des choses et des hommes pour croire qu'un souverain, élevé dans la ferme croyance de l'investiture céleste, pût se résigner au remaniement populaire de son pouvoir et de ses honneurs. Mais lors même que le grand orateur accueillait avec défiance les actions et les sentiments équivoques, il semblait convaincu de leur sincérité. La perfidie était-elle reconnue, il s'armait contre elle de toute l'autorité de sa confiance trompée, et les traits de son indignation étaient mortels. Toutefois, Vergniaud ne frappa jamais un coupable sur la vague existence d'un soupçon; jamais il ne donna son assentiment à une disposition sévère, sans l'avoir soumise au plus mûr examen.

Aussi lorsque le 28 octobre 1791, Condorcet, chez qui l'esprit de caste était si complètement vaincu par la philosophie, proposa à l'Assemblée législative un décret de proscription et d'expropriation contre les émigrés, Vergniaud voulut qu'on

portât dans cette grave matière toutes les lumières de la discussion. « Examinons d'abord, dit-il, s'il est « des circonstances dans lesquelles les droits na- « turels de l'homme peuvent permettre à une nation « de prendre une mesure quelconque relative aux « émigrations, et si la nation française se trouve « dans cette circonstance... » Abordant, l'un après l'autre, ces deux points, l'orateur girondin les discuta avec une dialectique étincelante d'aperçus neufs et riche d'irréfragables déductions. C'était la première fois que l'Assemblée entendait Vergniaud donner une aussi vaste carrière à son magnifique talent; elle ne savait ce qu'elle devait admirer le plus, ou de la puissance du raisonnement, ou de la pompeuse mais toujours naturelle élégance du style. Les deux questions ayant été résolues affirmativement par le savant dialecticien, sans que personne eût entrevu la possibilité de le contredire, il se proposa une troisième question sur les mesures à prendre. Partageant l'opinion émise par Brissot, Vergniaud établit une distinction entre les émigrés officiers et les émigrés simples citoyens. « Pour ceux-ci, s'écria le stoïque législateur, les « propriétés qu'ils possèdent en France doivent ré- « pondre de leurs torts envers la patrie.... J'en-

« tends dire autour de moi que cette mesure serait « petite et peu digne de l'Assemblée. Eh! Messieurs, ne nous targuons point d'une dignité qui « ne serait bonne qu'à couvrir une indulgence pusillanime; c'est de justice qu'il s'agit ici : pour « être assez grande et digne de l'Assemblée, il « suffit qu'une disposition soit juste. Quant aux « officiers déserteurs, le Code pénal a réglé leur « sort.

« Parlons maintenant des princes, frères du Roi, » poursuivit Vergniaud, en élevant la voix pour être clairement entendu de toute l'Assemblée, frémissante d'émotions diverses. « Messieurs, l'article 11, titre III, de la Constitution, porte que: « dans le cas où le prince appelé à la régence serait sorti du royaume, et s'il n'y rentrait pas sur « la réquisition du Corps législatif, il serait censé « avoir abdiqué son droit à la régence... On parle « de la douleur profonde dont sera pénétré le roi; « Brutus, poursuivit l'orateur d'une voix tonnante, « Brutus n'immola-t-il pas ses enfants criminels « à la patrie?... Quels succès le roi ne peut-il pas, « d'ailleurs, se flatter d'obtenir auprès des princes « fugitifs par ses sollicitations fraternelles. S'il « échoue dans ses efforts, si les princes se mon-

« trent mauvais frères et mauvais citoyens, leur « conduite lui dévoilera le fond de leur cœur, et « s'il a le chagrin de n'y pas trouver le sentiment « d'amour et d'obéissance qu'ils lui doivent, que, « défenseur de la liberté, il s'adresse au cœur des « Français, il y trouvera la compensation de ses « pertes. »

En s'exprimant ainsi, le 28 octobre, quatre mois après le retour forcé de Varennes, Vergniaud prouvait qu'il ne se laissait point abuser sur le genre de démarches que Louis XVI faisait auprès des princes: il savait qu'ils ne seraient ni bons frères, ni bons citoyens, au point de vue de l'Assemblée. Il n'ignorait pas que, loin de solliciter la rentrée des émigrés, le monarque, acceptant les illusions contre-révolutionnaires dont on le berçait, ne songeait qu'à hâter le soulèvement de l'Europe contre la France... Le soir même, dînant chez le restaurateur Février, avec Guadet et Gensonné, Vergniaud leur dit: « Gardez-vous de croire que Louis sanctionne le « décret contre les émigrés; cet homme ne com- « prendra la révolution que lorsqu'elle lui tiendra « le genou sur la poitrine. » On sait, qu'en effet, Louis XVI refusa alors sa sanction à ce décret.

Vergniaud ne doutait plus des intelligences de la

cour avec l'étranger, lorsque dans les premiers jours de l'année 1792, il s'élança à la tribune et lut, d'un accent animé, un projet d'adresse au peuple, où l'indignation patriotique éclatait en plaintes véhémentes. Il y montrait « l'appareil de la guerre « se déployant sur les frontières; des complots our- « dis de toutes parts contre la liberté; les prêtres « insermentés préparant, dans le secret des con- « sciences et jusque dans la publicité de la chaire, « au soulèvement et à la contre-révolution; les « anciens nobles, portant quinze siècles d'orgueil « et de barbarie dans leur âme féodale, et deman- « dant à toute la terre, à tous les trônes, de l'or et « des soldats pour faire la contre-révolution... La « contre-révolution, répéta l'orateur indigné avec « toute la puissance de son accent, c'est-à-dire la « dîme, la féodalité, des bastilles, des fers, des « bourreaux pour punir les sublimes élans de la « liberté; des armées étrangères dans l'intérieur de « l'État; l'horrible banqueroute engloutissant, avec « les assignats, les fortunes particulières et les « richesses nationales; les fureurs du fanatisme, « celles de la vengeance; les assassinats, le pil- « lage, l'incendie; enfin le despotisme et la mort « se disputant, dans des ruisseaux de sang et sur

« des monceaux de cadavres, l'empire de notre « malheureuse France. »

L'illustre Girondin, immolé sur l'autel même de la patrie, qu'il avait tant aimée, vécut assez pour voir se réaliser une partie de ces horreurs, au nom de la liberté, dont on proclamait le nom en l'outrageant, dont on ensanglantait la bannière en l'arborant; et si du céleste séjour que lui mérita son martyre, il vit ce qui se passait sur la terre, en 1815, n'y reconnut-il pas l'accomplissement, à la voix du despotisme, de sa funeste prévision de 1792?

Dans la séance du 10 mars, Vergniaud accusa décidément la cour : « De cette tribune où je vous « parle, s'écria-t-il, on aperçoit le palais où des « conseillers pervers égarent et trompent le roi « que la Constitution nous a donné, forgent les « fers dont ils veulent nous enchaîner, et préparent « les manœuvres qui doivent nous livrer à la mai- « son d'Autriche. Je vois les fenêtres du palais où « l'on trame la contre-révolution, où l'on combine « les moyens de nous replonger dans l'esclavage. « Le jour est venu où vous devez mettre un terme « à tant d'audace, tant d'insolence, et confondre « enfin tous les conspirateurs. L'épouvante et la

« terreur sont souvent sorties, dans les temps an-
« tiques et au nom du despotisme, de ce palais fa-
« meux... Qu'elles y rentrent enfin au nom de la loi.
« Que ceux qui l'habitent sachent *qu'elle n'accorde*
« *l'inviolabilité qu'au roi;* qu'ils sachent que la loi
« atteindra, sans distinction, tous les coupables,
« et qu'il n'y a pas une seule tête convaincue d'être
« criminelle qui puisse échapper à son glaive. »

Il était aisé de reconnaître que, depuis le commencement de l'année, les Girondins poussaient à la guerre. Peut-être espéraient-ils, au sein de ce grand essor d'une nation en armes, se saisir plus facilement de la direction du mouvement politique. Peut-être aussi se flattaient-ils de voir une révolution s'opérer dans les mœurs par l'enthousiasme militaire : l'âme toute romaine de Vergniaud devait au moins aspirer à ce résultat. Quoi qu'il en soit, Louis XVI, pénétré dans tous les détours de sa politique, vint lui-même, le 20 avril, proposer la guerre.

A quelques transports que Vergniaud se livrât, jamais les élans passionnés de son éloquence ne s'affranchissaient des principes de la raison, de la justice et de l'humanité. Avant qu'il eût signalé en traits de feu les dangers qu'accumulaient sur le

pays les ennemis plus ou moins déclarés de la Révolution, il s'était montré clément envers eux, espérant, dans sa généreuse erreur, les voir revenir au culte sacré de la patrie. Les prêtres réfractaires devaient à Vergniaud un amendement au décret fulminé contre eux ; ils lui devaient l'ajournement indéfini de l'article qui leur prescrivait un nouveau serment ; et, dans une intention également lénitive, il avait fait adopter les qualifications de *ministres des cultes et de constitution civile du clergé*. Cette dernière disposition, en faisant rentrer les membres du sacerdoce sous les lois de la société commune, conjurait le péril imminent qui les menaçait, pour avoir formé un corps à part au milieu de leurs concitoyens. Mais l'esprit ecclésiastique avait-il donc échappé à la vaste intelligence du législateur girondin? Moins préoccupé des grands intérêts de la nation, il eût aisément reconnu que cette fusion sociale à laquelle le prêtre était convié ne pouvait s'harmonier avec ses vues, parce qu'elle eût coupé les ailes de son ambition. Il veut, le prêtre, rester en dehors de la société, afin de planer au-dessus ; il refuse le partage de ses destinées, parce qu'il prétend les dominer au nom du ciel. L'appel du clergé au banquet des institutions civiles, plus que

toutes les autres exigences du régime constitutionnel, grossit les phalanges de l'émigration et de la Vendée.

Un des grands mérites de Vergniaud consistait à saisir avec une étonnante sagacité, les vices d'une mesure empreinte des meilleures intentions. Lafayette, placé depuis le mois de mars à la tête d'une armée, prévoyait les malheurs que pourrait entraîner la trop grande influence du parti jacobin; il écrivit, le 16 juin, à l'Assemblée, une lettre dictée par une crainte légitime, mais dont la forme impérieuse et presque menaçante devait blesser la dignité du Corps représentatif. Vergniaud partageait dès-lors les mêmes appréhensions; mais sans s'arrêter à cette communauté de sentiment, il ne vit dans les expressions sévères de Lafayette qu'un abus répréhensible d'autorité. Il demanda qu'il fût réprimandé et rappelé au respect qu'il devait au Sénat français. « C'en serait fait, Messieurs, de la liberté, s'écria« t-il, si l'on admettait qu'un général d'armée pût « donner des avis et faire des représentations aux « dépositaires de la souveraineté nationale. » Que maintenant on sauve, par la pensée, Vergniaud du supplice qui termina sa brillante carrière; qu'on le fasse arriver, par l'autorité de son admirable ta-

lent, à la puissance exécutive qui fléchit devant la renommée de Bonaparte, et le principe émis à la tribune de 1792 arrête l'essor de la plus grande fortune militaire qui se soit produite sur la terre... Napoléon ne revêt point cette toge magistrale dans laquelle il osa tailler un manteau royal : l'opposition d'une éloquence toujours triomphante

Écrase dans son œuf son aigle impériale.

Lafayette avait défendu avec trop peu de mesure les prérogatives de la couronne, journellement attaquées par le parti jacobin; Vergniaud, quelques jours après (20 juin 1792), s'en déclara plus logiquement le protecteur, en faisant décréter que soixante membres de l'Assemblée se rendraient auprès du roi, et resteraient à ses côtés aussi longtemps que la sûreté de ce prince et de sa famille pourrait être compromise. L'orateur girondin, lui-même, fit partie de la députation. Ce réprésentant, que nous avons nommé avec raison l'homme fatal de Louis XVI, et qui, bientôt, devait porter un coup terrible à la monarchie, se montra, ce jour-là, d'une convenance parfaite aux Tuileries; et par cette raison, peut-être, il eut beaucoup de peine à se faire écouter. Il dut monter sur les épaules d'un homme,

et, de cette singulière tribune, il harangua la foule.

Profondément convaincu que l'irritation populaire avait pour cause et, pensait-il, pour excuse, les perfidies de la cour, Vergniaud tint néanmoins, dans cette circonstance, la balance égale entre elle et le peuple irrité. Bravant les outrages et les dangers, il gourmandait les groupes où se manifestaient les dispositions les plus violentes, afin de les ramener à la modération; puis, s'adressant au roi, avec une respectueuse fermeté, il l'exhortait à faire entendre enfin des paroles rassurantes sur la sincérité de ses intentions et de son gouvernement. Lorsque les terribles pétitionnaires se furent retirés, la reine, montrant à Vergniaud les portes et les meubles brisés, lui disait avec un sourire amer : « Tout ceci n'est pas trop constitutionnel. — Hé- « las! Madame, répondit l'éloquent Girondin, est- « ce donc le peuple qui a dérogé le premier à la « Constitution? » Marie-Antoinette s'abstint de répliquer; et peut-être sut-elle gré à Vergniaud de n'avoir point complété l'expression de sa pensée. Il ne tarda guère à la développer avec une formidable énergie dans l'enceinte législative.

Cependant le fameux manifeste de la coalition, connu à Paris dès le 26 juin, quoiqu'il n'ait été

publié que le 25 juillet, vint produire au grand jour les espérances secrètes de la cour, et expliquer le renvoi des ministres Roland, Clavières et Servan, qui s'étaient énergiquement prononcés pour la formation d'un camp de vingt mille hommes à quelque distance de la capitale. Il était évident que le malheureux roi, en refusant de sanctionner le décret rendu contre les émigrés, en repoussant énergiquement la formation du camp, n'attendait ce qu'il appelait son salut, c'est-à-dire l'anéantissement du régime constitutionnel, que des étrangers, guidés par la noblesse émigrée. La Révolution marchait donc vers une catastrophe désormais infaillible, la chûte du trône. A cette extrémité, Lafayette, le loyal, mais candide Lafayette, toujours abusé par quelqu'un ou quelque chose, se prit à vouloir soutenir la monarchie expirante, dont les Girondins s'apprêtaient à recueillir l'héritage.... à quel titre? la solution de ce problême politique a été emportée dans le naufrage du parti vaincu le 31 mai 1793. La cour elle-même fit échouer le projet de Lafayette : projet d'autant plus généreux de la part de ce général, que le gouvernement monarchique n'était point dans ses convictions, et qu'il ne professait en ce moment que la religion du devoir.

Le roi refusa positivement l'appui de l'homme dévoué par vertu dont il avait déjà repoussé le dévouement dans la soirée du 5 octobre 1789 : à l'une comme à l'autre époque, c'était des ennemis de la Révolution que ce prince attendait le concours.

Le général Lafayette se présenta le 28 juin à la barre de l'Assemblée, et pour l'accomplissement du devoir chevaleresque qu'il s'était imposé, demanda vengeance des violences exercées le 20 aux Tuileries. Ce beau mouvement de fidélité à la cause qui n'était pas celle de ses affections, fit prononcer en sa faveur un élan d'admiration que Vergniaud ne partagea point : se retranchant, avec une logique austère, derrière le principe de l'obéissance passive, première et impérieuse obligation du militaire, l'orateur girondin soutint que le chef d'une armée n'aurait pas dû quitter son poste sans un congé, et que, pour l'avoir fait, il méritait une réprimande, sinon une punition. Vergniaud, en s'exprimant ainsi, ne se livrait point à de vaines récriminations, opposées aux virulentes sorties que Lafayette venait de faire entendre contre les hommes exaltés et les anarchistes : il n'y avait dans sa motion ni animosité ni esprit de parti ; il se portait seulement le défenseur de la légalité... Néanmoins l'ami de Was-

hington trouva dans l'Assemblée trois cent vingt-neuf approbateurs sur cinq cent soixante-seize votants; la légalité succomba donc, mais glorieusement, puisque la majorité approbative ne fut que de quarante membres.

Le duc de la Rochefoucauld, ce prophète du 12 juillet 1789, qui qualifia, au chevet du roi, cette *révolution* que l'aveugle monarque appelait une *révolte*, La Rochefoucauld avait aussi voulu sauver Louis XVI, en ne cherchant son salut que dans les voies constitutionnelles; éconduit, comme son compagnon d'armes de l'Amérique, il s'était retiré le cœur navré. Or, sans approuver les projets anarchiques des jacobins de 1792, sans regarder comme légitime le ressentiment hostile des Girondins, qui voulaient à tout prix venger le renvoi des ministres Roland, Clavières et Servan, triumvirat administratif dont ils avaient peut-être formé la pierre angulaire de leur domination, on ne pouvait qu'être pénétré de défiance envers une cour qui avait repoussé la main que lui tendait Lafayette et celle, non moins pure, de La Rochefoucauld, dont toute la vie fut, comm e dit Montesquieu, une hymne à la louange de l'humanité. Il fallait donc conclure invinciblement d'une si

étrange conduite du souverain, démentant ses protestations officielles, qu'il reportait toutes ses espérances vers l'étranger.

Sous l'empire de ces éléments de conviction, Louis XVI, qu'une classe assez nombreuse de citoyens avait considéré jusqu'alors comme accédant peu volontiers au système constitutionnel, mais enfin y accédant, Louis XVI perdit soudain le reste de ses partisans, hormis ceux qui servaient son aveuglement funeste. Les plus indulgentes interprétations durent s'évanouir devant une évidence irrécusable : à savoir que toutes les pensées du monarque s'étaient réfugiées dans l'espoir d'un retour prochain à l'ancien régime, et trop probablement, dans des projets de châtiment envers les promoteurs de la Révolution.

Ce fut en ce moment d'universelle exaltation contre la cour que les Girondins conquirent le plus d'influence. Lors du renvoi des ministres connus pour appartenir à la Gironde, l'Assemblée avait déclaré que ces hommes d'État avaient bien mérité de la patrie, et qu'ils emportaient les regrets de la représentation nationale : c'était là un précédent d'une grande valeur pour un parti qui semblait se proposer de faire triompher la Révolution par la sagesse et la

générosité de ses principes; tandis que le jacobinisme voulait gouverner en anéantissant tous les éléments de résistance. Nous n'entrerons point ici dans une controverse, si vaguement agitée depuis un demi-siècle, sur le but vers lequel tendaient Robespierre et ses adhérents : but défini par la passion, parmi les panégyristes comme parmi les détracteurs de ce parti. Il n'est resté de réel, dans le souvenir, que les reflets du glaive sanglant de 1793..... Attendons encore pour prononcer sur le système au nom duquel la terreur frappait.

A la fin de juin, les Girondins songeaient assurément à fonder une république, peut-être devrions-nous dire des républiques, car on sait aujourd'hui qu'ils se plaisaient à diviser la France par zones, et créaient ainsi, en idée, des gouvernements fédératifs : ce fut le grief capital qu'on leur imputa plus tard. A l'époque où cette histoire est parvenue, de fréquentes réunions avaient lieu chez Roland, ou plutôt chez sa femme : on y voyait régulièrement Buzot, Barbaroux, Servan, Clavières, Condorcet, Pétion; Guadet, Grangeneuve et Gensonné s'y rendaient moins souvent; Vergniaud n'y paraissait presque jamais. Il existait peu de sympathie entre l'illustre orateur et madame Roland,

ingénieusement surnommée l'Egérie de la Gironde. Vergniaud ne taisait pas qu'il trouvait cette dame trop pénétrée de sa haute sagacité politique, trop disposée à échanger sa quenouille contre la plume administrative de son mari. Aussi a-t-elle tracé un portrait peu flatteur de celui qui eût voulu la faire repousser du cabinet ministériel au boudoir. « Je « n'aime point Vergniaud, a-t-elle écrit dans ses « mémoires ; je lui trouve l'égoïsme de la philoso- « phie ; dédaignant les hommes, assurément parce « qu'il les connaît bien, il ne se gêne pas pour « eux. Mais alors il faut rester particulier oisif ; « autrement la paresse est un crime, et Vergniaud « est grandement coupable à cet égard. Quel dom- « mage qu'un talent tel que le sien n'ait pas été « employé avec l'ardeur d'une âme dévorée de l'a- « mour du bien public et la tenacité d'un esprit « laborieux. »

Ce jugement, à travers lequel perce le ressentiment d'un amour-propre blessé, doit être singulièrement modifié par l'opinion, au souvenir de la conduite que Vergniaud tint durant les derniers moments de la monarchie, dont personne autant que lui ne précipita la chute. A cette époque où le fer ne brillait pas encore aux mains des partis, la pa-

role, la parole éloquente surtout, était l'arme la plus sûre. Ainsi, l'éloquence de Vergniaud avait presque toujours conquis des convictions, soit qu'elle eût demandé, attaqué ou défendu. Toutes les questions vitales avaient été abordées par cet autre Mirabeau, plus la bonne foi, moins la corruption. On l'avait entendu solliciter et obtenir des droits civiques en faveur des hommes de couleur; proposer un nouveau mode pour constater l'état civil; défendre la liberté de la presse et demander que le délit de prévention fût spécifié; réclamer le serment civique de tous les fonctionnaires ou pensionnaires de l'État; s'élever avec chaleur contre le système de deux chambres; attaquer le club des Jacobins comme un repaire de factieux, simulant mais ne professant point le patriotisme; enfin flétrir les dénonciations hasardées, comme pouvant désorganiser l'armée et jeter la perturbation dans l'État.

Si l'on porte le moindre examen dans toutes ces questions du moment, on reconnaît que Vergniaud y attacha des idées de réforme et d'amélioration; et nulle part cet esprit dominateur attribué avec raison aux Girondins, ne se révèle dans les discours de leur plus puissant orateur. Mais il

croit quelquefois fermement à des nécessités terribles.

C'était surtout après les plus éclatantes explosions de son éloquence, que le caractère de Vergniaud laissait remarquer d'étonnants contrastes. Il venait d'atteindre la monarchie d'un coup mortel, d'ébranler jusque dans ses fondements un trône cimenté par quatorze siècles; la voûte de l'enceinte législative retentissait encore de ses tonnantes accusations; et vous le voyiez, la démarche languissante, l'œil éteint, les traits rendus à la plus calme sérénité, suivre les rues qui conduisaient à son domicile; s'arrêtant au vitrage du marchand d'estampes, explorant l'étalage du bouquiniste, achetant une rose pour en orner sa boutonnière, et se munissant de chenevis pour ses oiseaux. Le soir, après un dîner où l'abondance était sacrifiée à la délicatesse, Vergniaud, lorsqu'il ne devait pas retourner à l'Assemblée, aimait à se réfugier dans les plus candides banalités de la vie domestique. On le voyait durant des heures entières, chez Buzot ou chez Servan, passer la main sur le dos d'un chat, jamais à contre-poil, tant alors son humeur était étrangère aux inspirations militantes.

Que dire de l'inclination si tendre que le héros

de cette histoire avait conçue pour une jeune fille à peine alors âgée de douze ans, sinon que ce penchant témoignait du retour d'une âme fatiguée des tumultueuses agitations de la vie vers les innocentes émotions qui en marquent le début: coupe suave et pure où l'on s'abreuve avec délices après l'orgie des passions. Vergniaud songeait-il à conduire un jour cette jeune fille à l'autel? ni les mémoires, ni les traditions du temps ne nous l'ont appris. On sait seulement que si ce doux épanchement ne fut pas le seul amour du député girondin, il remplit au moins sa dernière pensée, comme nous le verrons plus tard.

Du reste, la tendresse de Vergniaud auprès du sexe devait tenir des variations de son caractère, toujours énergique quand on parvenait à l'exciter : il aimait une femme, comme la patrie, par bonds convulsifs, et sommeillait ensuite, avec la même apathie, sur le sein de l'une et de l'autre.

Après cette nuance rosée, produite dans notre récit comme elle se produisait dans la vie de Vergniaud, à côté des teintes les plus fortes de son éloquence, nous revenons à cette succession d'évènements que nous avons appelée l'agonie de la royauté. Nos frontières septentrionales étaient en-

tamées par l'ennemi; mais sa marche ne répondait pas à l'impatience de la cour. Celle-ci, qu'avait terrifiée l'explosion anti-monarchique produite par les discours de Vergniaud, s'abandonnait à toutes les craintes que lui suggérait une désaffection presque généralement prononcée au sein de la représentation nationale. Cependant, Louis XVI comprenait qu'il ne pouvait, sans exposer ouvertement ses vues contre-révolutionnaires, se dispenser d'assister à l'anniversaire du 14 juillet, qu'on allait célébrer. On s'était efforcé de faire croire au roi qu'un projet d'assassinat s'ourdissait contre lui; nous devons dire, à la louange de ce monarque, auquel le courage physique ne manqua jamais, qu'il méprisa ces propos, et déclara fermement qu'il assisterait à la fédération.

Cette solennité fut loin de ressembler à celle de 1790 : alors brillait, limpide et pure, l'aurore de la Révolution; alors on croyait avec confiance au concours du monarque; on croyait, sinon à son élan vers un ordre de choses nouveau, du moins à son accession résignée au lot de puissance que la constitution lui laissait. En 1792, le flambeau de l'expérience avait éclairé le dernier refuge des dissimulations du roi et de sa famille, et l'on savait

qu'ils n'escortaient plus qu'en qualité de vaincus le char de la Révolution. Il est vrai que ce triste rôle, qu'ils s'étaient fait eux-mêmes, la Révolution le confirmait, et en préparait rapidement le terme fatal.

Le 14 juillet on avait transplanté dans le Champ-de-Mars un grand chêne, appelé l'arbre de la féodalité, vieux comme elle, comme elle décrépit. A ses branches pendaient des écussons, des casques, des armures, des écus : attributs de cette noblesse du moyen-âge dont la force s'était signalée souvent par l'oppression et quelquefois aussi par des bienfaits. On doit en convenir, aujourd'hui surtout que la raison a fait justice de toutes les exagérations politiques. Près de ces insignes on voyait des cordons de toutes couleurs : licous brillants d'une vanité titrée qui avait abjuré, heureusement pour l'humanité, les véritables prérogatives féodales pour la domesticité des cours. Dans tout ce fatras, voué aux flammes, ainsi que l'annonçait un bûcher dressé autour de l'arbre, on distinguait l'écusson royal, avec ceux de Provence, d'Artois, de Condé.... celui d'Orléans manquait à la collection.

Après le serment prêté par Louis XVI, comme

premier fonctionnaire de l'État, on l'entraîna, plutôt qu'on ne le conduisit, près de l'arbre de la féodalité, et là Vergniaud dit à ce souverain, en lui mettant une torche à la main : « Roi des Français, « brûlez cet amas de hochets féodaux. Par la spon- « tanéité de votre action, faites-nous comprendre « que vous êtes devenu enfin, d'intention comme « de droit, le premier représentant de la nation... « réduisez en cendres l'arbre de la féodalité. » Se dressant alors de toute la hauteur de sa dignité devant l'impérieux Girondin, le petit-fils d'Henri IV répondit d'un accent bref et ferme : « Il n'y a « plus de féodalité en France; ce que vous me de- « mandez est inutile. » Le prestige de la royauté jeta en ce moment un dernier éclair..... personne n'insista.

Nous n'écrivons point ici l'histoire des Girondins; une main illustre ravive en ce moment les grands tableaux de cette galerie; mais il nous a semblé qu'après une retouche, trop sublime pour être minutieuse, il restait encore quelque chose à faire pour le peintre de portraits : Mignard fit apprécier la fidélité de son pinceau, même par les admirateurs enthousiastes de Lebrun. Notre tâche est de montrer Vergniaud au milieu des débris

d'une monarchie dont, plus que personne, il lacéra les bannières; et, nous le répétons avec une profonde conviction, ce représentant n'avait aperçu, dans la vaste carrière qu'il s'était ouverte, que de généreux principes à faire prévaloir, de sages institutions à obtenir, et surtout le règne de la liberté à consolider.

Nous l'avons dit, Vergniaud crut quelquefois à des nécessités terribles; lui qui, dans la journée du 20 juin, s'était conduit en ministre de paix et de conciliation, fit entendre le 21 juillet, dans l'Assemblée, cette foudroyante catilinaire : « C'est au nom « du roi que les princes français tentent de soule- « ver contre la nation toutes les cours de l'Europe; « c'est *pour venger la dignité du roi* que s'est con- « clu le traité de Pilnitz; c'est pour *défendre le roi* « que les émigrés s'apprêtent à déchirer le sein de « la patrie, et que d'autres *preux*, abandonnant « leur poste en présence de l'ennemi, trahissent « leurs serments, volent les caisses, travaillent à « corrompre les soldats, et placent ainsi leur gloire « dans le parjure, la subornation, le vol et les as- « sassinats. » Rapprochant ensuite, sous une forme hypothétique, la conduite du chef de l'État de l'article de la Constitution portant qu'il serait censé

avoir abdiqué la royauté s'il ne s'opposait pas, par un acte formel, aux entreprises armées dirigées contre la nation, Vergniaud laissa comprendre que le temps était venu d'appliquer cette disposition. « Il « ne faut pas, ajoutait-il, juger un monarque sur ses « actes officiels, mais sur l'effet de ses démarches oc- « cultes, sur l'ensemble et le résultat de son adminis- « tration. » Et après avoir énuméré tous les faits du gouvernement qui, sans déroger ouvertement à la Constitution, pouvaient amener sa ruine, l'orateur, plaçant dans la bouche du roi ce qu'il supposait caché au fond de son cœur, lui faisait dire : « Il est « vrai que la contre-révolution se fait, et que je « vous punirai bientôt d'avoir eu l'insolence de « vouloir être libres; mais j'ai fait tout ce que la « Constitution me prescrit; il n'est émané de moi « aucun acte que la Constitution condamne; il « n'est donc pas permis de douter de ma fidélité « pour elle, de mon zèle à la défendre. » A ce langage, traduit peut-être fidèlement de la pensée intime de Louis XVI, déjà interprétée par l'opinion générale, Vergniaud opposait cette réponse, grosse du sentiment qui renverse les trônes : « O roi, qui « sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que « la vérité ne vaut pas mieux que le mensonge, et

« qu'on amuse les hommes avec des serments,
« comme les enfants avec des osselets; qui n'avez
« feint d'aimer les lois que pour conserver la puis-
» sance qui vous servirait à les braver, la Consti-
« tution que pour qu'elle ne vous précipitât pas du
« trône, pensez-vous nous donner le change sur la
« cause de nos malheurs, par l'artifice de vos excu-
« ses et l'audace de vos sophismes?.... Vous ne
« vous êtes point opposé, par un acte formel, aux
« victoires qui se remportaient en votre nom sur la
« liberté; mais vous ne recueillerez pas le fruit de
« cet indigne triomphe... vous n'êtes plus rien
« pour cette Constitution, que vous avez indigne-
« ment trahie.» ...Si, dès ce moment, Vergniaud, au lieu de suivre une simple hypothèse, eût pris une conclusion directe contre le roi, c'en était fait de la monarchie, et le trône, en tombant avant le 10 août, eût peut-être sauvé la vie du monarque. Mais l'orateur girondin se borna à demander que la patrie fût déclarée en danger, et les ministres rendus responsables des troubles intérieurs, comme de toute invasion du territoire.

Les acclamations générales de l'Assemblée prouvèrent, dans l'orageuse séance dont nous citons la principale péripétie, que l'on pouvait compter

désormais les heures d'agonie de la royauté. Cependant Cambon, impatient de la lenteur de cette agonie, se leva et déclara qu'il n'était point satisfait de la forme hypothétique admise par Vergniaud. Il demanda qu'une accusation aussi solennelle, aussi importante pour le salut d'un grand peuple, et qui devait être immédiatement portée à sa connaissance, fût dépouillée de sa forme dubitative, puisqu'elle contenait des faits réels et positifs. Cette motion n'eut pas de suite : la foudre brandie au-dessus du trône ne fut pas lancée en ce moment.

Un jour : — c'était, si notre mémoire est fidèle, vers le milieu de l'année 1796 — l'abbé Grégoire, assis sur le comptoir de Louvet, devenu libraire au Palais-Royal, nous disait : « L'aigle de la Gironde, « comme on appelait l'homme le plus éloquent et « par malheur le plus paresseux de l'Assemblée lé- « gislative et de la Convention, l'aigle de la Gi- « ronde dirigea son vol à travers toutes les intri- « gues, toutes les machinations des partis, sans « être descendu un seul instant jusqu'à leurs com- « binaisons intéressées. Sa logique vertueuse et « inflexible n'admettait rien d'impur. D'ailleurs « les projets des Girondins étaient trop flottants, « trop peu définis, pour que ce patriote, essentiel-

« lement méthodiste, s'y associât autrement que « par cet esprit de corps, qui veut qu'on soutienne « ses amis, même quand on ne partage pas leurs « convictions. Mais comme, en définitive, les Gi- « rondins, à part l'ambition, étaient mus par de « bons sentiments, ils rencontrèrent souvent Ver- « gniaud sur leur route, quoiqu'il ne marchât pas « de conserve avec eux.—Rien n'est plus exact, » ajouta Louvet, en posant sur son comptoir le *Contrat social* de Rousseau, qu'il parcourait depuis quelques instants, « Grégoire juge parfaitement « notre infortuné collègue : il était philosophe avant « tout, et nous ne l'étions guère, nous autres. » Et l'auteur de la fameuse *Robespierréide* reprit le *Contrat social*, sans doute pour étudier cette philosophie qu'il confessait n'avoir pas professée durant sa carrière législative.

A la fin de juillet, les Girondins dominaient l'Assemblée nationale, la Commune de Paris et le Directoire du département; ils ne dissimulaient plus leurs projets anti-monarchiques. Cependant la majorité de la Représentation nationale était encore constitutionnelle : l'approbation donnée récemment à la conduite de Lafayette l'avait prouvé. Mais le manifeste insolent de Brunswick, répandu à profu-

sion par les soins du maire Pétion, mit le comble à l'exaltation de ces classes populaires qui, une fois lancées dans la sphère du mouvement, ne veulent plus comprendre la nécessité des mesures d'ordre public. Ce fut durant ce paroxisme d'indignation que les fédérés, dont Barbaroux s'était déclaré le chef, entrèrent à Paris en chantant cette *Marseillaise*, qui méritait de plus sages parrains. Alors Pétion, déchirant le dernier voile étendu sur les desseins de son parti, jugea le moment favorable pour attaquer ouvertement la royauté. Le 3 août, il parut à la barre de l'Assemblée et prononça ces mots d'une voix lente et grave : « Nous venons « dans le sanctuaire des lois apporter le vœu d'une « ville immense. Elle croit que, pour guérir les « maux de la France, il faut les attaquer dans leur « source et ne pas perdre un moment. C'est avec « douleur qu'elle vous dénonce, par mon organe, « le chef du pouvoir exécutif... Nous demandons, « non sa suspension, tant qu'existera le danger de « la patrie, la Constitution s'y oppose; nous de- « mandons sa déchéance.... Cette grande mesure « une fois prise, nous demanderons que les minis- « tres, solidairement responsables, exercent pro- « visoirement le pouvoir exécutif, en attendant

« que la volonté du peuple, notre souverain et le
« vôtre, soit légalement prononcée dans une *Con-*
« *vention nationale.* »

Déjà les Marseillais avaient exprimé le même vœu que Pétion, dans une pétition où ces fédérés demandaient la convocation des Assemblées primaires. Or, en présence de ces graves circonstances, Vergniaud prouva qu'il n'était homme de parti que dans un ordre d'idées sages et véritablement salutaires. Il avait fait renvoyer à la Commission des douze la pétition des fédérés, et conjura l'Assemblée de ne rien précipiter dans une question aussi grave que la déchéance d'un roi.

« Vous voulez le bien, Messieurs, disait ce loyal
« député à ses collègues de la Gironde, et je crois
« que vous le voulez pour lui-même; attendez
« donc, pour agir, qu'on ait établi une base solide
« où vous puissiez l'asseoir. On ne bâtit pas un état
« social sur le sable mouvant des partis. Prenez-y
« garde, Barbaroux, vous accordez trop de con-
« fiance à une tourbe d'aventuriers qui déjà excite
« le ressentiment des Parisiens par ses excès. Ne
« nous le dissimulons pas, l'énergie civique n'existe
« plus dans la société mitoyenne; elle se croit rede-
« venue royaliste parce que le patriotisme est usé

« en elle. Et puis ne voyez-vous pas qu'au juge-
« ment des classes commerçantes, la Révolution
« consomme trop peu; elles inclinent vers la mo-
« narchie, sous l'empire de ce despote ignoble
« qu'on nomme l'intérêt. » — Barbaroux répondait : « Nous avons à Paris une foule de comités
« insurrectionnels, correspondant avec notre co-
« mité central, et recevant le mot d'ordre de lui.
« Je sais que la bourgeoisie parisienne est molle;
« mais, quand les majorités se taisent, les minorités
« qui parlent ont raison, et nos fédérés parlent
« haut. — Je compte peu sur vos comités insur-
« rectionnels, reprenait Vergniaud en hochant la
« tête: il s'y mêle, soyez-en certain, des Corde-
« liers, et sans que Pétion s'en doute, peut-être,
« ils dominent déjà à la Commune. »

Les cordeliers se mêlaient au moins aux Girondins dans les comités dont Barbaroux paraissait si sûr : voici un épisode qui le prouve. Le député Chabot, séïde de Danton, assistait à l'une de ces réunions; on délibérait sur les moyens de compromettre la cour, afin de sévir contre elle sans faire crier à l'injustice. Personne ne doutait de ses intelligences avec l'étranger et l'émigration; mais les meneurs agissaient habilement; il était difficile de

les surprendre en flagrant délit de trahison. « Il « serait à désirer, s'écria tout-à-coup Chabot, que « la Couronne fît attenter aux jours de quelque pa- « triote : ce serait une cause infaillible d'insur- « rection et l'occasion d'un mouvement salutaire. » L'opinant, ancien franciscain, envoyé à l'Assemblée par le département de Loir-et-Cher, n'avait pas apporté de sa capucinière des sentiments héroïques; mais ce jour-là il raisonnait après un ample dîner : la puissance du champagne lui prê tait une exaltation factice. Grangeneuve, assis dans l'embrasure d'uné croisée, avait écouté froidement ce que le Jacobin-Cordelier venait de débiter d'un accent animé. Le Girondin, sous les traits les plus calmes, la physionomie la moins expressive, cachait toute la grandeur d'âme des stoïciens, sans mélange de leur orgueil. Quand Chabot eut cessé de parler, il s'approcha de lui et, l'attirant dans une pièce voisine, « J'ai été frappé, lui dit-il, de votre judicieux « raisonnement; mais les tyrans sont lâches; ils ne « nous fourniront pas l'occasion désirée. Or, ce « qu'ils n'oseront tenter, il faut le faire et le leur « attribuer.— Comment l'entendez-vous? demanda « l'ex-capucin surpris. — Rien de plus simple : « qu'un de nous se fasse assassiner au coin d'une

« rue, par des hommes assez dévoués à la liberté « pour faire le coup, et, le lendemain, on accuse « la cour, en montrant au peuple le linge ensan- « glanté du mort, comme Antoine exposa jadis la « tunique de César aux yeux des Romains. Écou- « tez, Monsieur, continua Grangeneuve du ton le « plus naturel, ma vie n'est pas fort utile; ma per- « sonne n'a rien d'important; trouvez des assas- « sins de bonne volonté, je me dévoue. — Quoi, « vraiment! s'écria Chabot... » Puis l'aï mousseux poursuivit par sa bouche : « Ah! mon ami, je veux « partager votre gloire. — Comme vous voudrez; « un serait assez; deux produiront plus d'effet. « Mais il n'y a pas de gloire à cela : n'en faisons « pas de bruit.—Soit, reprit Chabot, je me charge « de tout disposer, et je vous préviendrai quand il « sera temps d'agir. — Je vous attends, répondit le « stoïque Girondin. »

Peu de jours après cet entretien, Chabot entra chez Grangeneuve en se frottant les mains : « Tout « est préparé, lui dit-il. — Eh bien! répondit « l'homme de la Gironde avec son sang-froid ordi- « naire, fixons le moment. — Oui, fixons le mo- « ment, répéta le cordelier, dont l'assurance bron- « chait déjà quelque peu. — Demain soir, reprit

« Grangeneuve, en sortant du comité, passons rue « Saint-Thomas-du-Louvre, c'est une rue peu fré- « quentée; vous y aurez embusqué vos gens, et « notre affaire sera bientôt faite. — Oui, oui, mur- « mura Chabot, avec un sourire extrêmement la- « borieux. — Mais il importe que ces honnêtes « assassins sachent s'y prendre, continua le phleg- « matique député, avec la liberté d'esprit qu'il eût « montrée en parlant d'une chasse aux lapins... Il « faut nous tuer adroitement et ne pas nous estro- « pier. — Sans doute, il ne faut pas nous estropier, « balbutia le chancelant cordelier... Nous ne devons « être martyrs qu'à la tribune. » L'heure étant convenue pour le lendemain, les héros de dévouement patriotique se séparèrent; chacun devait faire son testament, régler ses affaires domestiques, sortir, en un mot, régulièrement de la vie, afin d'aller ensuite, sans préoccupations, sans soucis, au rendez-vous, comme les Spartiates marchant aux Thermopiles.

Le lendemain, Grangeneuve arriva le premier rue Saint-Thomas-du-Louvre... Chabot se fit attendre. « Sans doute quelques soins imprévus l'auront « retenu, se disait le bon Girondin... » Mais le Dantoniste ne parut point... « Allons, reprit l'impas-

« sible stoïcien, il aura abandonné l'idée du par-
« tage; qu'importe, j'y vais seul; et, comme je le
« lui disais, cela suffit. » A ces mots Grangeneuve s'engage dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, la franchit à plusieurs reprises et à des heures différentes... point de détonation, point de balles lui arrivant au cœur. Enfin, le héros-patriote, mécontent de l'inutilité de sa démarche, plein de mépris pour Chabot, rentra chez lui et se coucha, en disant : « Parbleu! mon lit, je croyais bien n'avoir
« plus besoin de toi. »

Le jour suivant, le Girondin ayant rencontré à l'Assemblée l'ex-capucin, qui cherchait à l'éviter, le saisit par le bras et lui dit : « Monsieur, soyez tran-
« quille, je tairai ce qui s'est passé entre nous;
« car rien au monde n'est plus pitoyable que la
« fanfaronnade de l'héroïsme; j'aime mieux la fran-
« chise de la lâcheté, et je vous conseille de vous
« y tenir. »

Cependant le 9 août, au soir, il n'était plus permis de douter que les Girondins, débordés à la Commune par les Jacobins-Cordeliers, eussent perdu l'initiative du mouvement... La dictature populaire échappait à Pétion, et tombait sous la main formidable de Danton... Dans une réunion où se

trouvaient Guadet, Roland, Condorcet, Grangeneuve et Brissot, Vergniaud s'écria : « Abstenons-« nous, Messieurs, abstenons-nous; lequel d'entre « vous voudrait se mêler à ces meneurs furieux qui « s'emparent du mouvement? Nous aspirons à l'in-« surrection par l'autorité de la tribune et de la « presse; c'est l'effusion du sang qu'on prépare... « Nous voulions un roi déposé; les Jacobins veu-« lent un roi mort. »

Mais, durant la nuit du 9 au 10, le parti girondin, auquel, pour cette fois, Vergniaud se rallia sans réserve, le parti girondin médita sur les moyens de conserver dans l'enceinte législative la prépondérance qui lui échappait à la Commune. En effet, cette sanglante journée du 10 août, durant laquelle sonna l'heure suprême de la monarchie, n'était pas terminée que déjà la Gironde était en mesure, sinon de ressaisir toute sa puissance, du moins de partager celle que le canon venait de conquérir aux Cordeliers. Lorsque Louis XVI, réfugié dans l'Assemblée, prononça ces mots : « Je suis venu pour « épargner un grand crime; je pense que je ne « saurais être plus en sûreté qu'au milieu des re-« présentants de la nation, » Vergniaud occupait le fauteuil de la présidence. Il répondit au souve-

rain, debout devant lui : « Vous pouvez compter, « Sire, sur la fermeté de l'Assemblée nationale; « ses membres ont juré de soutenir les droits du « peuple et des autorités constituées. » Cette réponse était faible, évasive; le grand orateur ne savait pas être perfide... Car c'était lui, lui précisément, qui, au nom d'une commission extraordinaire, allait enlever la couronne du front de ce malheureux prince, qui pouvait se croire une *autorité constituée.*

Jamais mission ne dut paraître plus pénible à l'illustre Girondin : on le vit monter lentement à la tribune; son visage était pâle; l'altération de ses traits révélait le trouble de son âme. « Messieurs, « dit-il d'une voix mal assurée, je viens présen-« ter, sans réflexions, une mesure bien rigoureuse; « je m'en rapporte à la douleur dont mes collègues « et moi sommes pénétrés pour juger combien il « importe au salut de la patrie qu'elle soit adoptée. » Cette mesure, exposée en présence de Louis XVI, c'était la suspension de son pouvoir et la convocation d'une Convention nationale. En ce moment, tous les regards se tournèrent vers le roi; nulle altération ne se fit remarquer sur sa physionomie : il opposait plus de stoïcité à l'immense disgrâce qui

l'atteignait que Vergniaud n'avait pu montrer de courage en la lui annonçant. La résignation de Louis ne se démentit pas lorsque l'Assemblée, séance tenante, décréta : « Le pouvoir exécutif est « suspendu dans les mains du souverain régnant; « une Convention nationale prononcera sur les « mesures nécessaires pour assurer la *souveraineté* « *du peuple* et le règne de la liberté et de l'égalité. « L'Assemblée nommera un gouverneur pour le « prince royal. Le Roi et sa famille demeureront « dans l'enceinte du Corps législatif jusqu'à ce que « le calme soit rétabli; le département leur fera « préparer ensuite un logement au Luxembourg. « Le paiement de la liste civile demeure sus- « pendu. »

Durant cet énoncé terrible, provoqué par Vergniaud, il n'avait pu cacher la douleur qui l'agitait : nous croyons avoir prouvé que ce député fut, comme nous l'avons dit, l'homme fatal de Louis XVI; mais en ce moment, il put comprendre que la fatalité pèse quelquefois sur celui qui en est l'instrument plus que sur celui qui la subit.

Cependant les trois chefs du parti jacobin, Robespierre, Marat et Danton, s'étaient tenus à l'écart durant les hostilités des Tuileries. Le premier,

convaincu que la conjuration du 10 août était girondine, s'abstint, afin de ne pas contribuer au triomphe de Pétion. On a dit, sans assez de preuves, que le journaliste Marat avait été conquis par l'or des Tuileries; et, quant à Danton, il s'était contenté de faire agir. Les Girondins, quoiqu'ils eussent succombé à la Commune, conservaient donc assez de pouvoir pour diriger les évènements; ils mirent promptement à profit cet avantage. Le canon n'avait pas cessé de tonner; les flammes qui consumaient les bâtiments accessoires du château se reflétaient encore dans l'Assemblée, et, déjà, sur la proposition d'Isnard, Roland, Clavières et Servan étaient rappelés au ministère. Bien plus, ils allaient, avec Lebrun, Monge et Danton, constituer *un conseil exécutif*. Robespierre, en apprenant la combinaison de Girondins et de Cordeliers qui arrivait à la direction des affaires, eut une heure de découragement; mais son esprit était trop fécond en subtilités pour accepter la crainte d'une défaite définitive.

III.

On a vu que les trophées du 10 août furent partagés entre les Girondins et cette section du parti Jacobin, qui se réunissait dans l'ancienne église des Cordeliers : les premiers dominaient par le nombre au conseil exécutif ; mais Danton, qui était arrivé au

ministère, comme il le disait lui-même, porté sur un boulet de canon, Danton ne tarda pas à soumettre ses collègues à son autorité. Personne ne pouvant lutter d'énergie et d'audace avec lui, il saisit naturellement le timon de l'État: son pouvoir fut une véritable dictature. On osa d'autant moins entraver ce pouvoir formidable, que le patriotisme de Danton paraissait plus sincère, son activité plus grande, son désintéressement plus expansif. Il serait d'ailleurs hasardeux d'avancer que le fougueux cordelier n'ait pas été franchement dévoué à la patrie; nous n'hésitons même pas à reconnaître que, dans plus d'une circonstance, ses passions brutales, secondées par sa voix de stentor et sa stature athlétique, tinrent en respect les ennemis du dehors et les conspirateurs... Les massacres de septembre furent une terrible démonstration de cette vérité. Quant au désintéressement du fougueux Jacobin, la plus robuste bonne foi n'eut pu y croire : on savait généralement qu'en 1791, il ne vivait que d'un subside de vingt-quatre livres par semaine, dû à la sollicitude de son beau-père, et que peu de temps après son entrée au ministère de la justice, il avouait une fortune de quatorze cent mille livres.

Danton, en substituant l'audace à la légalité, en menaçant l'Assemblée d'une terreur populaire, qu'il pouvait effectivement déchaîner, en annulant dans chaque ministère l'homme d'État qui en était chargé, en absorbant le directoire du département, enfin en gouvernant jusqu'à l'anarchique commune insurrectionnelle du 10 août, qui faisait trembler la représentation nationale elle-même, Danton, disons-nous, fut un moment l'arbitre de la France, et nous aurons le courage de le dire, quoi qu'on l'avoue en frémissant, plus que personne, il contribua à la sauver du joug étranger.

Cet envahissement de pouvoir, exercé par un membre de la faction cordelière, commençait le triomphe des Jacobins; car le ministre de la justice et ses adhérents ne formaient, nous le répétons, qu'une section de ce parti. Robespierre et Danton se détestaient; mais ils s'entendaient incontestablement pour abattre la Gironde, sauf à faire décider ensuite, par un duel à mort entre les deux factions, à qui demeurerait la direction du char révolutionnaire. Vergniaud, dans les derniers jours d'août, avait reconnu que la nef des Girondins ne tarderait pas à sombrer; mais, debout sur le rempart de la patrie, il combattait avec une égale énergie, ses

ennemis, et les patriotes ou douteux ou insensés qui pouvaient causer sa perte. En suivant la carrière représentative de cet homme supérieur, nous retrouvons son éloquence entraînante dans toutes les questions de haute utilité ou de salut. Juste envers un clergé qu'il sait être hostile à la révolution, il veut que, pour la déportation, on distingue les prêtres paisibles des perturbateurs. Reconnaissant envers les philosophes étrangers qui ont servi la cause de la liberté, il réclame pour eux le titre de citoyens français. Jean de Bry, dans un élan de patriotisme exalté, avait proposé la création d'un corps de douze cents *tyrannicides ;* Vergniaud s'oppose avec chaleur à cette création, qu'il considère comme pouvant favoriser les haines personnelles, les passions aveugles, et qu'il déclare attentatoire aux lois de l'humanité.

L'illustre Girondin abordait ainsi divers sujets, dans la solution desquels sa parole pressante, persuasive, forte de raison, enlevait presque toujours d'équitables dispositions législatives. Soudain un bruit sinistre éclata dans Paris... Les ennemis étaient maîtres de Longwy et de Verdun. Profondément ému à l'aspect des malheurs qui menacent la France, Vergniaud abandonne alors les objets

d'ordre ou d'intérêt intérieur, et s'élance avec toute la véhémence d'une âme vivement oppressée, dans une sphère plus vaste. Il s'élève à toute la hauteur de son éloquence, pour ranimer l'espoir, le courage et la ferveur patriotique de ses concitoyens.

Nous sommes au 1er septembre, le tocsin sonne de toutes parts : la tour du palais laisse tomber de son sommet ses lugubres et historiques accents de bronze. Mais l'orateur girondin ne sait pas que ce tocsin est le signal d'une autre Saint-Barthélemy; il ignore que la commune songe à procéder par le massacre, aux nobles excitations de la gloire. « C'est « aujourd'hui, s'écrie Vergniaud, que Paris doit « vraiment se montrer dans toute sa grandeur. « Nos ennemis ont un grand moyen, c'est celui des « terreurs paniques. Car, vous le savez, il est des « hommes pétris d'un limon si fangeux qu'il se « décompose à l'idée du danger. Que l'on ré- « siste à ces terreurs, et la victoire couronnera « nos efforts. Hommes du 14 juillet et du 10 août, « c'est vous que j'invoque... Cependant pourquoi « les retranchements du camp placé sous les rem- « parts de cette cité ne sont-ils pas plus avancés? « où sont les pelles, les pioches et tous les instru- « ments qui ont servi à élever l'autel de la fédéra-

« tion et nivelé le Champ-de-Mars? Vous avez ma-
« nifesté une grande ardeur pour les fêtes ; sans
« doute vous n'en aurez pas moins pour les com-
« bats. Vous avez chanté, célébré la liberté ; il faut
« la défendre. Il n'est plus temps de discourir, il
« faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque
« pas qu'ils font en avant pioche la nôtre.

Le récit des massacres de septembre n'appartient point à cette histoire, mais à celle de l'homme qui put croire à la nécessité de cet horrible coup d'état. Danton avait dit dans le sein de l'assemblée : « Il faut une convulsion nationale pour faire rétrogader les despotes. Jusqu'ici nous n'avons eu qu'une guerre simulée; ce n'est pas de ce misérable jeu qu'il doit être maintenant question. Il faut que le peuple se porte, se *roule* en masse sur les ennemis pour les exterminer d'un coup; il faut en même temps enchaîner tous les conspirateurs; il faut les mettre dans l'impossibilité de nuire. » La représentation nationale, en entendant cette allocution fougueuse, n'y attacha que l'idée d'une hyperbole patriotique. Ses soupçons ne furent pas même excités lorsque, le 1er septembre, Danton, reparaissant à la tribune, prononça ces mots, qu'appuyait un geste exterminateur : « Le canon que vous allez

« entendre, n'est point le canon d'alarme, c'est le « pas de charge sur nos ennemis... Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il? de l'audace, « encore de l'audace, toujours de l'audace... » Ces paroles résumaient la politique du chef des cordeliers; mais Robespierre lui-même n'en comprit pas toute la funeste portée.

C'est donc à tort que quelques écrivains accusent les Girondins et surtout leur plus généreux organe, de ne s'être point opposés au massacre des prisons. Tout au plus pourrait-on reprocher à Pétion, alors maire de Paris, d'avoir laissé envahir l'enceinte municipale par un ramas d'hommes sans mandats réguliers, composant la commune insurrectionnelle; encore doit-on ajouter que ce magistrat ne pouvait rien contre cette avalanche anarchique, sans être soutenu par l'Assemblée... Il ne le fut pas, ou du moins le fut trop peu. Quant à Vergniaud, dont le courage ne put jamais être dénié sans calomnie, il signala, il condamna, avec toute l'énergie d'une vertueuse indignation, les scènes de carnage qu'il n'avait pu prévoir. Dans la séance du 16 septembre, il voua au mépris et à la vindicte des gens de bien, les meneurs qui égaraient le peuple jusqu'à lui faire commettre les atrocités

qu'on venait de voir, et qui excitaient une profonde terreur dans la capitale. « Que les proscriptions « passées vous fassent prévoir les proscriptions fu- « tures, s'écriait le député Girondin ; opposez-vous « aux arrestations arbitraires, à la violation des « lois utiles et de la propriété. J'éprouve une vive « affliction, continua-t-il, de voir que les bons ci- « toyens se cachent et laissent triompher des hom- « mes à la fois hypocrites et féroces, toujours prêts « à se montrer dans les calamités publiques, comme « ces insectes malfaisants que la terre ne produit « que dans les orages ; ces hommes qui aristocra- « tisent la vertu même, pour acquérir le droit de « la fouler aux pieds, et qui démocratisent le crime, « pour s'en rassasier sans avoir à redouter le glaive « de la justice. »

Mais en s'élevant contre les excès de l'anarchie, Vergniaud ne perdait pas de vue les dangers du pays. S'il signalait à l'indignation de l'Assemblée ceux qui compromettaient la cause de la révolution, en semant sa route de victimes témérairement sacrifiées, c'est qu'il voulait conjurer les discordes civiles, afin que les Français courussent aux armes avec la spontanéité d'un seul homme, et serrés par une sympathie commune, ainsi que les lances du

faisceau, symbole de cette union qui fait la force. « Au camp, citoyens, » s'écriait-il en terminant sa harangue du 16 septembre, « au camp; oublions tout, excepté la patrie. »

Cet appel d'une voix qui se faisait l'organe de tous les sentiments généreux, électrisa l'Assemblée. Elle décréta, séance tenante, que Vergniaud rédigerait une adresse aux citoyens de Paris, dans laquelle seraient reproduits tous les beaux mouvements de civisme que l'orateur avait fait éclater à la tribune. Cette adresse fut apportée le lendemain, et adoptée par acclamation. L'auteur revint alors à son accusation contre les apôtres de la démagogie : il demanda que la municipalité insurrectionnelle tout entière répondît des forfaits qu'elle avait laissé commettre.

« Les Parisiens aveuglés osent se croire libres, « s'écria-t-il : ils ne sont plus esclaves, il est vrai, « des tyrans couronnés; mais ils le sont des hom- « mes les plus vils, des plus détestables tyrans. Il « est temps de briser ces chaînes honteuses, d'é- « craser cette nouvelle tyrannie. Il est temps que « ceux qui ont fait trembler les hommes de bien, « tremblent à leur tour. Je n'ignore pas qu'ils ont « des poignards à leurs ordres... Eh! dans la nuit

« du 2 septembre, n'ont-ils pas voulu les diriger
« contre plusieurs d'entre nous? Dans leurs listes
« de proscriptions, n'ont-ils pas désigné au peuple
« plusieurs d'entre nous comme des traîtres? Et ma
« tête aussi est proscrite : la calomnie veut étouffer
« ma voix, s'écria l'illustre orateur avec toute la
« puissance de cette voix calomniée; mais elle peut
« encore se faire entendre ici; et je vous en atteste,
« jusqu'au coup qui me frappera de mort, elle
« tonnera avec tout ce qu'elle a de force contre les
« crimes et les scélérats. Bien mieux inspiré que
« Danton du grand mot de Guillaume Tell, nous
« aussi, Messieurs, nous dirons : périssent l'As-
« semblée nationale et sa mémoire, pourvu que la
« France soit libre. » A ces mots, prononcés avec tout l'entraînement d'une prévision fatale, peut-être, tous les membres se lèvent par un élan spontané et répètent : « Oui, oui, périssons tous, et que la liberté reste... » Ah! que sont devenues ces organisations sur lesquelles vibrait à ce point l'amour de la patrie! Après cette explosion généreuse, Vergniaud reprit : « Oui, périssent l'Assemblée nationale
« et sa mémoire, si à ce prix elle épargne un crime
« qui imprimerait une tache au nom français; pé-
« rissent l'Assemblée nationale et sa mémoire et

« que la France soit sauvée. Je demande que les « membres de la Commune répondent sur leur « tête de la sûreté de tous les prisonniers. » Cette dernière phrase, jetée dans l'Assemblée comme un cri d'alarme, y produisit la plus vive sensation ; et malgré le tumulte incessant des tribunes, remplies de perturbateurs, la proposition, adoptée avec enthousiasme, fut convertie en décret.

Tel était le mépris pour le crime que professait Vergniaud, lui qu'un historien, qui écrivit sous le fouet de Napoléon, osa classer parmi les énergumènes de la Convention nationale.

Les séances agitées qui suivirent le massacre des prisons marquèrent le point de départ d'une inimitié déclarée entre les Jacobins et les Girondins ; à dater de ce moment, les Cordeliers, jusqu'alors plus rapprochés de la Gironde que de Robespierre, par suite des évènements du 10 d'août, ne voulurent plus avoir rien de commun avec un parti dont les orateurs les dénonçaient à la tribune comme de vils bourreaux, eux qui considéraient l'horrible boucherie des 1 et 2 septembre comme un moyen de terreur salutaire. Danton travailla dès-lors à préparer l'expulsion de Roland, Clavières et Servan : il avait, pour ainsi dire, annihilé leur pou-

voir; mais le contact de leur patriotisme austère gênait la fougue indomptable de ce ministre. Peu soucieux de tenir en équilibre cette balance de la justice placée dans l'une de ses mains, il voulait atteindre sans contrôle du glaive qu'il tenait de l'autre main, tout ce qui ne serait pas révolutionnaire à son point de vue... Et Dieu seul a su quel était le point de vue de Danton et si jamais il en eût un, autre que les extrêmes vers lesquels sa fougue le poussait. Quoi qu'il en soit, il jura de ne prendre aucun repos jusqu'au jour où l'étendard de l'humanité, arboré par les Girondins, s'abaisserait devant le drapeau sanglant qu'il avait élevé. Danton se rapprocha donc, non sans restriction mentale, de Robespierre et Marat, et ce fut sous cette influence menaçante que l'Assemblée législative termina sa session.

La France électorale, c'est-à-dire l'universalité des citoyens, envoya à la Convention nationale les hommes qui, sous diverses bannières, avaient sa confiance. Les dissidences de parti pénétraient peu dans les masses : à part quelques meneurs de clubs, la nation voulait être libre, voilà tout. Elle comprenait que pour conquérir cette liberté, dont on lui avait peint le portrait si séduisant, il fallait

combattre l'étranger, et toute la jeunesse courait aux frontières. Mais ce qu'elle ne comprenait pas assez, ce qu'elle laissait débattre par l'orgueil, l'ambition ou l'intrigue (la cupidité n'était pas de l'époque), c'était le droit de régler ses destinées. Malheur immense ! la vie des citoyens se trouvait ainsi abandonnée au cours de cette insouciance, ou plutôt de cette confiance aveugle en des hommes, ou frénétiques, ou méchants, ou trop faibles pour conjurer le mal.

Les Girondins reparurent à la Convention nationale avec toute l'indécision politique qu'ils avaient montrée dans l'Assemblée législative. Toujours absence d'ordre et de plans dans leurs projets; toujours d'énergiques paroles, que ne confirmait point la résolution dans les actions. Ils détestaient les forfaits ; mais ils étaient, sinon inhabiles à les prévenir, du moins trop irrésolus dans la marche qu'ils suivaient. A l'ouverture de la nouvelle session, Vergniaud et ses amis espéraient donner à leur popularité une base enfin solide et stable, en faisant proclamer une république, fille de leurs études scolaires et des rêves de popularité antique qu'elles entretenaient en eux. Les Jacobins s'emparèrent encore de cette initiative : dès la première

séance, (21 septembre), Collot d'Herbois, passé d'une scène de planches sur le grand théâtre du monde, et qui devait bientôt se draper à Lyon, du manteau sanglant d'une tragédie trop réelle, Collot d'Herbois s'élança à la tribune, et fit entendre ces terribles paroles : « Il est une délibération que « vous ne pouvez remettre à demain, que vous « ne pouvez différer d'un seul instant, sans être « infidèles au vœu de la nation : C'EST D'ABOLIR « LA ROYAUTÉ... » Et le trône fondé par Clovis, illustré par Charlemagne, imprégné par saint Louis d'un parfum de chrétienté, tomba après une discussion que dix lignes peuvent reproduire, au bruit du canon, annonçant la victoire de Valmy.

Personne du moins ne devança Vergniaud dans la noble tâche de proposer et de discuter, avec toute la sagesse d'un patriotisme prévoyant, tout ce qui pouvait contribuer à défendre, à protéger cette république nouvelle, dont mille périls environnaient le berceau. Contre les ennemis du dehors, déjà terrifiés par la terrible convulsion populaire de septembre, l'orateur girondin obtient les plus énergiques mesures. Il demande que la défense de Paris soit enfin assurée ; puis, traçant avec cette abondance d'images, cette richesse de couleurs

qui lui étaient familières, un tableau saisissant des dangers de la patrie, il échauffe, il exalte le courage des volontaires encore retenus dans les liens de la famille ou de l'amour. Enfin, retombant de tout le poids d'une éloquence équitable autant que forte de raison, sur les agitateurs qu'il appelle les ennemis intérieurs, il attaque de nouveau la Commune, toujours en état de conspiration contre l'Assemblée, et qui la voue aux poignards des assassins. Buzot a demandé qu'un corps armé soit appelé à la garde spéciale de la représentation nationale : il veut que ce corps, formé d'hommes pris dans les départements, puisse au besoin s'opposer aux attentats des sicaires de la commune de Paris. Une vive discussion s'engage à ce sujet entre Robespierre et Vergniaud. « La capitale est tranquille, dit le premier. — Le sang versé le 2 septembre fume encore, répond le dernier. — Tout respecte l'autorité de la Convention. — Vous la dénoncez chaque jour dans vos séditieuses assemblées, dans vos feuilles sanguinaires. — Le peuple de Paris est calomnié. — Il gémit, comme nous, contre les assassins qui l'oppriment. — Vous voulez créer une tyrannie. — Nous voulons nous soustraire à la vôtre. — Vous établissez une garde prétorienne.

— C'est que vous commandez à une horde de brigands. — La Convention est gardée par l'honneur du peuple. — La commune de Paris est entre elle et le peuple. »

La garde départementale dont l'appel était invoqué ne fut point formée ; Robespierre parvint alors à faire redouter l'influence des baïonnettes dans les débats législatifs ; et lui-même, un peu plus tard, établit, dans la plaine des Sablons, un camp composé de jeunes soldats qui, sous le nom d'*élèves de Mars*, n'étaient rien moins que les prétoriens du dictateur montagnard. Cette milice, moitié romaine, moitié chevaleresque par le costume, disparut après le 9 thermidor.

Mais sur d'autres points, les mesures d'ordre public invoquées par Vergniaud pour la sûreté des citoyens furent accueillies. On doit faire remarquer à ce sujet que la majorité de l'Assemblée, qui n'avait pas encore cessé de voir dans les Girondins des patriotes sincères, se montrait presque toujours favorable à leurs vues, et sanctionnait ordinairement leurs propositions. Aussi Vergniaud fit-il ordonner la mise en liberté des individus arrêtés depuis le 10 août, et contre lesquels il n'y avait eu ni mandat d'arrêt, ni décret de mise en ac-

cusation. Poursuivant, au mépris de tous les dangers qui le menaçaient, la mission d'apôtre de l'humanité, l'aigle de la Gironde, depuis l'ouverture de la session, ne cessait de poursuivre, d'harceler, de battre en brèche le terrorisme, qui grandissait à vue d'œil parmi les Jacobins. Le 25 septembre, il attaqua ouvertement et nominativement ce Marat, proclamé par l'histoire l'homme-type de la politique sanguinaire, et dont on n'a peut-être jamais connu le véritable système. Le soi-disant *ami du peuple* faisait maintenant partie de la représentation nationale, et Vergniaud pensait que ses excitations virulentes produiraient d'autant plus de trouble qu'elles tomberaient de plus haut. Le 25 septembre donc, Marat venait d'entrer dans l'Assemblée et de se placer au sommet de la Montagne. Nous peindrons ailleurs la combinaison d'éléments hétérogènes qui composait le costume de ce député. Comme Diogène, il laissait voir son orgueil, non à travers les trous de son manteau, mais se révélant par sa malpropreté. Parce que le luxe est un témoignage de la faiblesse humaine, on a vu souvent des hommes qui se faisaient ainsi une vertu de ce qui n'était qu'une vanité plus prétentieuse que les autres.

Le brûlot préparé depuis quelques jours contre Marat fut lancé par Merlin de Thionville. « Mes- « sieurs, s'écria-t-il, le véritable ordre du jour, « le voici : Lasource m'a dit hier qu'il y avait « dans cette salle un parti qui voulait la dictature; « je le somme de m'en indiquer le chef; quel qu'il « soit, je déclare être prêt à le poignarder. » Marat, ramassant sans la moindre hésitation le gant qu'on vient de lui jeter, monte pour la première fois à la tribune. « Si quelqu'un, dit-il, est coupable d'a « voir jeté dans le public cette idée de dictature, « c'est moi : ni Robespierre ni Danton ne l'ont « admise; j'appelle donc sur ma tête seule les ven- « geances de la nation..... A la vue des scènes « sanglantes du 14 juillet, du 6 octobre, du 10 « août, du 2 septembre, j'ai frémi moi-même des « mouvements désordonnés et impétueux qui se « prolongeaient parmi nous... J'ai cherché à sou- « mettre ces mouvements déréglés à la sagesse « d'un chef; j'ai proposé de donner une autorité « instantanée à un homme raisonnable et fort : « tribun, dictateur, triumvir..... le titre n'y fait « rien..... ce que je voulais, c'était un citoyen in- « tègre et éclairé qui aurait recherché tout de suite « les principaux conspirateurs, afin de trancher

« d'un seul coup la racine du mal, d'épargner le « sang, de ramener le calme, et de fonder la li- « berté..... Suivez mes écrits, vous y trouverez « partout les mêmes vues. »

En effet, dès 1789, Marat avait fixé le sacrifice humain à cinq cents têtes. Ah! si l'hécatombe immolée sur l'autel de la liberté n'eût pas excédé ce *maximum*, l'humanité eût jeté un grand cri sans doute; mais que de longues angoisses lui eussent été épargnées!

« Vous avez versé beaucoup de sang, vous en « verserez encore, poursuivit Marat..... Vraiment, « quand je compare vos idées aux miennes, je « rougis pour vous, et je m'indigne de vos fausses « maximes d'humanité..... C'est en vain d'ailleurs « que vous avez l'air de rejeter avec horreur cette « dictature que j'ai proposée, vous y viendrez « un jour malgré vous; seulement il ne sera plus « temps : la division et l'anarchie auront gagné « toutes les classes de citoyens, au lieu de cinq « cents têtes, vous en abattrez deux cent mille..... « Cessons, croyez-moi, ces discussions scandaleu- « ses. Hâtez-vous de marcher vers les grandes « mesures qui doivent amener le bonheur du peu- « ple; posez les bases d'un gouvernement juste et

« libre; faites respecter les droits, l'origine et la « dignité de l'homme..... Ensuite égorgez-moi. »

Ces principes, émis par un homme que l'on considérait comme un monstre souillé de tout ce que la fange anarchique avait de plus abject, étonna Vergniaud lui-même. Vainement entrevoyait-il la dictature de Robespierre ou de Danton à travers les redondantes maximes de popularité que le Montagnard venait d'étaler; ces maximes n'en avaient pas moins touché aux grands intérêts de la patrie, et l'illustre orateur comprit qu'en répondant à Marat, il allait tomber dans la déclamation. Cependant, il monta à la tribune, et nous devons l'avouer, son discours, dont une invective marqua le début, ne fut pas heureux. « S'il est un malheur « pour un député, dit l'aigle girondin, dont le vol « n'atteignit pas ce jour-là sa hauteur ordinaire, « c'est de remplacer à cette tribune un homme « chargé de décrets de prises de corps, qu'il n'a pas « purgés. — Je m'en fais gloire », s'écria de sa place le représentant apostrophé, répondant par un mot audacieux au faible moyen de l'avocat, inspirant mal le législateur. Vergniaud s'égara ensuite dans une longue succession de charges qui parvinrent à former un orage sur la tête de Marat; la

foudre parlementaire gronda longtemps, mais ne l'atteignit pas... Un ordre du jour sortit de ce tumulte; et ce fut alors que l'*Ami du Peuple*, reparaissant à la tribune, pâle, défait, les cheveux en désordre et tenant un pistolet, se l'appuya sur le front, en déclarant que si un décret d'accusation eût été lancé contre lui, il se serait brûlé la cervelle, et eût arrosé du sang d'un martyr de la liberté, les hommes qui s'étaient faits ses accusateurs.

Cette séance du 25 septembre offrit le premier, peut-être devrions nous dire le seul échec que Vergniaud subit durant sa carrière représentative. Car, hâtons-nous de l'ajouter, la grande défaite des Girondins au 31 mai, fut le plus sublime triomphe de leur admirable orateur, jusqu'à leur défense devant le Tribunal révolutionnaire, qui, comme la lyre d'Orphée, attendrit un moment les tigres.

Cependant Marat ne se releva que momentanément du coup qui lui avait été porté le 25 septembre; Vergniaud continua d'attaquer en lui les Jacobins qui, jusqu'alors, n'avaient guère révélé leurs vues dominatrices que par l'organe de ce séide audacieux. Les attaques incessantes du Démosthène girondin, déterminèrent plus tard l'arrestation et la mise en jugement de cet oracle, ou plutôt de cet

idole du peuple qui, comme le disait Gensonné, *avait pris le parti de se faire Dieu*, à l'exemple de Vespasien.

On ne peut approuver sans restriction la guerre incessante que Vergniaud fit alors à une notable partie de l'Assemblée, toute juste qu'elle était, comme obstacle opposé à l'omnipotence d'une faction; cette hostilité nuisit à la cause des Girondins, et ne montra plus leurs principes que sous l'apparence d'amorces séduisantes couvrant une rivalité envenimée. Ce ne fut pas sans raison qu'on leur reprocha, d'ailleurs, d'avoir montré la division éclatant parmi les députés, dans les circonstances graves où la France se trouvait, et quand elle appelait tous ses enfants à sa défense.

Ici se présente dans la vie de Vergniaud un de ces épisodes intimes où les femmes s'attribuent le premier rôle, et s'en acquittent ordinairement avec succès, lorsqu'elles sont jeunes, belles et passionnées. Vergniaud était resté célibataire, de peur, disait-il, d'avoir à revenir sur le culte fervent qu'il vouait au sexe, toujours divin tant qu'il nous apparaît à travers les enivrantes illusions de l'amour. Il demeurait rue de Clichy, avec Ducos et Boyer Fonfrède, ses collègues, qui tous deux étaient mariés.

La matinée du grand orateur n'appartenait point à la politique : « en sortant de l'Assemblée, répétait-il souvent à ses amis, j'enlève avec empressement de mon front cette couronne civique que le devoir arme si souvent d'épines, et je la reprends le plus tard que je puis. » Nous l'avons déjà dit, dans l'enceinte législative, Vergniaud était Romain, tantôt comme Sénèque, tantôt comme le sage d'Utique, et toujours avec l'éloquence de Cicéron. Le soir il était Romain encore, mais selon l'exemple d'Ovide et de Tibulle, sur le canapé d'une charmante Parisienne. Nous ne la nommerons point : son nom, indiscrètement jeté de nouveau à la renommée, irait troubler, au fond d'une retraite religieuse, les dernières lueurs d'une vie qui s'efforce d'être oublieuse des tendres égarements de son aurore. Le matin, jusqu'à l'heure de l'assemblée, l'orateur Girondin restait dans cette sphère d'antiquité où ses illusions s'étaient égarées délicieusement la veille, avec une beauté qui jouait à ravir le personnage de Julie ou de Delie. Cette matinée était le plus souvent consacrée à Juvénal, à Horace et à ce Sénèque, à qui, durant toutes les heures du jour, le soir excepté, Vergniaud demandait des inspirations, afin qu'on ne put, dans aucune phase de sa carrière militante, lui appliquer

cette sentence du philosophe : *Sed semel hunc vidimus in bello fortem, in foro timidum.*

Un matin que Vergniaud méditait sur le mépris des richesses, tant et si vainement recommandé par Sénèque, on vint lui dire qu'une dame sollicitait de lui un entretien particulier. Il ordonna qu'on l'introduisît. La femme qui se présenta était d'une beauté éblouissante, quoique ses traits, fortement accusés, son œil étincelant d'expression, mais un peu enfoncé dans l'orbite, et ses lèvres, qu'avait pâlies une haleine échauffée par les excentricités probables de la vie, décelassent le passage de ces vives émotions, qui ne caressent jamais la jeunesse sans lui coûter de notables portions de ses trésors. L'inconnue, dont la taille était élevée et souple, ne pouvait réprimer entièrement une assurance de démarche qui dénotait un abandon quasi-masculin. Vergniaud ne fut point surpris quand elle se nomma : elle s'eppelait *Théroigne de Mirecourt.*

« Monsieur le représentant, lui dit-elle, il y a longtemps déjà que mon nom n'est plus inconnu ; il s'est mêlé plus d'une fois aux fastes de la Révolution, et vous avez pu remarquer, peut-être, que ce ne fut jamais à des noms vulgaires qu'il s'associa. — Je sais, Madame, que Mirabeau lui-même s'est pré-

valu de cette association, » répondit le Girondin en se plaçant près de Théroigne, sur un canapé où elle s'était laissé tomber avec une liberté d'action ayant devancé l'invitation de s'asseoir.» De plus, continua Vergniaud en souriant, je sais que, nouvelle Egérie de ce puissant Numa, vous lui avez communiqué plus d'une fois cette ardeur de l'âme que n'allume pas toujours le sujet dont on s'occupe, et nulle part, assurément, il ne pouvait rencontrer le foyer d'un aussi beau feu. — Le compliment est bien flatteur pour un sage, dit la belle Jacobine en lançant au Girondin un regard oblique, plein de coquetterie. — C'est dans la sagesse, Madame, que l'on puise le sentiment de la vérité. — Les vérités galantes, quand vérités il y a, peuvent se passer d'une origine aussi noble. — A propos de noblesse, reprit l'interlocuteur de Théroigne, il me semble, belle dame, que vous n'avez pas toujours professé pour cette caste la haine que vous lui vouez maintenant. — Vous ne dites pas assez, répartit l'ardente patriote en soupirant : j'ai vécu sous les lois de cette noblesse, à laquelle j'ai juré de puis de faire une guerre à mort. Mais, comme vous, hommes éminents de la Révolution, lasse de l'oppression, je me suis réfugiée dans le sein de la li-

berté..... J'ai même fait plus que vous, ajouta la fière amazone, dont le regard étincela d'un feu sombre, je me suis vengée de la tyrannie, et vous en êtes encore réduits à la combattre. — Quoi ! ce gentilhomme qui vous aima? — Qui me perdit. — Vous l'avez dénoncé? — Belle vengeance! — Fait assassiner? — La Révolution n'assassine pas; elle immole : N*** est mort le 2 septembre... Que son âme s'en réjouisse, si l'immortalité n'est pas un vain mot : il fut un des éléments du sacrifice qui porta l'effroi dans les rangs de l'étranger. — Ce mouvement serait beau, Madame et digne d'une Romaine, s'il ne s'y mêlait pas un souvenir amer de l'amour outragé. — Le patriotisme des dames romaines eût été bien pâle, monsieur le représentant, si l'amour ne s'y fût combiné, comme sympathie ou comme ressentiment. Ce mot de sympathie, arrivé fortuitement dans notre entretien, me rappelle le sujet de ma visite.

— Savez-vous, Madame, que vous excitez en moi une ambition bien téméraire. — C'est selon. Écoutez, monsieur Vergniaud, je viens à vous pour que vous veniez à nous. — Si vous aviez dit à *moi*, j'en serais au regret de n'avoir pas fait les onze douzièmes du chemin; mais votre *nous* exige

une explication. — Je vais vous la donner. Votre admirable talent, votre patriotisme sincère, vos vertus antiques suivent une mauvaise route, ou plutôt toutes ces généreuses qualités s'abandonnent, sans doute à votre insu, à une direction qui les égare. Vous seul peut-être, dans le parti de la Gironde, ne spéculez point sur le triomphe de la liberté; vous seul la voulez pour elle-même; tous les autres songent à l'exploiter. — Madame !... — Ne vous récriez pas : vous combattez en chevalier français, eux ils intriguent. — Quoi ! Brissot ! — Courtisan du peuple, dont il attend les faveurs. — Buzot ! — Adorateur de madame Roland, qui ne prétend à rien moins qu'à s'incarner république française. —Guadet, Gensonné, Ducos, Salles, Pétion ? — Ambitieux de pouvoir, qui donneraient le salut de l'État pour un assignat de cinq francs, si leurs vues personnelles étaient satisfaites. — Mais Fonfrède ? — Négociant de premier ordre, en quête de la suprématie commerciale pour Bordeaux, et qui ferait volontiers de cette ville le siége du gouvernement. — Et Barbaroux ? — Oh ! pour celui-là, il est un peu des *nôtres*, et je puis, je crois, vous dire le fond de sa pensée. — Alors, c'est qu'il est des *vôtres*, à vous personnellement,

Madame. — Comme vous voudrez, Monsieur; et je puis affirmer que celui-là se contenterait de la dictature d'une jolie petite république du midi. — Est-ce l'aveu de l'Hercule marseillais, filant aux pieds de l'Omphale de Mirecourt? — Un aveu? non, mais il est dans la vie des heures d'épanchement où les secrets s'écoulent. — Charmante sincérité! — Quant aux autres Girondins, reprit l'héroïne, sans s'arrêter à l'exclamation de Vergniaud, ce sont des moutons de Panurge qui sautent après les béliers du parti, et ceux-là s'arrangeraient, plus ou moins volontiers, de la part qui leur serait faite par le triomphe. Mais vous, Monsieur, je le répète, votre place est marquée au-dessus de toutes ces intrigues; il vous faut la première par le rang, comme elle vous est acquise par le talent, et dans la Gironde, Brissot vous domine. En deux mots, une tête telle que la vôtre couronnerait bien la Montagne. — ***Le voilà donc connu ce secret*****.....** — Plein d'espoir, interrompit Théroigne avec vivacité. — Robespierre et Danton ne sont-ils pas les chefs du parti Jacobin; car ils s'entendent, m'a-t-on dit? — En attendant que le plus fort, je me trompe, en attendant que le plus fin fasse égorger l'autre. La cause de la république ne peut être assurée que par des mains

pures; Robespierre enveloppe trop sa politique pour inspirer assez de confiance : il faut se défier du patriotisme qui ne marche pas à découvert. Quant à Danton, du jour où la source des corruptions sera tarie, il n'y aura plus à compter sur lui : le premier soupir d'une femme qu'il aura distinguée le rendra sourd à la voix de la patrie; et que le plus effréné des tyrans promette d'alimenter les prodigalités de ce colosse d'immoralité, et vous le verrez plus courtisan qu'un Dangeau ou un Villeroy. Vergniaud, poursuivit Théroigne, en appuyant sa main blanche sur le bras du Girondin, je connais bien le peuple, moi qui, tous les jours, marche à la tête de ses rudes pétitionnaires: ce qu'il demande, c'est un guide honnête homme, pour qui ses droits et ses intérêts ne soient pas des mots creux, des prétextes d'intrigues, de brigues et d'ambitions.... Jusque-là, ce lion, qui, satisfait, se coucherait paisible aux pieds de ses bienfaiteurs, déchirera de ses dents et de ses griffes terribles tout ce qui s'opposera à la félicité qu'on l'autorise à rêver. Soyez cet honnête homme, Vergniaud; vous êtes assez fort de génie et de probité pour accepter une si belle tâche..... Demain je vous amène les faubourgs, et je vous fais proclamer

le sauveur de la patrie par le vrai souverain... le peuple. — Si vous ne m'aviez pas enveloppé d'une atmosphère de séductions, à travers laquelle ma raison se défend mal, répondit l'illustre orateur, profondément ému, je vous dirais, Madame, que vous me proposez cette dictature, contre laquelle je m'élevais de toutes mes forces à la tribune, il y a peu de jours..... Mais vous me jetez si loin du champ de la politique, tout excellent patriote que je suis, qu'il ne me reste, pour le moment, qu'une seule pensée, et la voici : Je comprends aujourd'hui tout l'empire qu'Aspasie avait pris sur Périclès. — Et je gage, répondit Théroigne, sans paraître effarouchée du rapprochement, je gage que vous comprenez tout aussi bien que l'on peut travailler au salut de la France sans offrir les garanties de Jeanne-d'Arc.

L'ex-conventionnel Frécine, qui nous raconta, en l'an IX, l'anecdote que nous venons de rapporter, en garantissant son authenticité, ne nous a pas appris ce que Vergniaud répondit; mais il ajouta que le jour où l'aigle de la Gironde avait reçu la visite de Théroigne, il ne s'était pas montré un seul instant à l'Assemblée. « Et quand nous connûmes l'aventure, l'éclipse du Girondin ne nous surprit nulle-

ment, dit encore le narrateur : Vergniaud, qui, à la tribune, était l'*impavidum ferient ruinæ*, n'hésitait nullement, dans la vie privée, à faire au plaisir le sacrifice d'un scrupule et même d'un principe.

On sait toutefois que Vergniaud ne se laissa point engager dans le parti de la Montagne, qu'il attaqua, au contraire, avec une persistance qui entraîna la perte des Girondins. Leur phalange, mue par un patriotisme taché de trop d'ambition, périt comme ces vaisseaux qu'on voit sombrer dans un abordage livré à l'ennemi... Maintenant Théroigne fut-elle auprès de Vergniaud un émissaire de la Montagne, de Robespierre lui-même, pour sonder les projets de cette grande intelligence; ou plutôt cette trop célèbre courtisane n'eut-elle pas uniquement en vue d'ajouter un nom illustre à la liste des hommes supérieurs auxquels son patriotisme vengeur avait prostitué ses charmes ? Nous sommes tentés d'admettre la dernière version.

A quelque hypothèse qu'on s'arrête, on repoussera certainement, comme outrée, l'opinion émise par Théroigne sur les Girondins, qu'elle jugeait avec la légèreté passionnée d'une femme qui avait abjuré tous les principes de la modération, au milieu des entraînements d'une jeunesse livrée à tous

les excès. Cependant, en exagérant les vues personnelles de certains membres de la Gironde, elle avait frappé juste dans quelques-unes de ses assertions, et peut-être était-il rigoureusement vrai de dire que Vergniaud seul, parmi ces adversaires du parti montagnard, travaillait au salut et à la prospérité de la république, sans aucune préoccupation ambitieuse. Mais, ainsi que les ombres d'un tableau en font valoir les parties lumineuses, ainsi la fougue journalière et les attentats des Jacobins prêtaient, par la comparaison, l'éclat des vertus républicaines à la conduite des Girondins. Assez heureux pour avoir toujours à décorer leurs secrètes manœuvres d'un beau dehors d'intérêt public, ils marchaient vers le but d'une ambition bien masquée, aux acclamations des gens de bien. Le peuple tout entier eût fait cortége à ces patriotes spéculateurs, si les Jacobins n'eussent eu plus d'empire sur lui par la sympathie du tumulte, qui plaît tant aux masses.

On a vu que depuis l'ouverture de l'Assemblée mère de la république, la Gironde, plus d'une fois et surtout par l'organe de son grand orateur, avait atteint de coups pressés ce roc menaçant, au sommet duquel Robespierre siégeait, et d'où Marat lais-

lait couler incessamment une lave enflammée et sanglante. Mais aucun de ces coups, quoique portés avec vigueur, n'avait pu faire une roche tarpéienne de la Montagne. Dans les premiers jours de novembre, on crut avoir préparé une attaque mieux combinée. La dictature de Robespierre, idée vague jetée naguère dans le public par un folliculaire, était devènue l'objet d'une ouverture positive, faite à l'un de ces hommes aux passions indécises, que les Jacobins avaient cru voir flotter entre eux et la Gironde. Cette dictature, repoussée à titre de calomnie le 25 septembre, et se présentant ainsi sous la forme d'une proposition, prenait le caractère d'un délit : c'était le motif suffisant d'une accusation. L'Assemblée avait passé à l'ordre du jour sur l'hypothèse ; mais elle ne pouvait, pensaient les Girondins, se montrer aussi indulgente pour la conspiration flagrante. L'accusation fut décidée.

Un drame immense allait donc s'ouvrir dans le sein de la Convention nationale : l'exposition fut réservée à Louvet, romancier des grâces plus qu'à demi nues, qui, sous la toge du législateur, recélait maintenant toute l'énergie que réclamait son mandat. Louvet, certain d'être soutenu par l'imposante réserve des Vergniaud, des Brissot, des Guadet, des

Gensonné, jeta d'une main hardie un brandon enflammée dans le camp des Jacobins... Il accusa Robespierre... Nous ne suivrons point l'orateur girondin dans les développements de son discours; le résumé seul en fera connaître l'esprit. « Robes-« pierre, s'écria Louvet en terminant, je t'accuse « d'avoir longtemps calomnié les plus purs pa-« triotes : je t'en accuse, car je pense que l'hon-« neur d'un citoyen et surtout d'un représentant « ne t'appartient pas. Je t'accuse d'avoir calomnié « les mêmes hommes dans les journées affreuses de « la première quinzaine de septembre, c'est-à-« dire, dans un temps où tes calomnies étaient de « véritables proscriptions. Je t'accuse d'avoir, au-« tant qu'il était en toi, méconnu, avili, persécuté « les représentants de la nation, et fait méconnaître « leur autorité. Je t'accuse de t'être continuelle-« ment produit comme un objet d'idolâtrie; d'a-« voir souffert que, devant toi, on te désignât « comme le seul homme vertueux en France, qui « pût sauver le peuple et de l'avoir fait entendre « toi-même. Je t'accuse d'avoir tyrannisé, par tous « les moyens de l'intrigue et de l'effroi, l'assem-« blée électorale du département de Paris. Je t'ac-« cuse enfin, d'avoir évidemment marché au su-

« prême pouvoir : ce qui est démontré, et par les
« faits que j'ai indiqués, et par toute ta conduite,
« qui, pour t'accuser, parlera plus haut que moi. »

« Je me présente, » s'écria ensuite Barbaroux, dont la superbe stature domina soudain l'assemblée, je me présente pour appuyer et signer la dénonciation qu'on vient de faire entendre contre Robespierre. Nous étions à Paris avant et après le 10 août, continua avec véhémence le Gracchus marseillais; nous avions été recherchés par les partis qui divisaient la capitale. On nous fit venir, on nous dit qu'il fallait se rallier aux citoyens qui avaient acquis le plus de popularité. On parla de créer une dictature, ajouta le chef des fédérés, dont l'accent tonna en prononçant ces mots; et le citoyen Panis nous désigna nommément Robespierre, comme le citoyen vertueux qu'il fallait y élever. »

Toutes les foudres de la Gironde éclatèrent sur la tête de Robespierre pour soutenir l'accusation portée contre lui. Vergniaud, inspiré magnifiquement par l'indignation, cette muse de Juvénal, signala, comme l'une des grandes calamités de la patrie, les manœuvres d'une minorité séditieuse, qui n'avait pour moyens que l'audace, pour système que la terreur. Étendant son bras vers les tribunes,

et bravant les tumultueuses vociférations qui en tombaient, l'illustre orateur désigna presque du doigt les perturbateurs apostés par Robespierre au dessus de l'Assemblée, pour influencer ses délibérations : amas impur de scories populaires, qui se faisait l'organe du peuple en le calomniant. « C'est là que se tiennent, durant nos séances, ceux que Louvet nomme avec raison *les gardes du corps de Robespierre,* continua Vergniaud, dont le bras accusateur restait toujours étendu vers une partie des tribunes. Attendez que Sylla quitte l'Assemblée, et vous verrez ses prétoriens en guenilles, armés de bâtons à sabre, entourer ce factieux, l'accompagner partout, et menacer sur leur passage, les députés connus pour n'être pas ralliés à son parti.

Robespierre n'opposa à l'attaque foudroyante des Girondins qu'une défense vague, diffuse, embarrassée de fatigantes divagations : espèce de griphe oratoire accessible aux compréhensions d'élite, peut-être, mais sans cohésion avec les intelligences purement logiques. Et cependant, grâce à la composition des tribunes, remplies comme le parterre d'un théâtre où l'on veut faire tomber une pièce nouvelle, l'ordre du jour prévalut. Ce fut le second échec marquant subi par la Gironde ; et celui-là lui

fit une blessure plus profonde que le premier...... La lutte devait bientôt recommencer : elle serait alors d'autant plus acharnée, que la tête d'un roi aurait été jetée dans l'arène pour gage du combat, et que l'héritage d'une monarchie serait, pour un moment, acquis au parti vainqueur.

IV.

Deux grands évènements vinrent, dans les premiers jours de novembre, faire diversion à la querelle soulevée au sein de la Convention, entre les Girondins et les Jacobins. Le 6, la première des grandes victoires remportées par les armées répu-

blicaines sur les troupes étrangères, celle de Jemmapes, donna à la Révolution cette base de succès, sur laquelle doit s'asseoir toute entreprise pour affermir les résolutions de ceux qui entreprennent... Ce même jour, et comme une coïncidence fatale à la cause des rois, Louis XVI fut mis en accusation. le girondin Dufriche-Valazé (de l'Orne), et Mailhe (de la Haute-Garonne), se firent les premiers accusateurs de ce prince.

Toute préoccupation s'évanouit devant ce grand et trop illégal procès. Le jugement du souverain fut un malheur à déplorer éternellement; ce fut surtout un attentat contre les lois, qui firent défaut aux accusateurs pour devenir des juges. La pondération des droits d'un peuple et de la vie d'un homme soulèvera de longs dissentiments, et, de longtemps encore, l'impartialité historique ne pourra prononcer sans exciter l'esprit de parti.

La conduite de Vergniaud durant le procès du roi fut indécise, irrésolue. La conscience du jurisconsulte s'irritait en lui des irrégularités flagrantes qu'offrait la procédure; il sentait qu'en prenant un parti quelconque dans une cause aussi grave, formée d'éléments aussi vicieux, il faillirait à la mission du député, fourvoyé par l'arbitraire

sur le siége du juge. L'illustre Girondin essaya de ressaisir la légalité dont l'Assemblée s'affranchissait, en demandant l'appel au peuple. Son discours était rempli, comme tous ceux qu'il prononçait, de mouvements sublimes. On y remarquait ce passage qui, bientôt, devait prendre le caractère d'une terrible prophétie : « Craignez qu'au milieu de ses « triomphes, la France ne ressemble à ces monu- « ments qui, dans l'Égypte, ont vaincu le temps. « L'étranger qui passe s'étonne de leur grandeur; « s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il? des cendres « inanimées et le silence des tombeaux... Après les « désastres et la terreur, quelles seraient vos res- « sources, quelles mains essuiraient vos larmes et « porteraient des secours à vos familles désespé- « rées! Iriez-vous trouver ces faux amis, ces per- « fides flatteurs, qui vous auraient précipités dans « l'abîme... Ah! fuyez-les plutôt; redoutez leur ré- « ponse; je vais vous l'apprendre : vous leur de- « manderiez du pain, ils vous diraient : allez dans « les carrières disputer à la terre quelques lam- « beaux des victimes que vous avez égorgées; ou « voulez-vous du sang et des cadavres? nous n'a- « vons pas d'autre nourriture à vous offrir. »

Vergniaud avait affirmé à plusieurs de ses collè-

gues qu'il ne se prononcerait pas pour la peine capitale : « Je resterais seul de mon opinion, avait-il « dit, que je ne voterais pas la mort. » Durant les débats, il parla en effet, avec une force prodigieuse de politique, de morale et de sentiment, pour atténuer les griefs imputés au roi. Cependant il émit un vote funeste, avec cet amendement : « Je demande « que la Convention examine, après le jugement, « s'il ne serait pas convenable que l'exécution fût « différée. » Mais l'orateur girondin déclara son vote indépendant de cette condition.... Harmand (de la Meuse), lui ayant reproché avec amertume son changement subit de détermination, il répondit froidement : « Je n'ai pas cru devoir mettre dans la « balance la chose publique et la vie d'un seul « homme; voilà tout... » Non, ce n'était pas tout : il y avait de plus cette versatilité qui déparait les plus belles qualités du grand orateur... Le jour où la sentence fut prononcée, Vergniaud rentra dans ce rôle d'homme fatal à Louis XVI, qui semblait lui être assigné par la destinée : ce fut lui qui, d'une voix profondément émue, fit entendre au malheureux monarque le jugement qui le condamnait à la peine capitale. Vergniaud vota ensuite pour le sursis à l'exécution.

L'émotion que le grand orateur avait laissé remarquer dans la lugubre mission qu'un destin fatidique, peut-être, lui avait imposée, devint, plus tard, un grief que ses ennemis évoquèrent contre lui; et cette imputation vint corroborer une autre accusation, dont voici la teneur. Avant que Louis XVI eût été précipité du trône, et à une époque où les Girondins, encore monarchistes-constitutionnels, ne songeaient qu'à diriger une cour essentiellement dépendante, quelques députés de ce parti, auxquels s'était réuni Vergniaud, écrivirent à Louis XVI, afin de lui faire comprendre la nécessité d'accepter la Constitution avec toutes ses conséquences: acceptation sans réserve, sans arrière-pensée, qui, seule, lui disaient-ils, pouvait assurer, non-seulement son repos et celui de sa famille, mais l'intégrité du pouvoir que cette même constitution garantissait. La lettre des Girondins se terminait par la demande du rappel des ministres Roland, Clavières et Servan qui, comme nous l'avons dit ailleurs, avaient emporté les regrets de l'Assemblée. Si, à la rigueur, on pouvait soupçonner que ce rappel, glissé à la fin de l'écrit, en avait été le motif déterminant, au moins ne décélait-il aucune intention de conspirer avec la cour. Tel fut pourtant un des princi-

paux chefs d'accusation lancés contre les Girondins après l'exécution de Louis XVI; et leurs adversaires, pour corollaire de cette vaine imputation, alléguèrent l'attendrissement que Vergniaud n'avait pu dissimuler en prononçant la sentence du roi.

Lorsque la terre du cimetière de la Madeleine eut recouvert les dépouilles mortelles de Louis XVI, les deux grands partis qui, durant quelques semaines, avaient fait trève à leurs discords, se retrouvérent en présence; ils se mesurèrent de nouveau d'un œil menaçant. Les Girondins, malgré deux échecs, se croyaient encore assez soutenus dans l'Assemblée pour renouveler leurs accusations; tandis que les Jacobins, convaincus des avantages de l'initiative en fait d'hostilités, méditaient, de leur côté, une attaque d'autant plus redoutable qu'ils étaient plus certains de soulever les masses. Ils connaissaient la puissance de ce formidable levier qu'on nomme le peuple, et nulle main ne savait mieux que celle de Danton saisir et agiter ce mobile suprême. Le chef des Cordeliers s'était écrié, à propos de l'envoi des commissaires dans les départements et aux armées : « Oui, que demain nos « commissaires partent de tous côtés; que la France « entière se lève, coure aux armes, marche à l'en-

« nemi ; que la Hollande soit envahie ; que la Bel-
« gique soit libre ; que le commerce de l'Angleterre
« soit ruiné ; que nos armes, partout victorieuses,
« apportent aux peuples la délivrance et le bonheur,
« et que le monde soit vengé ! »

Émerveillé par ces phrases redondantes, par ces périodes sonores, le peuple, toujours si facile à séduire au bruit d'une sentence audacieuse, en acceptait l'ascendant, et croyait aux sympathies qu'on lui promettait, comme aux prétendues trahisons qu'on signalait. Dans les sections, d'actifs agents de la Montagne et de la Commune ameutaient les citoyens contre la Gironde, dont l'unique but était, leur disait-on, d'attenter à l'indivisibilité de la République, et d'enlever à la capitale cette utile et glorieuse prépondérance qu'elle avait acquise en portant les premiers coups au despotisme. Un fantôme de conspiration ainsi érigé en conjuration réelle, semblait accuser l'insuffisance des lois pénales : une lacune importante dans la législation criminelle favorisait, affirmait-on, les crimes politiques, par l'espoir de leur impunité, ou, du moins, par la difficulté de les atteindre légalement. Tel fut le motif, juste au fond, que Danton fit valoir auprès du savant légiste Cambacérès, pour le déterminer à proposer, con-

jointement avec lui, l'institution d'un tribunal criminel révolutionnaire. Vergniaud ne fut pas dupe de ce motif, tout plausible qu'il parut : sa vive intelligence pénétra promptement les desseins du parti jacobin; il ne douta pas un instant que le tribunal dont la création était proposée, ne dût être la porte-glaive d'une farouche démagogie, décidée à sacrifier tout ce qui entraverait sa route vers la suprême puissance. L'illustre orateur s'opposa de tout son pouvoir à l'établissement d'une juridiction dont il fit nettement comprendre la destination. « Lorsqu'on nous propose de décréter l'établisse-« ment d'une inquisition mille fois plus redoutable « que celle de Venise, s'écria-t-il, nous mourrons « tous plutôt que d'y consentir... Je demande l'appel « nominal, afin de connaître ceux qui se servent du « nom de la liberté pour l'anéantir. » Vaincu dans sa généreuse tentative, Vergniaud espéra du moins que, par le concours des jurés, les juges vendus à la faction triomphante seraient entravés dans l'exercice du mal; il déploya toutes les richesses de sa magnifique éloquence pour le maintien du jury, que les Jacobins voulaient éloigner du nouveau tribunal. Hélas! cette précaution fut vaine; elle donna lieu seulement à une action plus étendue de la cor-

ruption. Sans l'adjonction du jury, l'on n'eût eu à corrompre que les juges; on se mit en mesure de corrompre les jurés. Cette institution, heureuse sans doute dans le cours de la justice ordinaire, ne pouvait, sous l'empire de la terreur, conserver ni son indépendance ni sa pureté.

Après avoir obtenu une juridiction exceptionnelle pour atteindre leurs adversaires comme des conspirateurs, les Jacobins et les Cordeliers réunis, ayant la Commune pour auxiliaire, s'efforcèrent de compromettre les Girondins, en les déclarant complices de tous les ennemis de la République. Telle fut l'origine d'une tactique perfide, repoussée par l'Empire, mais souvent employée depuis 1814, et qui consiste à simuler des conspirations pour incriminer des hommes. Dans les premiers jours de mars, quelques rassemblements nocturnes eurent lieu, tantôt chez Laclos, tantôt chez Genlis : derrière les rideaux des croisées, d'où jaillissait une vive lumière, passaient incessamment des ombres multipliées. Là se trouvaient et conspiraient, au dire des Jacobins, certains hommes qui ne pouvaient être que Girondins, puisque Genlis et Laclos appartenaient, le premier à la Gironde, le second à ce dédoublement du même parti dont Brissot était le

chef. C'était ainsi que les Montagnards et leurs folliculaires, Marat et Hébert, expliquaient ouvertement les réunions nocturnes que nous venons de mentionner. Robespierre savait bien, lui, qu'il s'agissait, dans ces conciliabules, de tout autre chose qu'une conjuration girondine. En ce moment même, le dominateur de la Montagne, craignant d'être débordé ou abandonné par Danton, paraissait vouloir se rapprocher de la faction d'Orléans. Il avait besoin, non des créatures qui la composaient, mais des ressources que les coffres du Palais-Royal recélaient. Or, voici la fable que Robespierre imagina : « Le temps était venu où d'Orléans pouvait monter au trône; mais pour cela, il fallait se défaire des Girondins qui, seuls, étaient à craindre; et rien ne serait plus facile que de soulever le peuple contre eux, si l'on pouvait répandre quelqu'argent dans les masses. » A l'appui de ce thême, on mit sous les yeux de Louis-Philippe-Joseph le bordereau des sommes nécessaires; elles furent comptées, et l'exécution du prétendu projet d'intronisation demeura fixé à la nuit du 9 au 10 mars.

Une séance animée fut en effet présidée par l'ex-prince dans cette nuit, comparable à la journée des dupes, et les galeries du Palais-Royal furent rem-

plies d'hommes armés, qui ne se dissipèrent qu'au point du jour. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans devait, selon quelques mémorialistes, se rendre à la Commune pour y être d'abord proclamé lieutenant-général de la République; mais l'exécution d'un tel plan offrait quelques dangers; le prince n'osa les affronter, ajoutent les mêmes écrivains : il ne put se décider à monter à cheval. Or, on assure que Robespierre avait regardé comme infaillible ce résultat de sa fourberie; l'argent était reçu; non-seulement l'astucieux Jacobin avait sous la main un prétexte pour compromettre les Girondins, par la dénonciation des conciliabules tenus chez Genlis et Laclos; mais il se voyait en mesure de soudoyer l'émeute.

Le chef du parti jacobin ne perdit pas de temps pour marcher à l'accomplissement de son projet : dès le 10 mars, des pétitionnaires stipendiés surgirent tumultueusement de la section Poissonnière, et vinrent à la barre de l'Assemblée demander la tête de Vergniaud, Guadet et Gensonné; triumvirat que la puissance et la soudaineté de son éloquence rendait redoutable à ses adversaires. Dans la même journée, d'autres pétitionnaires, sortis de la section Mauconseil, demandèrent la traduction

des mêmes députés au tribunal révolutionnaire. Ces obscurs agitateurs étaient comparables aux voleurs de nuit qui, pour dévaster une maison, commencent par en écarter la lumière.

La conjuration ne se bornait pas là : les Girondins, ce même jour, devaient être égorgés au sein de l'Assemblée. Les Jacobins, plus cruels que les conquérants gaulois, maîtres de Rome, souriaient horriblement à l'idée de sacrifier ces législateurs sur leurs chaires curules. Mais, moins confiants que les sénateurs romains, ils s'abstinrent de siéger. Toutefois, dès le lendemain, les courageux athlètes de la Gironde reparurent sur leurs bancs. La voix tant de fois dominatrice du loyal Vergniaud, retentit dans l'enceinte législative, pour dénoncer le club des Cordeliers, repaire du tigre Marat, s'écria l'éloquent Girondin en le montrant du doigt. Puis il voua au mépris et à l'indignation publique ces sections qui avaient laissé méditer l'assassinat dans leur sein, et demanda que les conspirateurs du 10 mars fussent poursuivis. Le 13, Vergniaud, après avoir signalé en traits de feu les fureurs du parti jacobin, s'écriait : « Un tyran de l'antiquité avait un lit « de fer sur lequel il faisait étendre ses victimes, « mutilant celles qui étaient plus grandes que le lit,

« disloquant celles qui l'étaient moins, pour leur « faire atteindre le niveau. Ce tyran aimait l'éga- « lité, et voilà celle des tyrans qui te déchirent, ô « peuple! par leurs fureurs. L'égalité, pour « l'homme social, n'est que celle des droits; on « te la présente sous l'emblême de deux lions qui « se déchirent; vois la sous l'emblême, plus con- « solant, de deux frères qui s'embrassent. Celle « qu'on veut te faire adopter, fille de la haine et de « la jalousie, est toujours armée de poignards; la « vraie égalité, fille de la nature, au lieu de les « diviser, unit les hommes par les liens d'une « fraternité universelle... La liberté! les monstres « l'étouffent et offrent à ton culte égaré la licence...

« Ce fut dans cette séance du 13 mars que le grand orateur couronna ses beaux mouvements d'éloquente indignation par ces mots sublimes : « La révolu- « tion, ainsi que Saturne, dévorera-t-elle donc tous « ses enfants! »

Malgré cette énergique sortie contre les attentats de la Montagne et de la Commune, l'Assemblée, sur la proposition de Marat, décréta, le 8 avril, que l'inviolabilité de ses membres ne pourrait être invoquée par eux lorsqu'ils seraient accusés. Cette inimaginable mesure, émanant d'une Représenta-

tion nationale où les honnêtes gens dominaient encore par le nombre, signalait une panique presque aussi condamnable que les crimes qu'elle laissa commettre, et dont les hommes assez lâches pour les avoir soufferts, méritèrent de partager l'accablante responsabilité.

Depuis un mois, Robespierre écrivait, nous ne dirons pas dans le calme des nuits, — les nuits de cet homme ne pouvaient être calmes — mais dans une solitude profonde. Le 10 avril, on vit se révéler le secret de ce travail nocturne. Armé du décret rendu le 8, le chef montagnard monta lentement à la tribune et d'un accent sinistre, déclara qu'il allait enfin signaler une grande conspiration contre la liberté, et dénoncer à l'Assemblée les ennemis les plus dangereux de la République. Un sourire amer qui passa en ce moment sur la physionomie de Vergniaud, et un coup-d'œil intelligent jeté à ses collègues de la Gironde, leur fit comprendre que, sans doute, ils allaient être accusés. En effet, Robespierre déroula, durant trois heures, une machiavélique diatribe où toutes les ressources de l'astuce et de la perfidie se trouvaient combinées pour établir vingt chefs d'accusation. Vergniaud écouta avec la plus stoïque résignation

cette longue élucubration de calomnies; prenant des notes et interrompant à chaque instant ce travail pour contenir l'indignation de ses fougueux amis Guadet, Gensonné, Boyer-Fonfrède et Petion.

Enfin Robespierre étant descendu de la tribune, Vergniaud y parut : ses traits exprimaient le mépris plutôt que la colère; son œil, qui souvent décelait par des jets lumineux l'exaltation de son âme, n'annonçait point ce jour-là ces mouvements impétueux. Cette imposante sérénité, lorsque le Girondin s'éleva au-dessus de l'Assemblée, causa à son accusateur un frissonnement qu'il ne put maîtriser « J'oserai répondre à Robespierre, dit l'illustre orateur d'un accent grave, à Robespierre qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet, et par de froides ironies, vient provoquer de nouvelles discordes dans le sein de la Convention. J'oserai lui répondre sans méditation. Je n'ai pas comme lui besoin d'art, il suffit de mon âme. »

Et les vingt chefs d'accusation tombèrent l'un après l'autre, démentis par une éloquence forte de raison et de franchise, qui n'abandonnait chacun de ces points qu'après avoir fait retomber invinciblement

l'accusation sur le dénonciateur. Robespierre avait accusé Vergniaud d'être modéré, et la modération emportait la peine de mort. « Modéré, répondit « l'aigle de la Gironde en apostrophant le Jacobin, « Je ne l'étais pas le 10 août quand tu te cachais « dans ta cave... Modéré ! non, je ne le suis pas « dans ce sens que je veuille éteindre l'énergie na- « tionale. Je sais que la liberté est toujours active « comme la flamme; qu'elle est inconciliable avec « ce calme parfait qui ne convient qu'à des es- « claves. Si on s'était borné à nourrir le feu sacré « qui brûle dans mon cœur aussi ardemment que « dans vos âmes impétueuses, de cruels dissenti- « ments n'auraient pas éclaté dans cette Assem- « blée. Je sais bien que dans nos tempêtes révolu- « tionnaires, comme dans celles de l'Océan, le « peuple est difficile à calmer, comme les flots « battus par les orages. Mais le ministère du légis- « lateur est de prévenir ces désastres par de sages « conseils, et non de les entretenir par des ma- « nœuvres imprudentes. Si, pour être patriote, il « fallait se déclarer le protecteur du meurtre et du « brigandage, vous pouvez prendre acte de ma « déclaration, je ne suis pas patriote; je suis mo- « déré... Depuis l'abolition de la royauté, j'ai beau-

« coup entendu parler de révolution; je me suis dit :
« il n'y en a plus que deux possibles : celle des
« propriétés ou la loi agraire, et celle qui nous ra-
« mènerait au despotisme. J'ai pris la ferme réso-
« lution de combattre l'une et l'autre, et tous les
« moyens indirects qui pourraient nous y conduire.
« Si c'est là être modéré, nous le sommes tous ;
« nous avons voté la peine de mort contre tout
« citoyen qui proposerait l'une ou l'autre. »

Le discours improvisé de Vergniaud finissait par ce passage empreint d'une mélancolie, qui, peut-être, naissait d'un funeste pressentiment :
« Citoyens, je termine cette discussion aussi dou-
« loureuse pour mon âme que fatale pour la chose
« publique, à qui elle a ravi un temps précieux.
« Je pensais que la trahison de Dumouriez pro-
« duirait une crise heureuse, en ce qu'elle nous
« rallierait tous par le sentiment du danger com-
« mun. Je pensais, qu'au lieu de songer à nous
« perdre les uns les autres, nous ne nous occupe-
« rions que de sauver la patrie... Par quelle fa-
« talité prépare-t-on au dehors des pétitions qui
« viennent dans notre sein fomenter les haines et
« les discussions? Par quelle fatalité des représen-
« tants du peuple ne cessent-ils de faire de cette

« enceinte le foyer de leurs calomnies et de leurs « passions... Vous savez si j'ai dévoré en silence les « amertumes dont on m'abreuve depuis six mois, « si j'ai su sacrifier à ma patrie mes plus justes « ressentiments ; vous savez si, sous peine de lâ- « cheté, sous peine de m'avouer coupable, sous « peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est « encore permis d'espérer de faire, j'ai pu me dis- « penser de mettre dans tout leur jour les impos- « tures et la méchanceté de Robespierre. Puisse « cette journée être la dernière que nous perdions « en débats scandaleux. »

Ce vœu fut vainement exprimé : la déplorable discussion commencée le 10 avril remplit plusieurs séances. Trente-cinq sections de Paris, animées par Marat et réunies au conseil général de la Commune, firent parvenir par des commissaires à l'Assemblée une dénonciation contre vingt-deux Girondins. Vergniaud se vit de nouveau contraint de se porter sur la brèche où il avait combattu dans les séances antérieures.

Signalant avec une renaissante énergie les manœuvres des Jacobins, « Vous vous tromperiez, « s'écria-t-il, si vous pensiez que l'objet de la pé- « tition est la simple exclusion des membres dé-

« noncés ; son véritable but est la dissolution de
« la Convention elle-même. Vous vous rappelez
« la conjuration du 10 mars, et les pétitions du
« même jour où l'on demandait les têtes de trois
« ou quatre cents membres de l'Assemblée ; vous
« vous rappelez la pétition, moins ancienne, où
« l'on accusait la majorité de la Convention d'être
« corrompue, en demandant un *conseil cen-*
« *tral* qui, correspondant avec tous les dépar-
« tements, se serait trouvé revêtu du pouvoir su-
« prême, au moment de votre dissolution. Ces
« complots ont avorté ; mais leurs auteurs, demeu-
« rés impunis, ne se sont pas découragés. Ils ont
« dit : « La Convention forme un faisceau trop ro-
« buste pour que nous puissions le briser ; tâchons
« d'en arracher quelques branches ; nous l'aurons
« affaiblie d'autant. Ce premier succès nous en
« facilitera de nouveaux, et arrivera bientôt le
« jour où nous pourrons la fouler au pieds. »

Dans ce discours limpide, on voit se révéler, avec les généreuses convictions de Vergniaud, l'insuffisance de ses passions au milieu du déchaînement d'extrêmes qu'il traversait en orateur du portique plutôt qu'en tribun du forum. Nodier l'a dit avec raison, les puissances fougueuses de la

Montagne représentaient beaucoup plus exactement que les intelligences d'élite de la Gironde, les passions de la rue, et c'était effectivement pour cela qu'elles avaient conquis plus de popularité. Or, un parti qui ne prétendait procéder que par l'autorité de la logique à l'accomplissement d'une révolution, devait être facilement accusé de tendances contre-révolutionnaires, par ceux dont le système absolu ne voyait le triomphe d'une réforme radicale que dans une complète destruction. Si la Montagne avait acquis tant de prépondérance, c'était bien plus en flattant les instincts anarchiques qu'en dominant l'Assemblée : Robespierre et ses partisans s'étaient convaincus de bonne heure que la tribune devait se taire devant les tribunes; que le meilleur moyen de ne pas subir leur brutale spontanéité, c'était de composer avec elles. La représentation nationale avait éteint le *veto* royal, émanation débile d'une puissance expirante; mais les Jacobins, inclinés devant le souverain aux vingt-cinq millions de têtes, savaient qu'un pouvoir n'avait de force que s'il se faisait l'organe, disons plus, le courtisan de ce monarque, ou plutôt des masses turbulentes qui représentaient le peuple sans son aveu.

Cependant, l'accusation de Robespierre, soutenue

par les sections et la Commune, échoua encore cette fois. La majorité de l'Assemblée ne crut point à la complicité des Girondins avec Dumouriez, non plus qu'avec le duc d'Orléans. Elle crut encore moins qu'ils eussent participé aux troubles de la Vendée, dont l'origine remontait au mois de mars 1793. Un décret du 20 avril déclara calomnieuse la pétition du conseil sectionnaire.

Mais le parti jacobin avait juré d'anéantir tout ce qui lui faisait obstacle : députés aux opinions modérées, résidus de la faction royaliste, Girondins, tout devait périr. Les dénonciations, repoussées par les hommes que n'aveuglait point la fureur, paraissaient désormais décolorés : « Ce vain « jeu de paroles, s'écriait Marat, vient toujours « s'évanouir devant une majorité gangrenée. Vou- « lez-vous éteindre les voix, faites tomber les têtes; « le son cesse quand la cloche est brisée. » Ces excitations sanguinaires, malgré la terreur qu'elles inspiraient, n'étaient pas constamment accueillies avec cette faveur honteuse qui naît de la crainte : le farouche séide de Robespierre, durant les longs débats dont les Girondins étaient encore sortis triomphants le 20 avril, avait éprouvé un échec tout-à-fait inattendu. Marat n'entrait pas volon-

lontiers en lutte contre Vergniaud : l'éloquence imposante et noble du Girondin, refrénait l'audace du Montagnard ; ses monstrueux sophismes venaient expirer aux pieds de la puissante dialectique d'un orateur dont tous les arguments reposaient sur un principe ou sur une vérité. *L'ami du peuple* ne parut point à la séance du 10 avril. Or, on put concevoir, ce jour-là, une bien triste idée de ces majorités représentatives, qui, professant au fond debons sentiments, sont assez pusillanimes pour ne laisser paraître, le plus souvent, que de misérables démonstrations. En l'absence de Marat, cet anarchiste frénétique, sur la proposition de Vergniaud, fut décrété d'accusation à une majorité de 220 voix contre 92... S'il eût été présent, la peur lui eût livré cette majorité qui venait de se déclarer contre lui.

Les Girondins n'échappèrent que pour un moment à l'étreinte de leurs ennemis ; leur étoile jetait un dernier éclat à travers le sombre nuage qui l'enveloppait ; ils allaient désormais glisser rapidement sur la pente d'un abîme inévitable. Eux-mêmes, devons-nous ajouter, hâtèrent leur perte dans une situation d'où leur salut pouvait sortir. A-peu-près à l'époque du grand débat que nous venons de rapporter, Danton songeait à sortir des

voies extrêmes : cette passion que les anciens ont divinisée avec raison, l'amour, qui, selon les phases de sa fortune, a les mains armées de foudres ou pleines de fleurs, l'amour tenait sous ses lois, depuis quelque temps, le fougueux Cordelier. Nous ne consignerons point sur cette page le nom de la beauté qui voyait alors ce lion redoutable couché mollement à ses pieds. Nous la trouvons quelquefois l'été, assise sur le boulevard de Gand, où peut-être sonnera à son oreille, l'un de ces matins, la dernière heure de son dix-huitième lustre. Plus d'une fois, amené par une vive curiosité près de ce siècle de vivants souvenirs, nous avons tenté d'en obtenir quelques récits intéressants ; mais, plus soigneuse que la mythologique Pandore, la vieille dame tient hermétiquement fermée cette boîte qu'on appelle la mémoire. Le temps est cependant venu pour elle où l'on ne doit plus craindre de laisser échapper l'espérance, avec les secrets qu'on épanche.

Danton, devenu amoureux, voulait donc purger sa renommée des traits sanglants qui la flétrissaient. Il savait que si la Gironde n'était pas pure d'ambition, elle l'était au moins de desseins criminels, et que le parfum de généreux sentiments

qu'elle répandait autour d'elle purifierait peut-être sa vie, à lui. Danton fit donc comprendre aux chefs du parti qu'il désirait un rapprochement; des conférences entre les principaux Cordeliers et les principaux Girondins eurent lieu à Sceaux : elles semblaient promettre une prochaine transaction politique, lorsqu'on décida que, pour conclure sous de suaves auspices, la dernière entrevue se passerait dans un dîner champêtre, auquel assisteraient les dames. Nous n'affirmerons point que toutes celles qui se trouvèrent à ce rendez-vous de la politique, couronnée par le plaisir, y aient apporté leur blanche robe d'innocence : c'est avoir dit que les respectables épouses de Guadet, de Fonfrède, de Ducos, de Petion, manquaient à cette réunion. Sans nous donner ici la tâche d'examiner si la fidélité conjugale fut, en 1793, une des vertus républicaines, nous pouvons affirmer que ni les Girondins ni les Cordeliers ne se piquaient d'une grande austérité de mœurs : les premiers étaient voluptueux comme des Athéniens; les derniers se laissaient quelquefois gagner par le cynisme des Spartiates : nous ne voyons pas où la chasteté aurait pu trouver place dans le banquet de Sceaux.

Vergniaud avait amené sous les grands arbres

qui ombrageaient la résidence du vieux duc de Penthièvre, cette belle Parisienne près de laquelle il était Romain le soir comme Ovide, après l'avoir été dans la journée comme Cicéron. A chaque âge son culte : la Madeleine presque béatifiée de 1847 fut une charmante Érigone au repas de Sceaux. Tous ces hommes d'élite, assis à une table splendidement servie; toutes ces jolies républicaines, que le saint-simonisme, s'il eût déjà existé, aurait trouvées converties aux doctrines de la *femme libre,* retinrent longtemps le plaisir au milieu d'eux; le pétillant Sillery avait déjà blanchi souvent les coupes de sa mousse féconde en riantes inspirations, lorsque la politique apporta son couvert. Il fallut bien l'accueillir, puisqu'elle avait ordonné la réunion; mais on trouva, assez généralement, qu'elle arrivait trop tôt.

On se leva alors, et les députés, s'étant pris sous le bras, sans distinction de parti, s'éparpillèrent dans le parc, en devisant du grand objet de la conférence. Quelques-uns des convives, trop préoccupés des premières impressions qui avaient présidé au banquet pour se lancer dans la sphère aride des pourparlers qui allaient le terminer, étaient restés avec les dames. Notre devoir d'historien nous oblige

à dire que Vergniaud se trouvait au nombre de ces épicuriens obstinés, et qu'on ne lui fit pas déposer sans regret sa couronne de myrte pour ceindre son front du chêne civique.

Après quelques débats préliminaires, agités entre les divers petits groupes, Cordeliers et Girondins se trouvèrent rassemblés dans un rond-point du parc, où la conférence devint générale. Les principales conditions de l'alliance furent posées et accueillies de part et d'autre à-peu-près sans discussion; il devait en être ainsi : Danton et Camille Desmoulins, qui étaient l'âme du parti cordelier, abjuraient les mesures sanglantes; ils promettaient de renier Marat et Hébert, et convenaient que, pour se faire respecter, la République devait enfin s'occuper de reconstruire un état social. Si dans ce moment les Girondins se fussent pénétrés de cette pensée qu'en reconstruisant, il était sage d'oublier les fautes, les crimes même commis en détruisant, l'accord des deux factions les plus éclairées était assuré : Robespierre, abandonné par Danton et ses Cordeliers, se perdait dans la marche tortueuse et encore indéfinie pour lui-même, qu'il suivait, sans autre guide que son ambition, non de fortune, mais de pouvoir, et peut-être plus essentiellement de re-

nommée. Malheureusement les Girondins manquèrent de tact dans la conférence de Sceaux, en se piquant d'une austérité de principes sans aucune justification logique, puisqu'il ne s'agissait que d'atténuer l'amertume d'un souvenir. Danton voulait obtenir des Girondins, pour base d'un accord, la promesse qu'ils renonçassent à toute recherche sur les massacres de septembre. Vergniaud, avec plusieurs de ses amis, opinait pour qu'on accueillît cette demande; il développa, dans cette circonstance, tous les avantages de l'oubli, avec une richesse d'arguments, une splendeur de morale et de philosophie qui, chez les Grecs, lui eussent mérité des autels. Il est de fait que ce jour-là l'éloquence de l'orateur girondin s'éleva jusqu'à l'inspiration divine. Madame ****, sa maîtresse, accourue aux accents qui, pour elle, étaient toujours une ravissante mélodie, madame **** saisit la main de son ami, à diverses reprises, pour la couvrir de baisers. Mais,

Que fait contre le roc une mer *agitée* !

Les puritains de la Gironde, Guadet à leur tête, refusèrent à Danton, la promesse d'indul-

gence qu'il exigeait. Un instant, le fougueux Cordelier fut atterré par ce refus, que rien ne lui avait laissé pressentir. Sa tête se pencha sur sa vaste poitrine, dont le soulèvement instantané révéla un orage intérieur; un sombre nuage couvrit son front, et le feu d'une menaçante pensée s'alluma dans le regard de cet homme revenu sincèrement à des idées de concorde. Enfin, relevant avec fierté ce front qui venait de fléchir un moment, Danton s'écria de cette voix qui souvent avait dominé la tempête populaire : « Guadet, tu ne sais point faire le « sacrifice de tes ressentiments; tu ne sais point « pardonner; tu seras victime de ton opiniâtreté. » A ces mots, le terrible Cordelier, saisissant le bras de Camille Desmoulins, l'entraîna sous les arbres; leurs partisans les suivirent, et tous disparurent bientôt dans les détours du parc. Les Girondins s'éloignèrent de leur côté, tristes d'un résultat fâcheux, qu'ils avaient provoqué.

Ainsi se termina une entrevue où pouvait être étouffé le germe de la terreur qui couvrit notre malheureuse France d'échafauds. Ces convives qu'on avait vus joyeux, expansifs, livrés à cet enivrement de riantes idées dont on espère si naturellement l'oubli des sombres impressions, se dispersèrent comme

un essaim d'oiseaux effrayés par un coup de feu. On raconte que Condorcet, en passant près de la prison du Bourg-la-Reine, qu'on nommait alors le Bourg-Libre, fut saisi d'un tremblement convulsif, qui le contraignit de s'arrêter un moment. Il faudrait que ce fait, dont nous ne garantissons point l'authenticité, reçût une confirmation irréfragable, pour qu'on y vît un témoignage de l'empire des pressentiments. On sait que Condorcet, fugitif, ayant été arrêté et enfermé dans la prison du Bourg-la-Reine, s'y empoisonna, pour échapper au supplice qui l'attendait.

Le funeste effet du désaccord que nous venons de rapporter ne se fit pas attendre : les Cordeliers, déçus, jurèrent une guerre à mort aux Girondins. Non-seulement ils se rapprochèrent de Robespierre, malgré la défiance qu'il leur inspirait, mais ils acceptèrent, pour en accabler la Gironde, tout ce que Marat proposa d'excès révolutionnaires. L'assemblée sanctionna presque toutes les vues de ce démagogue farouche, que l'on pourrait appeler une énigme incarnée, si l'on essayait de juger l'homme d'après ses écrits, où s'épanchait quelquefois une morale bizarrement humanitaire. Marat, mettant à profit le décret de la Convention qui enlevait à ses

membres l'inviolabilité, dernier rempart de la représentation nationale contre les fureurs des partis, harcela les Girondins de toutes les persécutions que son ressentiment put lui inspirer. Sorti triomphant de l'accusation décrétée contre lui, et porté, comme un glorieux vainqueur, sur les bras du peuple, jusque dans l'enceinte législative, ce Montagnard, maintenant redouté de Robespierre lui-même, versait à flots pressés son fiel sur ses accusateurs, et ce fiel était un poison mortel.

La Gironde, semblable à ces armées valeureuses qui, attaquées par des forces supérieures, doivent abandonner les positions qu'elles occupent, défendait pied à pied le terrain dans sa retraite. Quelquefois même, se reportant avec impétuosité en avant, Vergniaud chargeait les ennemis qui l'assaillaient. C'est ainsi que, dans la séance du 6 mai, il demandait avec toute l'énergie que peut exciter l'indignation, si le respect pour la représentation nationale était décidément un crime de *lèse-municipalité*, et que s'il n'en était pas ainsi, le maire rendît compte, séance tenante, de l'arrestation de plusieurs citoyens. Deux jours plus tard, l'illustre orateur, s'inspirant de toute la dignité nationale, trop souvent sacrifiée à d'affligeants débats, s'op-

posait à ce qu'on tirât le canon d'alarme et fermât les spectacles à la nouvelle des succès remportés par les Vendéens. « Ce n'est pas, s'écriait-il, par ces « témoignages d'effroi que l'on appelle les citoyens « à la défense de la patrie ; c'est en restant à notre « poste, pour travailler à son salut, non pour écou- « ter ceux qui cherchent à nous diviser... J'appuie la « permanence de la Convention ; que l'ennemi, trop « bien informé de nos déchirements intérieurs, ap- « prenne au moins... peut-être devrais-je dire qu'il « croie, que nous sommes unis contre lui. »

Ce dernier membre de phrase avait été prononcé avec une accentuation singulière, dont nous devons expliquer l'intention. Dans les premiers jours de mai, Vergniaud et Guadet, traversant le Palais-Royal, le dernier rencontra un de ses amis, officier d'infanterie, qui avait été prisonnier de guerre, et venait d'être échangé. — « Ah ! mon ami, s'écria le militaire en abordant Guadet, je suis charmé de vous rencontrer ; je voulais aller vous voir demain, et jusque-là ce que j'ai à vous dire m'aurait pesé. — Vraiment ! répondit le Girondin, dont la curiosité était vivement excitée... » Et l'on allait s'asseoir autour d'un des guéridons verts placés devant le café de Foy, ce doyen des cafés du Palais-Royal,

lorsque l'officier dit vivement : — « Non pas ici... ne voyez-vous pas que les Jacobins prêtent leurs oreilles aux arbres de ces allées. — Vous avez raison, répliqua Guadet qui, dans ce moment même, crut reconnaître un des affidés de Robespierre, rôdant à quelques pas de là ; montons à l'entresol du café. »

« Lorsque j'étais prisonnier en Autriche, reprit « l'ami du député, je m'étais lié avec un officier de « l'état-major du prince de Cobourg, qui par des « procédés compâtissants avait mérité ma reconnais- « sance. — Très bien, s'écria Vergniaud, dont tous « les mouvements généreux de l'âme excitaient la « sympathie. L'inimitié du champ de bataille s'é- « teint dès que le combat cesse... Plut à Dieu qu'il « en fût ainsi de cette prétendue fraternité qui, au « premier moment, va laisser égorger les députés « de la République les uns par les autres. — C'est « précisément de cette cruelle mésintelligence que « je veux vous entretenir, citoyen, contina l'offi- « cier avec chaleur. Écoutez donc ce que m'a rap- « porté le militaire autrichien : il y a là, peut-être, « un suprême avertissement. Avant peu, m'a-t-il « dit, vingt-deux têtes tomberont dans la Conven- « tion. — Lui, cet étranger, vous a dit cela, s'écria

« Guadet; à quelle époque? — Le 8 avril. — Et le
« 13, les commissaires des sections demandaient la
« proscription du même nombre de représentants...
« vingt-deux! Existerait-il donc une secrète intel-
« ligence entre les Jacobins et l'étranger? — Quoi!
« mon ami, vous en doutez encore... Représentant
« Guadet, j'ai entendu raisonner les Autrichiens,
« les émigrés, les créatures des princes français...
« ils abhorrent les Girondins; ils vous haïssent
« particulièrement, vous Guadet, vous, citoyen
« Vergniaud et tous vos énergiques collègues. Ils
« ont soif aussi du sang de Danton. Mais si vous
« les entendiez parler de *monsieur* Robespierre, de
« *monsieur* Marat... n'en doutez pas, les espérances
« de nos ennemis du dehors reposent sur eux. —
« Du parti d'Orléans, je le concevrais, dit Guadet
« d'un air rêveur. — Eh! non, poursuivit l'officier,
« ce n'est pas de cette faction qu'il s'agit: elle n'ar-
« merait pas une patrouille de trente hommes......
« C'est avec *les autres* que vos adversaires s'enten-
« dent et correspondent. — Les autres!... qui?...
« demanda Vergniaud, avec un éclat de voix qui
« témoignait de son impatience. — Eh! les Bour-
« bons réfugiés à l'étranger. — Ah! ma vie pour
« une preuve, s'écria l'illustre orateur; ma vie,

« je la donnerais de bon cœur, car la patrie serait « sauvée. »

Un groupe de cinq à six personnes, qui fit soudainement irruption dans le cabinet, rompit l'entretien des deux députés et du militaire; Guadet ne put le rejoindre depuis.

Les partisans fanatiques de Robespierre ont toujours repoussé, comme une calomnie, l'imputation de ses intelligences avec les princes français émigrés, sans même s'être occupés d'expliquer des faits nombreux qui rendent cette version admissible. Nous ne prétendons pas toutefois l'accréditer, quoique Louis XVIII, lui-même, ait cherché, en 1814, à la faire admettre. Mais elle mériterait d'autant mieux d'être discutée, que les historiens et les mémorialistes n'ont émis que de vagues raisonnements sur le résultat définitif que pouvait se proposer le chef de la Montagne. Seul, peut-être, parmi les dominateurs, il a immolé d'innombrables victimes sans que les traces de leur sang aient marqué la route qu'il suivait. On a formulé de fort belles théories sur les vues arrêtées que l'on prête généreusement à Robespierre, quoiqu'il ne ressorte de ses écrits qu'une fusion indigeste d'éléments sociaux incompatibles, de principes le plus souvent faux, et surtout de pa-

radoxes intolérables. On pourrait défier le publiciste le plus habile de saisir, dans les nombreux discours prononcés à la tribune par Robespierre, l'ombre d'un plan nettement dessiné : cet homme n'était explicite et clair que lorsqu'il demandait les têtes qui lui faisaient ombrage. Son ambition est incontestable; mais le but qu'il voulait atteindre demeurera toujours inconnu; car tout porte à croire qu'il ne l'avait pas fixé. Nous sommes donc loin de penser avec Charles Nodier, que le dictateur de 93 marchât vers l'ordre; et nous croyons qu'il appliquait à son propre système ces paroles prononcées par lui : « On ne va jamais plus loin que quand on « ne sait pas où l'on va...; » à moins qu'il ne retournât à l'ancien régime par une route inconnue de lui-même. On ne conçoit pas l'engouement que bon nombre de nos contemporains affectent pour la mémoire de Robespierre, et l'on aurait peine à qualifier l'espèce de culte qu'ils rendent à ce fantôme gigantesque, exhumé de ses limbes politiques. Nous comprenons que le régime républicain, cette poétique illusion des âmes indépendantes, ait conquis bien des affections : le joug des aristocraties, quelles qu'elles soient, est si lourd; on peut le trouver si honteux quand il est tout matériel, que l'on rêve

délicieusement le règne des droits égaux pour tous. Mais croire trouver le type de ce nivellement heureux dans le chaos où Robespierre lui-même cherchait sa direction, voilà ce qu'on ne peut expliquer que par cette lassitude du présent, qui naît si vite parmi nous autres Français, et nous fait chercher le bien-être sans avoir pris le soin de nous le définir. Revenons.

Si dans les nombreux attentats imputés aux Girondins pour éteindre ces brillants météores des législatures révolutionnaires, il y eut quelque chose de réel, ce fut le projet d'affranchir une partie du territoire français de la domination de ce Paris qui, par son anarchique municipalité, portait le trouble et la perturbation au sein du corps représentatif lui-même. On ne peut disconvenir que, dès le commencement de l'année 1793, on n'eût agité, dans le comité dont madame Roland était l'âme, l'établissement d'une République du midi. Tel fut le motif qui donna lieu à l'accusation de fédéralisme portée contre les Girondins; et l'on doit avouer que ce grief prit logiquement beaucoup de consistance lorsque, le 17 mai, Vergniaud fit entendre à la tribune ces paroles significatives : « Si, à « force d'outrages, de persécutions et de violences,

« on contraint une partie de mes collègues et moi à « nous retirer, le département de la Gironde n'aura « plus rien de commun avec une ville qui viole la « représentation nationale. »

Cette brève mais explicite déclaration, plus que les longs discours prononcés dans les séances précédentes, fixa l'attention de l'Assemblée. Elle nomma une commission chargée de surveiller les conciliabules qui se tenaient dans les sections, après les heures auxquelles les travaux administratifs devaient cesser. La trace d'un complot fut saisie. Hébert, substitut du procureur de la Commune, plus connu sous le nom de *Père Duchêne*, en était l'instigateur. La commission, dans un rapport adressé à l'Assemblée, demanda la mise en accusation de ce factieux. Alors (27 mai) on vit ce qui ne s'était pas encore vu : une foule hideuse descendue des tribunes, envahit l'enceinte même de la représentation nationale, siégea sur ses bancs, et porta l'audace jusqu'à prendre part à ses délibérations. En un mot, les conjurés se firent législateurs. Si quelque député, honteux de subir une telle violence, voulait quitter sa place, soudain deux mains se cramponnant à ses épaules, le forçaient de se rasseoir, et lui prescrivaient le vote qu'il de-

vait émettre, c'est-à-dire la dissolution immédiate de la commission, que le président fut forcée de mettre aux voix. Malgré ces brutales intimations, plusieurs représentants refusaient de se lever pour consacrer cette mesure par l'apparence d'une majorité; mais des hommes vigoureux les saisissant à bras le corps, soulevaient de vive force ces opposants, et les contraignaient ainsi de voter au gré des conspirateurs.

A travers le tumulte affreux au milieu duquel cet épisode parlementaire, encore sans exemple, s'était accompli, Vergniaud, indigné de voir les Représentants de la nation méconnus, insultés, violentés, avait demandé, à grands cris, l'appel nominal pour la convocation des assemblées primaires. Il voulait que le peuple, le véritable peuple se prononçât, certain qu'il désavouerait des actes dont la flétrissure pouvait l'atteindre. A cette demande, les orateurs jacobins répondaient par des accusations directes. Bourdon (de l'Oise), afin de détruire la confiance que les paroles de l'illustre Girondin obtenaient toujours, lui jetait à la face l'imputation, devenue banale, d'avoir voulu transiger avec Louis XVI. Enfin, cette séance scandaleuse se termina : on vit avec surprise s'écouler de l'enceinte législative, une foule en délire qui célébrait

hautement et avec d'amères ironies, la victoire qu'elle venait de remporter.

Le 28 mai, la Convention nationale, débarrassée de l'influence qui l'avait dominée la veille, s'empressa d'annuler le prétendu décret rendu en son nom; l'accusation d'Hébert et de ses complices fut reprise. Alors l'anarchie déploya ses sombres ailes sur la ville. Les agitateurs des sections, toujours soutenus par la Commune et dirigés par Hébert, organisèrent décidément l'émeute. Les journées des 28, 29 et 30 mai se passèrent en préparatifs hostiles. Dans la nuit du 30 au 31, le tocsin, sonné d'un bout à l'autre de la capitale, éveille ses habitants effrayés. Tandis que ce sinistre avertissement d'un danger imaginaire porte l'effroi dans les âmes, l'insurrection s'organise à l'archevêché, dont les abords sont encombrés d'une foule rugissante, prête à commettre tous les désordres. La grande salle offre à-peu-près le même spectacle : là, dans un affreux tumulte, à la lueur de vingt torches qui inondent d'un reflet rougeâtre les traits des conjurés, que contractent hideusement l'ivresse du vin et de la fureur, on prononce la proscription de tous les députés qui, sous diverses désignations, font obstacle au parti jacobin et à la Commune. Celle-

ci vient d'être *épurée*, c'est-à-dire qu'on a banni de son sein tous les honnêtes gens : modérés, Girondins, Brissotins, Fédéralistes, sont voués à la colère du peuple. Quelques noms traversent ce cri général de proscription pour être recommandés plus particulièrement à la haine des factieux : ce sont ceux de Vergniaud, de Brissot, de Guadet, de Gensonné, de Fonfrède, de Buzot, de Roland, de Lanjuinais, d'Henri Larivière. Cette séance nocturne, ou plutôt cette saturnale où toutes les fureurs se sont exhalées, se termine par la rédaction d'une pétition impérieuse, demandant ou plutôt imposant à l'Assemblée la mise en accusation de vingt-deux de ses membres.

Tandis que l'insurrection délibérait à l'archevêché, ses cohortes se formaient au-dehors. Le 31 mai, à l'aube du jour, une masse confuse d'hommes couverts de haillons, de femmes, horribles d'ivresse et de nudité, surgit des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau et se dirigea vers le palais des Tuileries, où la Convention nationale siégeait depuis le 16. « Nous n'avons que de bonnes « intentions, » disaient sur leur passage quelques tribuns de cabaret recélés dans les flancs de cette cohue, dont l'apparence démentait ces paroles pa-

cifiques : « c'est la bonne intelligence que nous « voulons rétablir là-dedans, » ajoutaient-ils en montrant le château.

Arrivée près des Tuileries, la troupe factieuse qui, malgré le désordre apparent qu'elle laisse remarquer, obéit certainement à des chefs et suit un plan arrêté d'avance, se divise en deux parties : l'une cerne l'Assemblée; l'autre pénètre dans son sein, et, sous l'autorité des piques, demande la suppression immédiate de la commission chargée d'informer contre Hébert et ses complices. Vergniaud s'oppose de toutes ses forces à ce que la Convention nationale délibère sur l'intimation audacieuse qu'elle vient d'entendre, avant que la commission ait fait son rapport : « Je demande, s'écrie-« t-il avec véhémence, que le commandant-général « de la garde nationale, coupable d'avoir laissé « violer l'enceinte législative par des agitateurs, « soit, sur l'heure, mandé à la barre; je demande « que les tribunes soient évacuées. La Représenta-« tion nationale doit cesser enfin d'être troublée « par les conspirateurs qui la bravent... Et vous, « mes collègues, jurez avec moi de mourir au poste « que la nation vous a confié. Jurez-le, car la perte « de la République est assurée si le combat s'en-

« gage entre ceux qui lui donnent dès lois et la « gouvernent. Robespierre jeune vous a déclaré « que ce sont les conspirateurs de l'intérieur, dont « plusieurs sont dans le sein de l'Assemblée, qui « ont fait sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme « et fermer les barrières; je demande que cette dé- « claration soit insérée au procès-verbal. » Puis Vergniaud ajoute : « Citoyens, l'accusation de « vingt-deux députés et la formation d'une armée « révolutionnaire, provoquées par une adresse ré- « digée sous l'influence d'une faction ennemie du « repos public, sont des mesures d'une telle gra- « vité, que vous ne pouvez les prendre sans l'aveu « de la France entière : je demande que cette « adresse soit envoyée aux départements. » Cette proposition est adoptée et la communication ordonnée.

Vergniaud descendait de la tribune lorsqu'on vint lui dire qu'une dame l'attendait dans la salle des pétitionnaires. L'orateur girondin s'y rendit et trouva madame Roland, pâle, éperdue, en robe du matin à huit heures du soir. Le comité insurrectionnel de la Commune avait donné l'ordre d'arrêter l'ex-ministre Roland; il s'était soustrait à l'exécution de cet ordre, émanant d'un pouvoir illégal,

et sa courageuse compagne, munie d'une lettre adressée au président de la Convention, venait demander justice pour son époux. « Au milieu du tumulte qui « règne dans l'Assemblée, lui dit Vergniaud, Hérault-« Séchelles qui préside, lira difficilement votre lettre; « peut-être sera-t-il plus facile de vous faire admettre « à la barre; mais elle est envahie par les pétition-« naires des sections qui demandent notre tête, « ajouta l'illustre orateur avec un triste sourire.... « D'ailleurs, citoyenne, la Convention ne peut plus « rien de bien. — Elle pourrait tout, répondit « madame Roland, dont on reconnaîtra ici toute la « confiance en elle-même; elle pourrait tout, car « la majorité de Paris ne demande qu'à savoir ce « qu'elle doit faire. Si je suis admise, j'oserai dire « ce que vous-même ne pouvez exprimer sans qu'on « vous accuse. Je ne crains rien au monde, et si « je ne sauve pas Roland, j'exprimerai avec force « des vérités qui ne seront pas inutiles à la Répu-« blique. Prévenez vos dignes collègues; un élan « de courage peut faire un grand effet et sera du « moins d'un grand exemple. — La situation est « grave, reprit Vergniaud, » du fond d'une rêverie qui l'avait rendu peu attentif au beau mouvement de patriotisme auquel madame Roland venait de se

livrer. Il savait depuis longtemps que cette femme, énergique jusqu'aux plus fabuleux entraînements, s'était flattée souvent de sauver à elle seule la patrie; il avait coutume de laisser se perdre dans la nue le vol de ses illusions. — « Nos amis sont « pour la plupart absents, poursuivit le Girondin; « ils se montrent courageux lorsqu'ils sont ici; « mais, par malheur, ils manquent d'assiduité..... « Je le conçois, ajouta-t-il par une inspiration de « son propre caractère :... l'injustice énerve la ré- « solution. » En ce moment un bruit effroyable, parti de la salle, fit tressaillir Vergniaud; il s'y élança d'un bond, comme un général retenu quelques instants à l'arrière-garde, et qui se précipite dans la mêlée au premier signal du combat. Bientôt on entend la voix du grand orateur dominant le tumulte : « Je proteste, s'écrie-t-il, contre toute « délibération dans le trouble où se trouve l'As- « semblée; il n'y a plus de Convention nationale... « c'est l'anarchie qui gouverne; je demande que « l'Assemblée aille se joindre à la troupe qui sta- « tionne sur la place et se mette sous sa protection.» A ces mots, Vergniaud sort de la salle avec plusieurs de ses collègues..... Ils rentrent, après une courte absence, par ce sentiment du devoir qui ne

veut pas que des hommes courageux abandonnent la brèche lorsque l'ennemi est près d'y poser le pied. Une foule délirante, mêlée de nouveau aux députés, entoure Barrère, le presse, le harcèle; enfin il monte à la tribune et propose de supprimer la commission des douze, chargée d'informer contre Hébert et ses complices, et demande qu'une proclamation soit adressée, dans cette circonstance, au peuple français. L'adoption d'une telle proposition devait entraîner invinciblement l'acte d'accusation contre les Girondins; Vergniaud le comprit et combattit avec toute l'autorité de l'éloquence et de la raison ce projet, en ce qu'il présentait sous un jour perfide et mensonger les évènements qui agitaient depuis quatre jours la capitale. Nonobstant cette équitable opposition, l'adoption du rapport de Barrère fut décrétée par la foule insurrectionnelle plutôt que par l'Assemblée.

Ainsi finit cette mémorable séance du 31 mai, durant laquelle une pomme de discorde fut décidément jetée au milieu de la Représentation nationale. Toutefois, les Girondins n'étaient pas encore accusés; mais la foudre était suspendue sur leur tête.

Le soir même, les sectionnaires, se croyant plus autorisés qu'ils ne l'avaient été dans la journée par

le comité insurrectionnel, se portèrent pour la seconde fois au domicile de Roland pour l'arrêter; ne l'ayant pas trouvé, ils se saisirent de sa femme et la conduisirent à l'Abbaye. Vainement Defermond dénonça-t-il, le 1er juin, à l'Assemblée cette infâme violation du droit des gens commise sur une femme, l'ordre du jour accueillit son rapport. Le règne de la terreur était commencé... Dans le conseil général de la commune on organisait ouvertement l'insurrection, sous la présidence de Marat. Des commissaires, qui parcouraient les sections, dressaient des listes des citoyens dont les bras allaient être distraits de leurs travaux respectifs pour être armés, et chaque ouvrier recevait une indemnité de six livres. La générale battait, le toscin sonnait, le canon d'alarme joignait son accent formidable à ces avertissements d'un péril qu'on simulait, pour atteindre et frapper les adversaires de la Montagne... Terrible exposition du drame qui allait ensanglanter la France pendant seize mois! Des milliers de citoyens abusés se rendaient aux postes que les agitateurs leur assignaient, tandis que des femmes se qualifiant de citoyennes *sans-culottes*, s'empressaient de porter des vivres sur les places où les rassemblements armés se formaient.

Durant ces préparatifs, le conseil général insurrectionnel se tint en permanence... et chose inimaginable, l'Assemblée ferma ses travaux, tard il est vrai, dans la soirée du 1er. Lorsque les croisées du palais archiépiscopal étincelaient de la lumière sanglante des torches, les fenêtres de l'enceinte représentative étaient sombres... Dans la nuit du 1er au 2, les bandes insurgées bivouaquèrent autour de l'édifice sans mouvement et sans vie.

A quatre heures du matin, le 2, le conseil de la commune suspend sa séance; mais avant, de la clore, le président déclare que le peuple étant levé, il ne doit se rasseoir que lorsque tous les traîtres seront en état d'arrestation. Les membres de la Convention, en se rendant à leur poste, sont obligés de percer dans toutes les directions les masses armées : elles occupent le Carrousel, le jardin des Tuileries, la place Vendôme, les quais. Des canons sont braqués de toutes parts vers l'Assemblée; les canonniers étalent avec affectation des grils à faire rougir les boulets : déjà même plusieurs de ces projectiles enflammés sont agités aux yeux des représentants qui passent. La séance s'ouvre au milieu de cet appareil de terreur... Plusieurs Girondins ne se montrent point à leurs places..; mais Lan-

juinais, accusé de modérantisme, et non moins coupable que les députés de la Gironde aux yeux des Jacobins; Lanjuinais, qui va se couvrir de gloire, est au poste de l'honneur et du danger. Isnard, Barbaroux, Lanthenas n'ont point déserté les bancs législatifs... Les admirateurs de Vergniaud le comptent à regret parmi les absents.

Dès que la séance est ouverte, Lanjuinais, dont la physionomie est calme, le front haut, le regard imposant, la voix assurée, paraît à la tribune « Ci-« toyens, dit-il d'un accent ferme, je viens vous « occuper des moyens d'arrêter les mouvements « qui se manifestent dans la ville de Paris : mou-« vements non moins dangereux pour la liberté « que ceux qui ont éclaté depuis deux jours. Tant « qu'il sera permis de faire entendre ici sa voix, je « ne laisserai pas avilir, dans ma personne, le ca-« ractère de représentant du peuple. Je réclamerai « ses droits et sa liberté. Je vous dirai des vérités, « non pas de celles qui tuent la vérité même, et « qui tuent la liberté... Il n'est que trop notoire, « continue l'orateur en élevant la voix pour couvrir « les murmures, il n'est que trop notoire que de-« puis trois jours vous ne déliberez plus; que vous « êtes influencés au-dedans et au-dehors : une puis-

« sance rivale nous commande, elle nous environne
« au-dedans de ses salariés, au-dehors de ses ca-
« nons. Je sais bien que le peuple blâme, déteste
« l'anarchie et les factieux; mais enfin il est leur
« instrument forcé. Des crimes que la loi déclare
« dignes de mort ont été commis, une autorité
« usurpatrice a fait tirer le canon d'alarme... son-
« ner le tocsin. »

En ce moment Lanjuinais est interrompu par les menaces des députés approbateurs de la faction, par la fureur rugissante des tribunes stipendiées. Il veut continuer son discours, un tumulte effroyable lui couvre la voix. Il s'arrête alors, et se croisant les bras, il demeure silencieux au milieu de cette tempête, soulevée pour éteindre sa courageuse opposition. En voyant cet homme fort, debout derrière le marbre de la tribune, on dirait le buste d'un héros : si ses traits ont la pâleur du marbre, ils en ont aussi l'immobilité. Enfin, l'héroïque orateur peut reprendre : « Au milieu de cette subversion totale,
« qu'avez-vous fait ? rien pour conserver l'intégrité
« de la Convention nationale. Il allait continuer lorsque Robespierre jeune , Julien, Legendre, Drouet, escaladent la tribune pour en arracher leur trop véridique collègue... Ils le saisissent au collet,

le violentent et veulent le contraindre de descendre... On a cru même, on a cru voir Legendre appuyant un pistolet sur la poitrine du généreux député... Nonobstant ces actes d'un délire inouï, Lanjuinais se maintient à la tribune, et ce cri jaillissant du fond de son âme se fait entendre, à travers les transports de rage des interrupteurs.. « Egorgez-moi, ce sera un crime de plus; mais « vous n'arracherez que mon cadavre de cette tri- « bune, où j'aurai été immolé pour le salut de la « patrie. » Quelle voix, même parmi les ennemis de la Révolution, s'élèvera pour contester la sublimité de cet élan. Nous sommes arrivés à une époque où l'héroïsme, dans quelque cause qu'il se soit manifesté, a conquis tous ses droits à l'admiration; l'esprit de parti subsiste, mais il est aujourd'hui trop éclairé pour oser être injuste jusqu'au point de blâmer ce qu'il faut admirer dans ses adversaires.

Enfin, Lanjuinais dont la noble stoïcité a commandé le respect, même à ses plus acharnés interrupteurs, descend de la tribune librement. Barrère l'y remplace : Barrère que l'on nommera bientôt *l'Anacréon de la guillotine*, par allusion aux formes polies, presque gracieuses dont il enveloppe ses projets les plus cruels, comme s'il ne deman-

dait du sang que pour teindre des roses. Organe du comité de salut public, ce tigre aux allures câlines, propose, au nom de ce comité, un projet de décret, par lequel vingt-sept députés sont invités à se suspendre eux-mêmes de leurs fonctions pour un temps déterminé... Isnard, Lanthenas, Dusaulx et Fauchet, inspirés par un patriotisme qu'une vertueuse erreur égare, acceptent la suspension; mais Lanjuinais et Barbaroux la repoussent. Ils ne comprennent pas une honteuse résignation au pouvoir des factieux parmi les devoirs du vrai patriote. Lanjuinais remonte à la tribune, et ce mouvement d'éloquence poétique résonne, comme une sublime harmonie, dans l'enceinte parlementaire : « N'at-
« tendez de moi ni suspension ni démission; sachez
« qu'une victime déjà parée de fleurs et qu'on
« traîne à l'autel, n'est pas insultée par le prêtre qui
« l'immole... On parle du sacrifice de nos pou-
« voirs... quel abus de mots! Les sacrifices doi-
« vent être libres et nous ne le sommes pas... Je
« ne puis émettre aucune opinion dans ce mo-
« ment... Je me tais. » Barbaroux, non moins poète, s'écrie à son tour : « Si mon sang était né-
« cessaire à l'affermissement de la liberté, je de-
« manderais qu'il fût versé; si le sacrifice de mon

« honneur était utile à la même cause, je dirais : « enlevez-le-moi, la postérité me jugera; enfin si la « Convention croit la suspension de mes pouvoirs « nécessaire, j'obéirai à son décret; mais je ne dé- « poserai pas de moi-même un mandat dont j'ai été « investi par le peuple. N'attendez de moi aucune « démission; j'ai juré de mourir à mon poste, je « tiendrai mon serment. »

Lorsque l'historien consigne sur sa page ces magnanimes transports, il s'afflige de compter des lacunes parmi ceux qui les ont si souvent partagés : que l'on regrette de voir l'éloquence de Vergniaud manquer à ce concert de généreux sentiments! Mourir n'était pas alors un vain mot; l'illustre orateur savait que des bourreaux se pressaient autour des victimes désignées à leurs bras; vingt fois son regard, sans s'animer, s'était arrêté sur le fer homicide dirigé vers lui; mais il y avait dans sa vie des heures mélancoliques dont il ne pouvait vaincre l'inertie. « Ah! si la mort venait à moi, disait-il dans certains moments de profond découragement, qu'elle me paraîtrait secourable; mais la poursuivre, la chercher, c'est trop de fatigue. »

Cependant plusieurs députés, pour ne pas participer à un décret inique, ou pour ne pas en être

témoins s'ils doivent le subir, veulent sortir de la salle; une foule armée, qui en garde les portes, les repousse brutalement..... Boissy-d'Anglas, qui doit plus tard affronter héroïquement un péril plus grand que celui qu'il veut éviter en ce moment, Boissy-d'Anglas, colleté par la troupe, a ses habits déchirés, et montre à ses collègues les traces de l'étrange protection accordée à la Représentation nationale.

C'est alors que Barrère, étrangement inspiré, s'écrie : « Citoyens, prouvons que nous sommes « libres.... Je demande que la Convention aille « délibérer au milieu de la force armée qui, sans doute, la protégera. » Cette demande est convertie sur l'heure en décret; la Convention tout entière sort et se propose de parcourir le Carrousel et le Jardin des Tuileries. Mais cette procession représentative, entreprise avec l'intention de prouver la liberté de l'Assemblée, ne tarde pas d'obtenir une conviction essentiellement contraire. Elle trouve toutes les issues fermées; son président, Hérault de Séchelles, veut intimer au chef de la force armée l'ordre de laisser sortir la Représentation nationale; Henriot, déjà dévoué au parti jacobin, crie d'une voix tonnante : « canonniers, à vos pièces.....» Soudain, la mèche brille aux mains de ces janissaires

de la Montagne, dans lesquels on s'était plu à voir des protecteurs. Les députés composant ce sénat, auquel le peuple a délégué l'exercice de sa souveraineté, vont être foudroyés s'ils *n'obéissent*, s'ils ne se constituent prisonniers dans leur enceinte, pour obéir encore. L'Assemblée regagne donc le lieu de ses séances; toutefois une majeure partie des députés prononce énergiquement le refus de délibérer dans un cercle de baïonnettes et de canons. Sans s'arrêter à cette déclaration, la minorité factieuse décrète la mise en arrestation, à leur domicile, des représentants Vergniaud, Gensonné, Brissot, Guadet, Gorsas, Pétion, Salles, Chambon, Barbaroux, Buzot, Biroteau, Roland, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lesage, Louvet, Valazé, Doulcet, Lidon, Lehardi; et des ministres Lebrun et Clavières. Le même décret ordonne la mise en accusation de tous les membres composant la commission des Douze, Fonfrède et Saint-Martin exceptés. Plus tard, la proscription s'étendit davantage, et la Gironde compta plus de victimes.

Ainsi succomba ce parti qui professa, durant deux ans, tous les principes honnêtes de la Révolution, et posséda toutes les lumières propres à la diriger vers une heureuse réforme sociale. Malheu-

reusement les Girondins ne furent exempts ni d'orgueil, ni d'ambition; vertueux dans leurs protestations, ils ne le furent pas tous dans leurs vues; et celles-ci, découvertes, outrées peut-être par le parti montagnard, qui n'avait, lui, que de l'ambition, causèrent leur perte et entraînèrent celle de la République. Car Robespierre, une fois parvenu à la dictature de fait, commit tant d'attentats au nom de cette république, qu'il avait, pour ainsi dire, incarnée en lui, que les institutions demeurèrent entachées des énormités cruelles dont quelques hommes seuls étaient coupables. On s'habitua à confondre le régime légal avec les abus et les violations que les mauvaises passions y avaient substitué : les constitutions de 1793 et de l'an III étant devenues odieuses par suite de cette confusion d'idées, on livra un jour avec enthousiasme la liberté, si chèrement conquise, à l'illustre ambitieux qui osa étendre le bras pour la saisir et l'enchaîner avec des lauriers.

Nous le répétons, les projets dominateurs de la Gironde marquèrent le point de départ des factions qui perdirent la République : avant que, par leurs talents et leurs vertus relatives, les Girondins eussent exercé une grande prépondérance dans l'As-

semblée, les Jacobins ne faussaient en rien les principes de la Révolution; leur émulation jalouse naquit des convoitises de leurs adversaires. Vainqueur le 2 juin, Robespierre vit qu'il pouvait tout oser; il écrasa tout dans sa marche audacieuse, jusqu'à l'instant où son char se brisa contre l'échafaud qu'il avait élevé. Vergniaud l'avait prévu : la Révolution dévora tous ses enfants, coupables ou vertueux; et nous sommes convaincus que le prophète girondin ne cessa pas un instant de professer le plus pur, le plus généreux patriotisme. Il ne lui manqua que la constance, sans laquelle les résolutions héroïques elles-mêmes sont défaillantes.

Nous avons cru devoir conserver, dans le récit de la chute des Girondins, cette teinte naturelle, qui permet de suivre la marche et d'apprécier le caractère des évènements. Il nous a semblé que la poésie de ce grand épisode ressortait d'autant plus saisissante du drame que l'imagination y mêlait moins d'ornements. Lorsque l'exaltation s'est exprimée par l'organe d'un Lanjuinais ou d'un Barbaroux, le devoir de l'historien est de n'en point dénaturer les sublimes transports. Les recherches de la phrase, l'harmonie du rhythme, si désirables dans les caprices de l'invention, ont quelque chose de vain, de

puéril, si elles s'efforcent de faire chatoyer des vérités qui brillent sans artifice d'un si prodigieux éclat. On aura beau faire, en dépit de tous les panégyristes, l'épopée historique, recomposée, après cinquante ans, dans la froide solitude du cabinet, ne luttera jamais heureusement avec le premier poète de la Révolution : *le Moniteur*.

V.

Le décret de mise en arrestation étant parvenu à Vergniaud le 2 juin même, il écrivit sur l'heure à la Convention que, plein de respect pour elle, il se soumettait à son décret; mais qu'il ne donnait point sa démission. « Je sollicite avec instance,

« ajoutait-il, un prompt rapport du comité de Sa-
« lut public; vous penserez sans doute, citoyens,
« que mes dénonciateurs doivent être envoyés à
« l'échafaud, s'ils ne produisent pas les pièces
« qu'ils annoncent. » Un vif débat s'éleva dans l'Assemblée à ce sujet; mais la perte des Girondins était jurée: on put conclure de la discussion que les accusateurs seraient dispensés de rapporter les preuves dont Vergniaud invoquait la production.

Le 2 juin, très tard, un étranger se présenta chez Ducos et Fonfrède, dont Vergniaud partageait le domicile, et fit demander un moment d'entretien à l'illustre orateur. On l'introduisit près de lui. C'était un Avignonais qu'avaient indigné les massacres ordonnés dans sa ville natale par le trop fameux Jourdan, dit *Coupe-Tête.* Or, Vergniaud s'était prononcé dans l'Assemblée pour qu'une amnistie couvrît cet attentat révolutionnaire, qu'il n'avait pas justifié, mais qu'il croyait politique d'amnistier. « Je ne puis approuver l'opinion que
« vous avez émise dans cette circonstance, lui dit
« l'Avignonais : j'ai même à vous reprocher per-
« sonnellement un tel avis, puisque plusieurs des
« miens ont été sacrifiés; mais j'estime vos talents,
« qui peuvent opposer une barrière à la tyrannie

« de Robespierre, et je pense que votre salut con-
« courra à celui de la patrie. Acceptez, représen-
« tant Vergniaud, l'asile dans ma maison que je
« viens vous offrir. Je suis ignoré; votre sûreté,
« chez moi, ne sera pas compromise. — Se ca-
« cher, citoyen, c'est s'avouer coupable, répondit
« le Girondin. — En temps de révolution, répliqua
« l'Avignonais, il n'y a de coupables que parmi
« les hommes qui succombent. L'anarchie triomphe
« en ce moment; laissez passer cet orage de pas-
« sions criminelles, dont les honnêtes gens ne tar-
« deront pas à faire justice. Vous reparaîtrez
« ensuite, et votre éloquence sera d'autant plus
« puissante alors que cette Assemblée, si prompte
« à vous accuser aujourd'hui, sera plus complète-
« ment désabusée. »

Vergniaud se laissa emmener par l'inconnu, avec cet abandon de vie, cette insouciance de sa destinée, que l'on ne sait comment concilier avec les généreux élans d'âme qu'il montrait à la tribune. Il passa la nuit chez son hôte; mais le lendemain il lui déclara qu'il voulait retourner à son domicile.
« Mes amis, dit-il, sont habitués à me voir mar-
« cher avec eux vers le but de la Révolution; vain-
« cus aujourd'hui par des hommes pervers, ils doi-

« vent me trouver fidèle à leur disgrâce, comme je « l'étais à leur cause triomphante. S'ils sont sacri- « fiés, ma tête, en manquant au sacrifice, ne pour- « rait plus être portée haute. Mourant pour la li- « berté, la couronne du martyre ornera dignement « mon front; ma vie, rachetée par une lâcheté, le « couvrirait d'une rougeur ineffaçable. Adieu, ci- « toyen; je vous remercie de l'hospitalité que vous « m'aviez offerte et surtout de l'estime à laquelle « je devais votre secours. Fonfrède et Ducos ne « sont pas encore décrétés d'accusation : le venin « de Marat s'est adouci pour eux; mais l'indul- « gence d'un tel monstre flétrit plus que sa fureur. « Je cours les aider à laver leur robe d'innocence « d'une si horrible protection. » A ces mots, Vergniaud prit congé de l'Avignonais, qui le fit conduire par son fils, et il arriva sans mauvaise rencontre rue de Clichy.

En rentrant chez lui, l'orateur girondin trouva un gendarme envoyé pour le garder. « Ah! ah! « lui dit-il en riant, c'est le prisonnier qui vient « trouver son gardien; cela doit vous rassurer sur « mes projets d'évasion. Cependant je n'accepte « pas la demi-réclusion que l'Assemblée m'impose; « puisqu'aucune porte n'est encore verrouillée sur

« moi, je veux pouvoir travailler à la justification « de mes amis, à la mienne, sinon librement, du « moins en traînant une chaîne assez longue pour « me permettre d'agir par la ville. » Vergniaud écrivit en ce sens à la Convention, et obtint la permission de sortir, suivi d'un gendarme, qui répondait de lui.

Or, Vergniaud, tel que nous l'avons fait connaître, dut accorder plus de temps à ses plaisirs et même à la paresse qu'aux soins de sa propre conservation. Outre l'apathie au sein de laquelle s'endormaient si facilement ses nobles facultés, un invincible découragement s'était emparé de lui à l'aspect des factions furieuses, triomphalement substituées au régime d'une liberté pure, d'une égalité fraternelle, dont on avait vu luire la douce aurore à la fédération de 1790, et qui, bientôt, ne devait plus être que le rêve de quelques patriotes candides et abusés. Dans cette situation, Vergniaud cherchait des distractions plus souvent qu'il ne s'imposait des devoirs. Le gendarme attaché à ses pas ne pouvait le suivre jusque dans l'asile des consolations intimes, qu'il prodiguait à sa disgrâce politique. L'honnête militaire trouvait très convenable que le représentant charmât sa proscription par une

suave floraison d'entretiens galants; mais, stationné durant de longues heures dans l'antichambre d'une femme sensible, il craignait toujours un peu que l'amour, qu'il est si facile de rendre complice d'un délit dont il doit profiter, n'ouvrît au Girondin quelque porte dérobée. Plus d'une fois Vergniaud s'était efforcé de rassurer son gardien à ce sujet; mais celui-ci voyait l'orage grossir sur la Gironde, et ses principes ne planaient pas assez haut pour admettre qu'un homme aussi gravement menacé que l'était son prisonnier, pût rester bénévolement sous la hache qu'un fil tenait suspendue.

Quelquefois le gendarme laissait doucement évanouir dans sa pensée les craintes qui l'assiégeaient en d'autres instants : c'était lorsque Vergniaud le faisait asseoir près de lui, à ces banquets dont on a tant parlé, et qui berçaient encore les Girondins d'un épicurisme joyeux et sensuel, au milieu de la période la plus critique de leur carrière représentative. Ébloui par les lumières, enivré du parfum des fleurs qui décoraient la salle du festin, l'oreille charmée par les délicatesses d'une conversation spirituelle et animée, enfin la raison délicieusement troublée par la fumée des vins généreux, le cerbère indulgent du comité de Salut public ou-

bliait les sévérités de sa mission pour en savourer les douceurs.

Ce fut cependant moins le récit de ces séductions qui éveilla l'attention des ennemis de Vergniaud, qu'un concours d'évènements dont nous devons dire ici quelques mots.

Privés de la liberté par une minorité factieuse, qu'avaient secondée des hommes pusillanimes pour échapper à la proscription, les Girondins devaient-ils tenir à honneur de respecter leur ban? Nous ne le pensons pas : c'eût été se piquer d'une fausse grandeur; et si l'on peut accuser les députés qui se réfugièrent en Normandie d'avoir augmenté le péril de ceux de leurs collègues restés à Paris, on doit reconnaître aussi que, dans l'exécution du projet qu'ils avaient conçu, il y avait des chances salutaires, non-seulement pour leurs amis, mais pour la patrie elle-même. Lorsqu'après un demi-siècle d'études historiques, on n'explique encore que par des théories systématiques et creuses les tendances du parti jacobin, il y aurait de la témérité à soutenir que les Girondins réunis à Wimphen aient été vraiment coupables en tentant d'arrêter le char de la terreur; aucun dialecticien ne s'était alors avisé de justifier les massacres comme

moyen de gouvernement; le délire seul avait approuvé ces fureurs. Robespierre lui-même ne prenait pas la peine de motiver la proscription; il accusait et frappait; c'était toute sa tactique. Buzot, Guadet, Barbaroux, Louvet, Henri Larivière, Gorsas, Rolland et Pétion, ayant excité une réaction armée contre la Montagne, ne seront donc accusés légalement que s'il est prouvé un jour que Robespierre et Marat dirigeaient, sur un fleuve de sang, le vaisseau de la République vers un port de salut. Cette preuve nous semble difficile à produire; et ce ne sera pas assurément dans les divagations diffuses du dictateur montagnard que l'on recueillera des éléments de conviction sur l'excellence de sa dictature. Terminons cette digression par un témoignage frappant : si les insurgés du Calvados n'eussent pas été voués sincèrement à la cause républicaine, ne pouvaient-ils pas donner la main aux Vendéens et marcher avec eux sur Paris? Ils ne songèrent pas un instant à cette alliance : ni les Girondins, ni Wimphen, ne voulaient conspirer contre la République : l'union systématique des oppositions libérale et légitimiste n'appartenait point à l'esprit du temps.

Quelles qu'aient été, en définitive, les vues des

Girondins échappés aux suites de leur proscription, ils aggravèrent, en fuyant, la situation de leurs collègues, et furent trompés dans l'espoir de les sauver. Avant même que cette fuite se fût accomplie, Amar avait proposé la translation de Vergniaud dans une maison nationale, sur le faux bruit de son évasion. Saint-Just ajouta que, depuis longtemps déjà, les Girondins devaient être décrétés d'accusation. Drouet, adoptant le bruit de la prétendue évasion de Vergniaud, demanda qu'il fût, pour ce fait, déclaré traître à la patrie. A cette accusation calomnieuse, Ducos s'élance à la tribune et offre de prouver que l'illustre orateur, malade en ce moment, n'a pas quitté depuis dix jours le domicile qu'il partage avec lui et Boyer-Fonfrède.

Enfin, vingt-et-un Girondins furent arrêtés et conduits à la Force; leurs noms doivent être consignés sur cette page : c'étaient, avec Vergniaud, deputé de la Gironde, Antiboul, député du Var; Boileau, député de l'Yonne; Brissot, député d'Eure-et-Loir; Carra, député de Saône-et-Loire; Duchatel, député des Deux-Sèvres; Ducos, député de la Gironde; Dufriche-Valazé, député de l'Orne; Duperret, député des Bouches-du-Rhône; Duprat, dé-

puté du même département; Fauchet, député du Calvados; Boyer-Fonfrède, député de la Gironde; Gardien, député de la Vienne; Gensonné, député de la Gironde; Lacaze, député du même département; Lasource, député du Tarn; Lehardy, député du Morbihan; Lesterpt-Beauvais, député de la Haute-Vienne; Mainvielle, député des Bouches-du-Rhône; Sillery-Genlis, député de la Somme; et Vigé, député de Maine-et-Loire.

Au moment où l'on arrêta les vingt-et-un, Guadet et Gensonné habitaient la même maison, sous la surveillance de deux gendarmes. L'occasion de s'évader la plus favorable leur était offerte; cette circonstance donna lieu à la lutte la plus généreuse entre les deux députés. Chacun d'eux conjurait l'autre de fuir, motivant ses sollicitations sur ce que les jours de son ami étaient plus précieux que les siens, plus utiles à la patrie. Gensonné, il faut l'avouer, puisait dans l'incontestable supériorité des talents de Guadet, une puissance d'arguments irrésistible... « Il importe à mon « pays, disait-il, que j'aille seul à l'échafaud; en « me perdant il n'aura pas à regretter un talent « extraordinaire... Je ne valais quelque chose à la « tribune que par quelques élans d'âme qui, mal-

« gré leur énergie, étaient étouffés par les rugis-
« sements de la férocité. Cependant, j'ai assez
« marqué dans la Révolution et dans mes fonctions
« législatives, pour croire que ma mort arrachera
« les Français à leur coupable indifférence sur
« les maux qui les menacent; quand cet éveil sera
« donné, ce sera à toi, Guadet, et aux hommes qui
« ont ton énergie et tes talents à rallier les Français
« autour des bons principes, et à ramener le règne
« de la justice et de l'humanité. »

Ce dévouement héroïque à l'amitié et à la patrie, dont on ne retrouve l'exemple que dans les fabuleuses traditions de l'antiquité, cette réalisation sublime des débats d'Oreste et Pylade à l'autel de Diane, furent confirmés par la stoïcité, non moins sublime, d'une épouse qui allait devenir mère... Guadet consentit à fuir; Gensonné fut enfermé à la Force avec ses vingt collègues..... Mais l'un et l'autre devaient arriver au même terme, quoique par des chemins différents : l'échafaud fut le dernier théâtre de leur gloire.

Après l'emprisonnement des vingt-et-un, la Convention avait décrété l'arrestation de soixante-et-onze autres représentants, signataires de la protestation contre les évènements du 31 mai au 3 juin. A ce

sujet, l'*Ami des Sans-Culottes*, journal montagnard, avait égayé ses lecteurs de cette plaisanterie digne d'un bourreau en belle humeur : « Sans-Culottes, « mes amis, un second 31 mai vient d'éclater ; la « Convention a pris encore une médecine : elle a « purgé son sein du reste de la bande des Capet, « des Dumouriez, des Lafayette ; ces traitres étaient « devenus paralytiques en apparence ; mais ils tra- « maient secrètement la perte de la République et « le projet de vous faire égorger. Sans-Culottes, « mes amis, réjouissons-nous ; les conspirateurs « sont découverts et tous les jours arrêtés. Les « quatre sections du tribunal révolutionnaire vont « aller vite en besogne : nous aurons fort souvent « des têtes à la lucarne patriotique. »

Lorsque l'on compare ces abjectes diatribes avec les articles si compassés, si soignés, dans leur toilette littéraire, que l'on nomme de nos jours *des premiers Paris,* il faut convenir que, si le patriotisme n'est plus qu'un mot de convention, la polémique de la presse ment au moins avec une certaine recherche d'expressions. Du reste, l'*Ami des Sans-Culottes* disait vrai : la prison de la Force était remplie de députés et d'autres hommes politiques. C'était Daunou, ce philosophe, ce sage, qu'on entendit

naguère encore propager au sein d'une génération nouvelle, ces saines doctrines, cette popularité vertueuse, professée par lui durant notre première révolution; Daunou qui, moins modeste, pouvait devenir le Tacite ou le Plutarque d'une époque qu'il avait si bien connue. C'était Dusaulx, dont l'honorable vieillesse venait de se ranimer pour s'opposer au décret inique rendu contre les Girondins. C'était Aubry, cet ennemi du jeune Bonaparte, qui devait mourir bientôt, aveuglé par l'éclatante fortune qu'il avait un moment entravée. C'était Champagneux, l'un des rares survivants du parti girondin, dont il consacra la mémoire par des pages véridiques et touchantes. C'était Chatellain, législateur profond à l'Assemblée, agronome laborieux sur le sol qu'il cultivait. Sous les verroux de la Force se trouvait aussi Miranda, ce Péruvien qui, pénétré de la généreuse idée de rendre la liberté à son pays, était venu en France demander des bras et des lois, et n'y trouvait que la proscription, après avoir consacré son épée à cette liberté qu'il voulait reporter au Nouveau-Monde. A une époque où tout, dans l'État, était confusion, on en retrouvait à la Force le témoignage irrécusable. On y voyait, sous la garde des mêmes geôliers, Mi-

repoix et Gensonné, Périgord et Fonfrède, Linguet et Vergniaud : l'un, représentant le cynisme du barreau, l'autre, la noble sincérité de la tribune. Parmi ces prisonniers, dont quelques-uns avaient été les parrains de la Révolution, dont quelques autres reportaient toutes leurs affections vers le régime des priviléges ; au sein de cette Babel de classes, d'opinions, d'âges, de sexes, toutes les attentions et même tous les intérêts se fixèrent un moment sur un jeune étranger, pénétré de cet illuminisme germanique dont la raison ne peut sanctionner toujours les élans, mais qui ne s'égare que sur les traces de la vertu. Ce prisonnier, qu'on nommait Adam Lux, avait été envoyé à Paris par les Mayençais, ses compatriotes, pour demander que leur ville fût réunie à la république française. Lux représentait donc un peuple ; son caractère et l'objet de sa mission semblaient l'environner d'une inviolabilité sacrée. Mais en vouant à la liberté un culte fervent, le jeune Allemand ne sut pas se résigner à voir une bacchante dans cette idole nouvelle des Français ; il se révolta avec énergie contre les attentats commis en son nom, et par une explosion de généreux sentiments, il mérita de partager la captivité des Girondins, dont il s'était déclaré le

partisan. Ajoutons que ce sort dut paraître moins injustement infligé lorsque Lux, entraîné par une exaltation mêlée peut-être d'émanations sensuelles, publia, en faveur de Charlotte Corday, un écrit dans lequel la jeunesse passionnée se révélait partout à la place du raisonnement. Nous citons :

« Je déteste le meurtre, et je n'y prêterai jamais « les mains. Quand il s'adresse surtout à un re- « présentant du peuple, l'assassinat prend un ca- « ractère que je ne saurais louer. Mais je n'en « rends pas moins justice au courage sublime et à « la vertu exaltée. Prenons, dès ce moment, les « sentiments qu'aura sur l'action de Charlotte Cor- « day la postérité, toujours équitable.

« Une fille délicate, bien née, bien faite, bien « élevée, animée d'un amour ardent de la patrie « (nous démontrerons ailleurs la fausseté de cette « assertion), se croit obligée de s'immoler pour « la sauver, en ôtant la vie à un homme qu'elle « pense être la source des malheurs publics. Elle « prend cette résolution le 2 juin et s'y affermit le « 7 juillet; elle quitte son foyer paisible et ne se « confie à personne. Malgré la chaleur excessive, « elle fait un grand voyage à ce dessein; elle ar- « rive, elle exécute un projet qui, selon ses espé-

« rances, devait sauver la vie à des milliers d'hom-
« mes. Elle prévoit son sort, elle ne pense pas
« à la suite. Elle garde toujours sa fermeté, sa dou-
« ceur, depuis le commencement de son emprison-
« nement, pendant quatre jours, jusqu'à son der-
« nier soupir. Depuis son départ de la prison
« jusqu'à l'arrivée à l'échafaud, elle garde la même
« fermeté, la même douceur inexprimable. Sur la
« charrette, n'ayant ni appui, ni consolateur, elle
« est exposée aux huées continuelles; ses regards,
« toujours les mêmes, semblent quelquefois par-
« courir cette multitude pour chercher s'il n'y a
« pas un humain.... Elle monte sur l'échafaud....
« elle expire.... et sa grande âme s'éleve au sein
« des Caton et des Brutus... Elle s'éleve et laisse
« à tout homme digne de ce nom, des souvenirs...
« à moi des douleurs et des regrets intarissables.
« Je vote pour qu'au lieu même de sa mort, l'im-
« mortelle Charlotte Corday ait une statue avec
« cette inscription :

« PLUS GRANDE QUE BRUTUS !

« Paris, le 19 juillet 1793, l'an II[e] de la Répu-
« blique une et indivisible. ADAM LUXE, citoyen
« français. »

Le désordre qui règne dans cet écrit atteste l'empire d'un amour romanesque, bien plus que l'admiration. Lux fut cependant arrêté, et lorsqu'il entra en prison, il s'écria avec une joie exaltée : « Je vais donc enfin mourir pour Charlotte Cor- « day. » Cet étranger, docteur en philosophie dans l'âge des puissantes croyances, pénétré des principes de Rousseau, s'était prosterné avec enthousiasme aux autels de la liberté et de l'égalité ; mais indigné qu'une faction cruelle ensanglantât ces belles idoles; indigné de voir la patrie couverte d'une robe de deuil, il se prit à flétrir les Jacobins dans un écrit qui produisit une vive sensation.... Robespierre lui fit offrir la liberté s'il consentait à se taire sur les évènements politiques et s'il voulait rendre hommage au 31 mai. L'intrépide Allemand repoussa cette capitulation et fit jaillir des vérités accablantes du guichet de la Force, en sollicitant à grands cris le martyre... Ses vœux furent exaucés.

Le 19 octobre, Adam Lux déjeûnait avec Champagneux, lorsqu'un guichetier lui apporta l'ordre de se rendre au terrible tribunal. « Mon ami, dit-il « au sinistre aviseur, permettez que j'achève mon « repas ; il est probable que ce sera le dernier, et

« du moins il faut finir son déjeûner quand on ne « peut terminer que cela. » Rendu devant ses juges, l'héroïque Mayençais ne parut redouter que leur clémence. « Faites-moi, leur cria-t-il, faites-moi « l'honneur de votre guillotine, qui, désormais, « par le sang pur versé le 17 juillet, a perdu à « mes yeux toute son ignominie. » Il obtint ce supplice qu'il appelait un honneur. « Félicitez-moi, « dit-il aux autres captifs en rentrant à la Con- « ciergerie, je vais sortir de prison; je vais rom- « pre mes fers. — Seriez-vous acquitté, lui deman- « dèrent ces infortunés avec surprise. — Oui, « reprit Adam Lux, acquitté, vous l'avez dit; car « depuis qu'elle n'y est plus, la prison, pour moi, « c'est ce monde inhabitable; la vie, c'est la mort. « Demain, je vivrai. »

Le dernier soupir d'Adam Lux fut l'élan de son âme vers Charlotte Corday; le fatal couteau trancha, sur ses lèvres, le nom de la nouvelle Judith... Sa vie s'exhala sur le monosyllabe latin *Cor*... qui signifie cœur.

Les Girondins, une fois enfermés, ne doutèrent pas un instant du sort qui les attendait, et forts contre la perspective d'une mort prochaine, leur stoïcisme ne se démentit pas un instant. Bien plus,

ils continuèrent, sous les verroux, ces banquets épicuriens, que leurs ennemis avaient plus d'une fois érigés en conspirations, comme si le plaisir était ennemi de la liberté, dont il est, au contraire, le plus fervent sectateur. Vergniaud et ses collègues se réunissaient chaque jour dans un dîner commun, d'où, jusqu'au dernier moment, la bonne chère et l'insoucieuse hilarité conjurèrent les tristes pensées, qu'un avenir menaçant pouvait exciter. Les Girondins avaient admis à leur table d'autres prisonniers, hommes supérieurs comme eux, et qui bravaient, à leur exemple, les menaces du destin... Cependant ces philosophes, oublieux des sinistres prévisions du lendemain, étaient appelés journellement au tribunal révolutionnaire; à chaque repas, une place restait vide. « Il soupera chez Pluton », se bornait-on à dire; puis le rang se resserrait, la lacune disparaissait et tout était dit.

C'est ainsi que ces victimes, déjà promises au Minotaure, se couronnaient elles-mêmes de fleurs pour le sacrifice. Mais souvent les Girondins jetaient un regard sympathique sur cette patrie qu'ils avaient aimée, qu'ils aimaient encore, et qui les abandonnait. Ses périls incessants préoccupaient ces hommes que la Grèce eût honorés parmi ses demi-dieux : car tous les dieux de la Grèce n'é-

taient pas précisément purs. Les Girondins regrettaient de n'avoir pas eu une communauté constante de vues, tout en professant les mêmes principes. Ils reconnaissaient trop tard le tort qu'ils avaient eu de laisser former des divisions dans leur parti; tandis que leurs ennemis s'étaient au moins montrés d'accord dans le projet d'anéantir la Gironde. Au sein même de la captivité, les vaincus du 2 juin, si bien ralliés dans le dessein de mourir, étaient divisés encore sur les sujets politiques. « C'étaient, « a dit un mémorialiste du temps, chaque jour de « nouveaux débats entre Valazé et Vergniaud. » Beaucoup trop d'opiniâtreté et quelquefois d'emportement de la part du premier, et dans Vergniaud le sentiment trop prononcé de sa supériorité, dont il accablait son adversaire; voilà le spectacle que fournissaient aux prisonniers ces deux malheureux représentants. Un jour, qu'une longue discussion avait lieu à table entre eux, Boileau s'écria en élevant son verre : « N'importe, citoyens, je bois à « la République, une, indivisible et impérissable! « — Être de raison! puérile chimère! répondit « nonchalamment Vergniaud, du fond d'une pro- « fonde rêverie. Je dis comme Barbaroux, que si « j'avais à recommencer ma vie, je la consacrerais

« tout entière aux nobles études qui élèvent la
« pensée de l'homme de bien au-dessus de la terre,
« et je ne m'aviserais jamais de vouloir conduire
« à la liberté un peuple sans mœurs. Cette foule
« furieuse n'est pas plus digne d'un gouvernement
« philosophique que les lazzaronis de Naples et les
« anthropophages du Nouveau-Monde. »

Depuis ce moment, Vergniaud ne s'affranchit plus de cette mélancolie au sein de laquelle s'endormait invinciblement tout ce qu'il y avait en lui de grand et de généreux. Il languissait sur son lit une partie de la journée, alternant entre un repas sybaritique et de voluptueuses lectures. Cicéron et Sénèque n'étaient plus ses auteurs; l'Alcibiade girondin demandait au tendre Ovide, à Tibulle, à Gentil-Bernard, à Parny, les dernières illusions qui caressaient sa vie. Pénétrons dans sa prison: le voici, respirant avec délice un bouquet payé de son dernier écu, sans qu'il en ait réclamé la monnaie. Le voici, riant des obsessions de ses amis, qui le conjurent de travailler à sa défense devant le tribunal révolutionnaire..... à sa défense à peine commencée, quand demain, aujourd'hni peut-être, sonnera l'heure du jugement : cette dernière heure de l'accusé devant le sanglant aréopage.

« Eh ! mes amis, dit l'illustre orateur, laissez-
« moi jouir du seul bien qui me reste : cette douce,
« cette molle paresse que j'affectionne... cet aban-
« don délicieux du corps et de l'âme, qui, sur mon
« honneur, est le plus beau côté de la philosophie.
« Pourquoi voulez-vous que j'obstrue d'inquiétudes
« et de soins les instants dont je suis encore maî-
« tre, pour écrire la défense, certainement inutile,
« du peu de lendemains qu'aujourd'hui doit avoir...
« C'est compromettre un présent que je tiens, que
« je savoure, pour un avenir chimérique... Dé-
« plorable spéculation ! — Mais, collègue, répond
« un ami, cela s'appelle professer l'égoïsme de la
« philosophie. Et vos concitoyens, que votre élo-
« quence peut sauver... et notre cause, qu'il serait
« glorieux de soutenir, en nous réhabilitant dans
« l'opinion du peuple ; ne sont-ce pas là des stimu-
« lants dignes de vous ? — Abus ! Je connais trop
« bien les hommes pour espérer qu'il soit possible
« de les persuader contre le vœu de leurs passions.
« Le foyer du crime s'alimente des vérités coura-
« geuses qu'il consume, comme la flamme sur la-
« quelle l'alcool est tombé. — Citoyen, si vous
« ne plaidez pas la cause des Girondins par con-
« viction du succès, plaidez-la par devoir. — Je

« le veux bien, dit Vergniaud en saisissant son
« cahier, vingt fois abandonné, vingt fois repris.
« Mais avant que je me remette au travail, écoutez
« le contenu d'une lettre que j'ai reçue hier.

« Les funestes prévisions de Barnave ne l'abusaient pas. Il vient de périr victime du dévouement inutile qu'il voua, en 1791, au roi et surtout à la reine. Vous savez que, compromis par les pièces trouvées dans l'armoire de fer, il avait été décrété d'accusation le 15 août 1792, et s'était vu contraint de fuir. Arrêté à Grenoble et renfermé dans les prisons de cette ville, il y fut oublié quinze mois. Mais, dans leurs inimitiés, les hommes du jour n'oublient rien définitivement. Transféré dernièrement à Paris, il comparut avant-hier au tribunal révolutionnaire. Ce brave jeune homme, qui tint après Mirabeau et avant vous, mon cher Vergniaud, le sceptre de l'éloquence, se présenta devant ses juges avec une fermeté admirable; sa défense produisit une vive sensation sur l'auditoire, habitué à condamner les accusés aussi vite que leurs juges. Néanmoins, mon ami, l'arrêt de mort fut prononcé... Barnave l'entendit en souriant; en quittant la salle il promena sur le tribunal un regard

« où se peignait une indignation mêlée d'ironie.

« Cependant Barnave étant arrivé sur l'échafaud, « sa grande âme s'exalta au moment de quitter son « enveloppe mortelle : le jeune condamné frappa « du pied, leva les yeux au ciel, et s'écria : Voilà « donc le prix de tout ce que j'ai fait pour la pa- « trie... Trois minutes après, il avait vécu... Si « la vie éternelle est une vérité, il rejoignait au « ciel cette Marie-Antoinette, vers laquelle avaient « penché toutes ses sympathies. »

« Collègues », dit Vergniaud, après avoir terminé cette lecture, et en jetant sur son lit le billet parfumé qui contenait ce triste récit, « le sort de « Barnave sera le mien et le vôtre; mais vous vou- « lez que je dispute notre vie au bourreau; je « vous obéis. » Et l'aigle de la Gironde laissa courir sa plume sur le papier, l'espace de vingt minutes... Puis, tout-à-coup, abandonnant le soin de son existence pour suivre une idée qui lui souriait, il ferma son cahier, et prenant un carton de dessins placé derrière son oreiller, il s'écria : « Ah ! « voyez donc le joli pastel que madame **** m'a « fait passer l'autre jour. » Et Vergniaud exposa aux yeux de ses amis une esquisse assez libre, souvenir d'une réalité enchanteresse, dont s'était ber-

cée l'imagination de la tendre artiste. « Collègue, « collègue, reprit un des Girondins, c'est vous « montrer trop déraisonnable. — Eh! non, vrai- « ment, mon ami; si vous voulez que je trouve des « arguments victorieux en faveur de ma vie, lais- « sez-moi donc inspirer par l'image des voluptés, « qui me la font aimer. » Cela dit, Vergniaud se remit à écrire.

Mais le travail avançait avec lenteur, tant l'illustre Girondin était enclin à s'abandonner aux suaves distractions qui lui voilaient l'image de la mort, et repliaient sa mémoire vers les jours fortunés de sa jeunesse. Vainement lui répétait-on que les inspirations de son génie ne manqueraient pas d'amollir les juges, les jurés et le public; il répondait en hochant la tête : « Espérances et peines perdues! « notre perte est assurée; on nous fermera la bou- « che; vous pouvez regarder cela comme certain. « — Il importe au moins, répliquait-on, que vous « laissiez à la postérité un monument de notre in- « nocence et de la scélératesse de nos bourreaux. » Vergniaud sentait la force de cette observation et son courage paraissait rétrempé... mais ce n'était que pour un moment.

Charles Nodier, dans un délicieux pastiche inti-

tulé : *Le dernier banquet des Girondins*, a peut-être reproduit avec quelque fidélité les nuances du caractère et du talent de Vergniaud ; mais cette œuvre littéraire, étincelante de style, n'est qu'un roman remarquable, reposant à peine sur une donnée historique. L'illustre orateur, durant son séjour à la Force, ne se livra point aux dissertations philosophiques que le spirituel écrivain lui prête : Il se montrait habituellement dans un état de consternation et d'abattement qui ne lui eût pas permis ces traits d'atticisme dont l'élégante composition de Nodier est remplie, et dans laquelle sont enchâssées seulement, comme des pierreries non plus précieuses que le texte, mais d'une nature différente, quelques pensées de Vergniaud. Ainsi, arraché quelquefois à sa mélancolie taciturne par ces discussions politiques qui, dans la bouche de Brissot ou de Gensonné, avaient toute l'énergie d'une épopée homérique, il surgissait de son génie somnolent des réflexions comme celle-ci : « Je ne crois plus « à cette déesse qui vient au milieu des hommes les « mains pleines de bienfaits, mais à cette furie qui « les enivre et qui les dévore. L'appelez-vous la « liberté ! quand les nations reconnurent d'un « commun accord la divinité du soleil, il n'était

« pas couvert du voile sanglant des orages. »

Cette saillie d'une âme fatiguée, qui se reporte avec dégoût vers des faits que l'expérience a flétris, révèle clairement la situation d'esprit de Vergniaud durant sa captivité. Le tribun redoutable aux perversités politiques, l'orateur aux arguments irréfragables n'était plus là; il ne restait sous les verroux que l'homme cruellement désabusé, résigné jusqu'à l'insouciance sur sa destinée future, dont il considérait peut-être le terme comme un bienfait, et ne se plaisant qu'à rattacher ses souvenirs, par une chaîne de fleurs, aux phases de ses plaisirs passés.

On montrait encore, il y a quelques années, dans la prison de la Force, les chambres où l'on avait enfermé les députés de la Gironde; on voyait aussi une salle assez spacieuse où se réunissaient les vingt-et-un et d'autres prisonniers. Là avaient lieu, dit-on, ces repas pris en commun, dans lesquels s'épanouissaient toutes les délicatesses d'une philosophie pleine d'hilarité, apocryphe, peut-être, mais dont les exemples étaient fréquents à une époque où tant de passions phénoménales surgirent du cœur humain.

Les Girondins durent être transférés à la Con-

ciergerie, vers le 24 octobre, époque à laquelle commença l'instruction de leur procès. Or, Vergniaud, dans la matinée du 30, sachant qu'il allait comparaître avec ses collègues, devant le terrible tribunal, fit venir un fidèle domestique qui avait exposé sa vie pour le servir jusqu'à la mort. « Mon ami, lui dit-il à travers des sanglots mal étouffés, soit insouciance, soit maladresse, je n'ai pas sù profiter des moyens de faire fortune, les plus sûrs, les plus prompts et même les plus honorables; je meurs indigent, et ne te laisse que mon estime, pour prix des soins généreux dont tu m'as comblé. C'est un triste legs au temps où j'achève de vivre; mais toi, je te sais capable de l'apprécier. Tu trouveras chez moi quelques hardes, quelques vieux linges sans valeur, avec une centaine de volumes; joins-y l'habit que je vais quitter au pied de l'échafaud, si les valets du bourreau ne te le disputent pas... Voilà tout mon héritage, et je te fais mon légataire universel, ajouta le Girondin avec un mélancolique sourire... Adieu, homme sensible et bon, continua Vergniaud en serrant la main du fidèle serviteur, sur laquelle tombait un double torrent de larmes... Adieu, je te défends de rester plus longtemps à la Conciergerie, cette antichambre du supplice; il y a ici des laquais

qui m'attendent pour *ma dernière toilette*... Adieu. »

Ce congé déchirant précéda d'une heure le sinistre appel, qui manquait rarement d'être le premier avertissement du trépas. Le mémoire justificatif des Girondins n'était point achevé; midi sonnait... Soudain un trousseau de clefs résonne dans le lointain des corridors... il approche... le bruit d'un pas lourd et précipité s'y joint... on s'arrête; la clé grince dans la serrure, la porte tourne sur ses gonds, et ces paroles tombent, lentement accentuées, de la bouche d'un guichetier. « Citoyen, vous êtes « mandé au tribunal révolutionnaire. » Ouf! « s'écrie « l'orateur célèbre en jetant loin de lui sa plume, « voilà donc ma tâche finie. » Ainsi la paresse du Girondin triomphait par un avis de mort : jamais la lassitude d'une vie tourmentée ne se révéla mieux.

Vergniaud est bientôt debout; sans démonstrations fanfaronnes, sans affecter cet élan vers le péril qui, souvent, signale plus de faste que de solidité dans le courage, il se joint à ses collègues, et tous marchent d'un pas ferme vers le tribunal.

Les prévenus comparaissaient au nombre de vingt-et-un; mais ce n'était pas tout ce que le nouveau Sylla avait proscrit de Brissotins, de Girondins, de Modérés, de Fédéralistes; près de deux

cents députés avaient été emprisonnés ou étaient menacés de l'être. Robespierre sentait déjà fermenter en lui l'idée de frapper, sur la Montagne même, les Cordeliers, qui ne s'étaient réunis à lui que pour l'aider à vaincre la Gironde. Ces hommes s'appuyaient trop sûrement sur le peuple pour ne pas être de dangereux alliés : Danton, surtout, se dressait chaque nuit, comme un colosse gigantesque, dans les rêves agités du dictateur. Toutefois, au mois de juillet, l'assassinat de Marat était venu en aide aux projets ambitieux de Robespierre; en accordant le sang de Charlotte Corday aux partisans fanatisés du dogue montagnard, il avait béni le poignard de cette femme courageuse. En effet, son attentat, médité, pour en couvrir le véritable motif, avec les Girondins réfugiés dans le Calvados, et les lettres dont elle était munie pour quelques-uns de ceux restés à Paris, rendaient probable une conspiration contre la Montagne, qui, depuis le 31 mai, s'était déclarée, sans opposition, le gouvernement légal de la République. L'arrestation des vingt-et-un, maintenant parvenus au pied de l'échafaud, s'était dépouillée, en apparence, de tout arbitraire tyrannique, et leur jugement pouvait être motivé aux yeux d'un public qui rare-

ment est à même de pénétrer au fond des choses.

Telle était la situation politique, lorsque les Girondins parurent devant le tribunal révolutionnaire, sous la prévention, vaguement exprimée et plus vaguement établie, *d'avoir formé une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français.* Le député Amar, auteur de l'acte d'accusation, qui devait peser tant d'années sur sa conscience, avait basé sur des suppositions tous les prétendus griefs de la Gironde. Brissot, Gensonné, Vergniaud, Guadet, Petion, Buzot, etc., étaient des fauteurs du despotisme, des ennemis de la liberté, de l'humanité; des hommes enfin qui reforgeaient les chaînes du peuple, en l'endormant par leurs paroles dorées et l'expression d'un patriotisme fallacieux. Leur éloquence, disait l'auteur du rapport, n'était que l'amorce d'un désir immodéré de pouvoir et de richesses. Tout le brillant échafaudage de principes vertueux élevé par Vergniaud, poursuivait Amar, ne servait qu'à la construction perfide d'un édifice de domination formé de tous les vices, de toutes les ambitions, de toutes les convoitises cupides, de toutes les corruptions.

Sur cette base de sable, Amar bâtissait une véri-

table babel d'imputations : venait d'abord la prétendue complicité des Girondins avec Lafayette, dans l'affaire du Champ-de-Mars; ainsi Brissot qui, dans cette circonstance, s'était déclaré le soutien du peuple, et avait attaqué énergiquement les *reviseurs* monarchistes, paraissait s'être fait en même temps leur complice. Ensuite, se reproduisait, dans le rapport d'Amar, la lettre de Gensonné et ses amis à Louis XVI, dans le but, éminemment patriotique, de le décider à conserver des ministres dont les talents et les vertus pouvaient faire marcher la constitution de conserve avec les intérêts et la gloire de la couronne. Cet écrit, à une époque où personne ne pouvait être certain des heureux effets d'une révolution, était d'autant plus sage, d'autant plus patriotique, que l'invasion étrangère s'avançait à grands pas sur le sol français. Mais, confondant les circonstances et les temps, le rapporteur érigeait en crime un moyen assuré de salut.

La faction girondine, était-il dit par l'accusateur, a distribué à foison, dès le lendemain du 10 août, une diatribe virulente contre ceux qui venaient de renverser le trône. La plume de Louvet, celles de Brissot et de Champagneux furent mises en activité pour la rédaction de ce libelle, que toute la maison

de Roland fut occupée à distribuer... Or, en examinant les faits, on voit que les Girondins, qui ne concevaient plus l'accord d'une monarchie avec les principes de la Révolution, furent les véritables instigateurs du 10 août; mais ils voulaient opérer ce coup d'État par les triomphes de la tribune, non par l'autorité du canon. Débordés dans ce dessein, ils devaient repousser la responsabilité de tous les excès qui marquèrent cette sanglante journée. L'écrit qualifié de libelle dans le rapport d'Amar, signalait les vols, les pillages, les cruautés exercées au château des Tuileries, et la complicité de cette commune insurrectionelle, qui avait annulé le pouvoir municipal sous la main de Pétion. Une si juste dénonciation ne pouvait être un grief qu'aux yeux de ceux qu'elle atteignait.

Il est difficile de qualifier autrement que comme une extravagance, l'accusation de complicité du ministre Roland et des Girondins avec les Prussiens : « Brunswick doit bien rire, » a dit avec raison la femme de l'ex-ministre, « de voir accuser d'être « ses amis ceux qui lui faisaient si bonne guerre. » La découverte de l'armoire de fer elle-même était incriminée dans l'acte dressé contre les Girondins : Roland avait, selon le dire du rapporteur, détourné

des pièces à invoquer contre la faction de Brissot. Ce chef d'accusation s'anéantissait comme les autres, par le plus rapide examen : plusieurs personnes, présentes à l'ouverture de l'armoire de fer, avaient attesté que les papiers qu'elle contenait, enfermés dans deux serviettes, avaient été apportés sans aucune vérification préalable et immédiatement à la Convention nationale.

Nous avons vu que l'agitation incessante de Paris, depuis le 10 août, la conduite factieuse de la Commune, le ton dominateur des députés de la Seine, et la tyrannie des tribunes avaient prouvé aux représentants des départements, que leur sûreté serait compromise toutes les fois que leurs opinions ne se rallieraient pas à celles du parti jacobin. Dans cette situation, un rapport de Buzot concluait à la formation d'une garde départementale : « Ce fut, dit madame Roland, le gant jeté « comme signal de combat. La députation pari« sienne sentit que son ascendant allait être perdu ; « et, comme elle renfermait des coupables qui ne « pouvaient se sauver qu'à la faveur de cet ascen« dant soutenu, elle mit tout en œuvre pour éviter « la mesure qui le lui aurait arraché. Dès lors la « guerre fut à mort..... Mais ses adversaires ne

« le virent pas assez ; ils ne surent point se coaliser, « parce qu'ils ne s'imaginèrent pas qu'il fallût un « parti à la vérité. Ils négligèrent les Jacobins parce « qu'ils y étaient mal accueillis ; ils n'intriguèrent « pas parce qu'ils n'avaient pour cela ni argent ni « astuce. Une quarantaine d'entre eux se réuni- « rent pour causer chez Valazé, d'où il ne sortait « jamais que beaucoup de courage pour soutenir « les principes, pour braver les déclamateurs, pour « se dévouer généreusement ; mais point de mesu- « res, si ce n'est en motions dont on leur faisait « des crimes. » Tels furent les faits dont le Jacobin Amar fit un corps de conspiration, avec toutes les vagues allégations que nous avons citées plus haut pour précédents, et la prétendue réunion des Girondins du Calvados aux Vendéens, pour corollaire mensonger.

Et ces hommes accusés de tant de crimes, dont pas un seul n'était prouvé ni même probable, qu'avaient-ils gagné dans la lutte intrépide qu'ils avaient soutenue contre un pouvoir oppressif, ayant l'anarchie pour auxiliaire ? Pouvait-on citer des faveurs qu'ils eussent conquises, des richesses qu'ils eussent amassées, des grandeurs usurpées par leur prépondérance ? Fugitifs ou captifs, tous

pouvaient se prévaloir d'une honorable pauvreté. Nous avons raconté le dénuement de Vergniaud, ne léguant à son fidèle domestique, avec sa dépouille de victime, que l'estime d'un maître reconnnaissant. Tous les nobles débris de la Gironde offraient les mêmes témoignages de misère et de probité : chez eux, en prison, en exil, les plus infimes éléments du nécessaire leur manquaient. La femme de Guadet, gardée à son domicile par un gendarme, ne pouvait le nourrir et subvenir à ses propres besoins qu'en faisant vendre montre, argenterie, effets de parure, linge, le tout au plus vil prix. Madame Gensonné, malade depuis longtemps, ne se soutenait, elle et ses deux enfants, que par des secours mystérieux, qu'elle était souvent tentée de refuser afin de se laisser aller dans les bras de la mort avec ses innocentes créatures. Madame Brissot, traînée à la Force, y languit durant cinq jours au pain, à l'eau et couchée sur la paille. Mesdames Pétion et Roland, enfermées à Sainte-Pélagie, n'y soutenaient que par de minces emprunts, une existence qui, pour la dernière, devait être une courte agonie. Nous verrons bientot quel fut le sort des Girondins fugitifs.

Le travers le plus démontré de ces hommes, dont

nous ne prétendons pas justifier toutes les tendances, fut l'excessive vanité puisée dans le sentiment de leur supériorité. Ce défaut, toujours aveugle, toujours sourd aux conseils de la sagesse, égara souvent ce parti jusqu'à lui faire commettre, sous l'empire du plus sincère patriotisme, des fautes qui compromirent la République elle-même. Ainsi la levée de boucliers du Calvados ne peut être considérée comme une tentative opportune; il n'est guère permis de douter que la faction alors triomphante ne fût oppressive; mais il n'est pas moins constant que les Girondins, en organisant une guerre civile, en se disposant à marcher sur Paris à la tête d'une armée, se proposaient l'exercice d'une vengeance plus encore qu'une réaction profitable à la nation. C'était là, il faut en convenir, un point à-peu-près logique dans l'accusation d'Amar; mais, hâtons-nous de l'ajouter, les Girondins ne conspiraient en cela que contre les Jacobins : ils pouvaient se tromper sur les moyens de servir la patrie... ils ne la trahissaient pas.

Après avoir résumé les faits érigés en crimes dans l'acte d'accusation dont le député Amar avait été le rédacteur, nous revenons aux vingt-et-un prévenus qui, la tête haute, les traits calmes, la dé-

marche assurée, se groupèrent, le 30 octobre 1793 (9 brumaire an II), devant ce tribunal pour lequel un verdict d'acquittement était un phénomène. Ils écoutèrent sans le moindre trouble, sans que le moindre élan de l'âme vînt se réfléchir sur leur physionomie, la longue et calomnieuse élucubration dressée contre eux; seulement de temps à autre, un sourire de mépris plissait légèrement la lèvre inférieure de Vergniaud, et faisait présumer combien il lui serait facile d'anéantir ces griefs, si misérablement tissus de mensonges.

La lecture de ce *factum* indigeste étant terminée, un défenseur fit observer que, contrairement à toutes les formes judiciaires, aucune des pièces invoquées dans l'acte ne lui avait été communiquée, et qu'il demandait que le tribunal délibérât sur cette présentation, indispensable pour la formation d'une procédure régulière. A cette demande, le président, après avoir *chuchoté* un moment à sa droite, répondit « que l'immensité des pièces ren-« dait leur communication difficile; que, d'alleurs, « beaucoup d'entre elles se trouvaient sous le scellé « chez les accusés; qu'on les ferait prendre, mais « qu'on allait toujours procéder aux débats. » Il était donc évident que l'acte d'accusation avait été

dressé sur l'autorité de pièces qu'on n'avait point vues, et qu'on ne laissait pas néanmoins d'invoquer à l'appui de cet acte inique.

« Vous voyez bien, mes collègues, dit Vergniaud, « avant de prendre la parole, vous voyez bien que « pour anéantir ce fatras monstrueux, je n'avais « pas besoin de préparation ; ce que j'ai fait ne peut « même me servir. Je m'étais préparé à combattre « une accusation au moins conçue avec quelque « adresse ; que voulez-vous que viennent faire les « arguments de la saine logique et de la vérité dans « un procès où nous n'avons à repousser qu'une « œuvre de folie furieuse. On ne discute pas avec « des enragés, on les étouffe, et j'espère étouffer « ceux-ci aux applaudissements de ce peuple accu- « mulé derrière nous, quelque férocité qu'on se « soit efforcé d'exciter en lui. »

En effet, lorsque l'illustre Girondin eut commencé le ploidoyer dans lequel il embrassait sa défense et celle de ses collègues, une silencieuse attention régna dans l'auditoire. Les juges eux-mêmes, invinciblement attentifs, écoutèrent avec un intérêt que le seul Fouquier-Tinville parvenait a dissimuler, sous un semblant d'ironie et de dédain. Quant aux jurés, ils se penchaient fréquemment à l'oreille les

uns des autres, et semblaient se communiquer la conviction dont ils se laissaient pénétrer. Vergniaud, avec une méthode aussi précise que lucide, abordait chacun des griefs énoncés dans le travail d'Amar, non pour le combattre par une discussion serrée : ce soin eût été superflu; il l'abattait d'un seul coup de cette massue que l'innocence et la vérité savent toujours saisir contre l'imposture et la mauvaise foi. Les vives apostrophes de Vergniaud, ses pénétrantes ironies, ses mouvements de logique entraînante, ses périodes pleines d'images tour-à-tour suaves et déchirantes, enfin les coups de foudre pressés dont son éloquence sublime atteignait ses accusateurs, tantôt produisaient sur l'auditoire une émotion ou profonde ou saisissante, tantôt le tenaient sous le charme d'une céleste harmonie.... Les juges sentaient désarmer leur barbarie ordinaire. La mythologique allusion des tigres oubliant leur férocité aux pieds d'Orphée, se réalisait au tribunal révolutionnaire.

Mais le terrorisme avait prévu l'effet de l'éloquence qui, tant de fois déjà, avait fait tomber le glaive des mains de la terreur. Le nommé Audouin s'était présenté la veille à la barre de l'Assemblée à la tête d'une députation, et avait fait entendre ce

discours. « Citoyens représentants, toutes les fois « que la société des amis de la liberté et de l'égalité « a des alarmes, elle vient les déposer dans votre « sein. Ne vous en étonnez pas. Depuis que ses « ennemis ne sont plus dans vos rangs, ici comme « aux Jacobins, nous sommes au milieu des amis « de la liberté et de l'égalité. Vous avez créé un « tribunal révolutionnaire chargé de punir les « conspirateurs : nous croyions que l'on verrait ce « tribunal découvrant le crime d'une main et le « frappant de l'autre; *mais il est encore asservi à « des formes qui compromettent la liberté.* Quand « un coupable est saisi commettant un assassinat, « avons-nous besoin, pour être convaincus de son « forfait, de compter les coups qu'il a donnés à sa « victime. Eh bien ! les délits des députés sont-ils « plus difficiles à juger? n'a-t-on pas vu le squelette « du fédéralisme, des citoyens égorgés, des villes « détruites? voilà leurs crimes. Pour que ces mons- « tres périssent, attendons-nous qu'ils soient noyés « dans le sang du peuple. Le jour qui éclaire un « crime d'État ne doit plus luire pour les conjurés. « Vous avez le maximum de l'opinion; frappez. Nous « vous proposons : 1° *de débarrasser le tribunal « révolutionnaire des formes qui étouffent la con-*

« *science et empêchent la conviction ; 2° d'ajouter*
« *une loi qui donne aux jurés la faculté de déclarer*
« *qu'ils sont assez instruits*.... Alors et seulement
« alors, les traitres seront déçus et la terreur sera
« à l'ordre du jour. »

Il faut vraiment que le *Moniteur* ait inscrit sur ses feuilles irrécusables de tels accès de délire pour qu'on puisse y croire. Eh bien! ce discours fut prononcé devant une élite d'intelligences; cette terreur déclarée à l'ordre du jour, paralysa toutes les langues, excepté celle du député Osselin, qui trouva des accents pour faire décréter la seconde partie de la proposition d'Audouin. Le tribunal fut *débarrassé* par le fait des formes judiciaires, puisque, par l'autorité du décret, *les jurés purent se déclarer assez instruits*. Les Jacobins allaient pouvoir sacrifier à leur gré ces redoutables rivaux qui *compromettaient la liberté*... de leurs sanglants attentats.

Un agent du comité de Salut public, blotti dans un coin de la salle où siégeait le tribunal révolutionnaire, en était sorti pour aller rendre compte à ce comité de la sensation produite par le discours de Vergniaud; le grand orateur parlait encore lorsque le décret, rendu la veille, fut apporté au pré-

sident et notifié sur-le-champ au tribunal. Se levant alors, le chef des jurés, dominant d'une voix de Stentor le plaidoyer de Vergniaud, lança dans l'Assemblée cette terrible déclaration : *Le jury est suffisamment informé*... Le président retire aussitôt la parole au sublime défenseur ; la bouche éloquente qui allait conquérir une conviction salutaire est impérieusement fermée.

La condamnation des vingt-et-un accusés suivit de près : elle fut prononcée sans délibéré ; et lorsque la sentence de mort eut cessé de retentir à l'oreille des condamnés, un cri puissant, parti de leur groupe héroïque, se fit entendre... c'était celui de *vive la République!* Mais ce cri ne fut pas euphonique : un dernier soupir s'y mêla... Gensonné, depuis un instant, s'efforçait de soutenir Valazé, qui chancelait sur son banc... *Que fais-tu donc,* lui disait-il, *as-tu peur?*...—JE MEURS!!! répondit le Girondin, qui venait de se percer le cœur avec un stylet qu'il avait caché parmi des papiers destinés à sa défense... Le *qu'il mourut* du vieil Horace est un beau mouvement de la poésie écrite ; mais quelle plume essaiera d'égaler le *je meurs!* de Valazé. Ce dut être en cet instant que Vergniaud, se tournant vers son collègue, le médecin Lehardy, lui dit : « Docteur,

« sacrifiez un coq à Esculape, voilà déjà un de vos « malades guéri. » En ce moment aussi, Genlis, qui avait été courtisan, mais qui se montrait homme de cœur à cette heure suprême, Genlis s'écria au milieu du tribunal : « Je suis arrivé ici infirme et « malade; mais votre jugement me rend toute l'é- « nergie de ma jeunesse et de ma santé... Voici le « plus beau jour de ma vie! — Nos juges seront « jugés là-haut, dit Gensonné. — Sur le rapport de « Valazé, qui a pris le devant, dans l'intérêt de « l'instruction, » ajouta Ducos en souriant.

Les vingt-et-un condamnés quittèrent la salle du tribunal : dix-sept, réunis par petits groupes, se donnant le bras, comme des écoliers en promenade; trois autres escortant un objet recouvert d'un drap sanglant :... c'était Valazé, qui avait pris le devant pour déposer au pied de l'Éternel, dans *l'intérêt de l'instruction.* Ce cortége, qu'on eût pu qualifier de funèbre, si quelques gouttes de sang ne se fussent échappées du brancard sur lequel on portait la vingt-et-unième victime, s'avançait sous les sombres voûtes de la Conciergerie; quatre guichetiers le précédaient, portant des torches dont la grande lueur glissait sur les murailles humides, bientôt rendues à l'obscurité. Un groupe de soldats

sales, hideux, étrangers à la discipline, marchait bruyamment derrière les condamnés, les injuriant de lâches apostrophes. L'esprit militaire, qui n'insulte pas même en tuant, manquait à ces janissaires farouches..... Ils appartenaient évidemment aux bandes de la Commune : c'était septembre armé, a dit spirituellement Nodier.

Nous admettons volontiers, avec M. Thiers, que les Girondins firent, le 30 octobre, à la Conciergerie, un dernier repas en commun, où ils furent tour-à-tour, gais, sérieux, éloquents; mais, nous le répétons, il est difficile de croire qu'à ce festin, qui précéda de quelques heures le supplice de ces hommes supérieurs, ils aient pu consteller leur entretien d'une myriade de périodes philosophiques, enchâssées dans leurs discours comme des rubis dans une couronne. Quelque mépris que l'âme professe pour la mort, elle a cependant besoin de mettre toute son énergie aux ordres de sa stoïcité. Il faut beaucoup de liberté d'esprit pour jouer avec des phrases, pour les nuancer de mots ingénieux, à cette dernière lueur du crépuscule de la vie; et la philosophie qui s'apprête à mourir dignement n'éparpille pas ainsi ses inspirations dans une floraison de pensées légères. Sans doute, au bruit stri-

dent de la fatale charrette approchant pour conduire vingt voyageurs au dernier relai des vivants, il a pu surgir de ces mots que trouve aisément l'imagination surexcitée. Lacaze, après Mercier, appela peut-être Robespierre un loup cervier en toilette de bal; Antiboul put répéter que la figure hideuse de Danton épouvantait la liberté; il est encore possible que Carra ait déclaré que la prévoyante nature avait privé Couthon, ce Scarron politique, de ses facultés locomotives, pour restreindre ses moyens de nuire.

Nous sommes disposé à croire que Gensonné, du sein de sa sensibilité morose et quelque peu ironique, laissa poindre des réflexions sur les Girondins échappés au supplice : sectateurs errants d'une cause perdue, qui fuyaient la mort et que la mort poursuivait. Mais Gensonné, préoccupé du sort des proscrits, se laissa-t-il aller assez à un cours de riantes idées pour se faire ce tableau allègre de la vie de ses amis : « Salles relit et repolit cette éternelle tragédie qui doit incessamment détrôner Voltaire. — Barbaroux achève de rimer un conte badin, dont les dames n'avoueront pas la lecture. — Valady frissonne au seul nom de l'échafaud, qu'il ambitionnait comme le terme le plus glorieux d'une hono-

rable vie.—N'entendez-vous pas Louvet, modulant sur tous les tons de sa prose cadencée, un peu froide, à mon avis, quand elle n'est pas libertine, de tendres invocations à la massive Iris qu'il a baptisée du nom sarmate de Lodoïska. — Buzot, plus enorgueilli qu'il ne le pense lui-même de la royauté imaginaire que lui ont conférée nos ennemis, déclame d'une voix imposante ou gourmande les esprits irrésolus avec une rigueur impériale. — Pétion, fier de ses beaux cheveux, blanchis avant l'âge, prêche avec la gravité du patriarche ou la solennité du pontife. — Enfin, Cussy tempête contre sa goutte, et s'en console en buvant plus sec qu'il ne convient à son régime.» Si ce discours, que Nodier met dans la bouche de Gensonné, formule trop explicitement les réflexions du Girondin, nous croyons qu'il interprète du moins ses pensées avec une connaissance parfaite de son caractère.

Cependant l'aurore du 31 octobre étendait à l'horizon sa robe de pourpre : aurore suprême pour les vingt condamnés, qu'ils allaient admirer avec le triste charme d'un adieu, sur la route de l'éternité. On a dit qu'à cette heure plusieurs des Girondins s'étaient versé, en rasades redoublées de liqueurs généreuses, cette effervescence qui voit les plus

sanglantes catastrophes comme des évènements ordinaires : philosophie factice à laquelle l'héroïsme dut quelquefois ses palmes, ses couronnes, et qui, sous les sombres voûtes de la Conciergerie, put inspirer de gais refrains aux martyrs de la liberté.

Mais Vergniaud, dont la résignation était plus calme, conséquemment plus grande encore, Vergniaud, retiré dans le fond de la salle, roulait depuis quelques instants, entre ses doigts, sa montre, qui devait marquer, pour lui, trois heures encore d'existence. Tout-à-coup, dégageant ce bijou de sa double boîte, cerclée en cuivre, il l'ouvrit, et de la pointe d'une épingle, grava, à l'intérieur de la seconde boîte, son nom et celui d'*Adèle*... Vergniaud, nous l'avons dit, n'avait point été exempt de ces passions impétueuses qui, trop ordinairement, sont une émanation des grandes qualités : ne sait-on pas que les unes et les autres coulent de la même source, et que si le sang bout dans les veines pour l'exercice des vertus, il s'attiédit rarement au sein des égarements. L'illustre Girondin avait souvent sacrifié à l'amour jusqu'à sa gloire; mais ce ne fut pas le souvenir d'un entraînement des sens qu'il consacra au moment de quitter la vie. Mademoiselle Adèle Souvan accomplissait à peine sa treizième année en

octobre 1793; Vergniaud avait trente-cinq ans: la pureté de l'attachement qu'il vouait à cette enfant ne peut être soupçonnée, quoique cette affection paraisse avoir été la plus vive qu'on lui ait connue.

Après avoir terminé le travail de graveur que l'aigle de la Gironde avait imposé à son inexpérience, il fit, dit-on, basculer sur sa monture, une cornaline attachée à la chaîne de sa montre, et produisit quelques parcelles d'un poison subtil, réserve mystérieuse du désespoir, qu'il avait autrefois renfermée sous cette pierre. Mais le désespoir, dans la noble pensée de Vergniaud, ne devait pas vulgariser les derniers instants des Girondins : « Nous « avons vécu pour la patrie, s'était-il dit, il nous « reste encore à mourir pour elle; et nous devons « à l'édification de nos amis, à l'opprobre de nos « ennemis, d'accomplir ce sacrifice au grand jour, « devant l'éffigie de cette liberté, que nous avons « loyalement servie, sans avoir pu la sauver. » Et le poison fut silencieusement jeté à l'égard.

Le moment de la fatale toilette venu, les Girondins se succédèrent, pour la subir, sur l'ignoble sellette avec le même calme que s'ils se fussent assis sur l'élégant fauteuil d'un coiffeur à la mode. Ducos, qui, toute la nuit avait chanté des refrains gri-

vois, les fredonnait encore pendant le travail funeste des ciseaux. On raconte que le tour de Duchâtel étant venu, un bouquet d'immortelles, dont un billet se détacha, vint tomber à ses pieds. Un membre du tribunal révolutionnaire criait déjà à la conspiration, lorsque le greffier ouvrit le papier et lut ce qui suit :

« *Pour Monsieur Duchâtel.*

« Mon cœur a partagé votre amour, cher Du-
« châtel, et cependant je n'y ai pas expressément ré-
« pondu, parce qu'il n'y avait entre nous aucun
« rapprochement possible sur la terre.
« Aujourd'hui, vous subissez votre arrêt ; je re-
« çois mon acte d'accusation, et vous ne me pré-
« cédez que de quelques jours au lit nuptial. Al-
« lez m'attendre, mon ami ; mon cœur et ma main
« vous appartiennent dans l'éternité. CÉCILE. »

Ce billet[1], où se trouve exprimée toute l'exaltation d'un amour de femme, prouve encore que le régime républicain n'avait pas, comme on s'est efforcé de le faire croire, banni de la société française tout

[1] Il passe généralement pour être historique.

sentiment des devoirs, tout principe de bienséance et de morale. Liée sans doute sur la terre par le nœud conjugal, Cécile l'avait respecté, malgré les intimations d'une passion impérieuse... En vérité, si même à l'époque où la société se targue le plus de ses mœurs, les femmes n'appelaient leurs amants au lit nuptial que dans l'autre vie, il y aurait en ce monde une grande sécurité de plus.

Enfin, le moment arriva: l'horloge du palais, si souvent fatale depuis la saint Barthélmy, et qui dans ce même mois d'octobre, avait sonné le terme d'une vie royale, l'horloge du palais marqua l'instant du départ. Les vingt condamnés furent entassés dans une charrette; une seconde charrette attelée d'un seul cheval, devait suivre la première : on y avait déposé le corps de Valazé, recouvert d'un linge grossier et sanglant... Le dictateur montagnard ne voulait pas que la mort même eût dégagé ce Girondin de ses obligations envers l'échafaud; son cadavre devait encore quelque chose au supplice.

La journée était sombre et pluvieuse; mais l'attrait des spectacles terribles, qui à cette époque faisait même oublier au peuple le pain qui lui manquait; cet attrait féroce, qu'on pourrait appeler la volupté des révolutions, bravait l'intempérie des

la saison. Une foule compacte, une foule délirante obstruait la route que le funèbre cortége suivait pour arriver au lieu du supplice. Au milieu de cette cohue, onduleuse comme l'Océan qu'agite la tempête, les vingt condamnés semblaient, tant leurs traits étaient imposants, s'avancer sur un char de triomphe vers un autre capitole. Assurément les passions qui tourmentaient la foule n'étaient pas toutes hostiles à ces nobles victimes : il y en avait parmi de sympathiques. Aux clameurs menacantes des innombrables séides de la Montagne se mêlaient quelques voix amies, quelques exclamations compatissantes. A ces manifestations diverses les Girondins répondaient par le cri, à chaque instant répété, de *vive la République!* que couvrait incessamment celui de *vive la Montagne!* contesté, de temps à autre, par celui de *vive la France!...* « Hélas! dit « Vergniaud en se penchant à l'oreille de Gensonné, entendez-vous, ami, ces tiraillements de l'opi- « nion? La patrie est perdue; son agonie suivra de « près notre mort... Pour moi j'en emporte le deuil « dans mon cœur. »

La charrette s'arrêta, et l'on entendit alors distinctement ce chant partir du groupe des victimes :

Allons enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé...

Les Templiers, au XIV[e] siècle, firent entendre sur le bûcher des chants religieux... les Girondins aussi avaient une foi profonde; ils chantaient au pied de l'échafaud l'hymne de la patrie... Les grandes âmes se rencontrent dans leurs sublimes élans.

Un homme parvenu aux confins de la vieillesse, parut le premier sur le fatal plancher; il salua le peuple avec grâce, avec une sorte d'élégance.... « Il est encore courtisan, » dit Vergniaud avec un demi-sourire... » Ce vieillard était l'ex-marquis Sillery-Genlis, qui soudain donna un dernier démenti à son origine, en criant *vive la République!* Le même cri, recommencé, fut tranché par l'instrument de mort. Mais les amis de cette première victime, soulevés de leur banquette par un enthousiasme électrique, répétèrent dix fois cette exclamation inachevée, et le peuple y répondit en battant des mains... Étrange effet des grandes agitations, provoquées par d'héroïques mouvements! on eût dit qu'il n'y avait là que des spectateurs.

Il a régné jusqu'ici une grande confusion sur l'ordre numérique des exécutions du 31 octobre.

On croit toutefois que l'ex-évêque Fauchet succéda à Sillery sur la planche sanglante. Mais nous ne pouvons préciser combien le héros de cette histoire compta de têtes tombées avant la sienne; à combien d'amis, encore vivants, il serra la main en montant sur l'échafaud; on est certain seulement que plusieurs députés périrent après lui; et tout porte à croire que le supplice de Brissot, ce chef prétendu de la conspiration fédéraliste, termina le massacre des Girondins. A chaque exécution le cri de *vive la République!* parti de la charrette, était répété par le formidable écho de la foule; mais il s'élevait de plus en plus faible du sein des victimes, à mesure qu'une voix s'éteignait sous le tranchant de la guillotine; enfin la voiture resta silencieuse lorsque Brissot l'eut quittée...... Vingt-et-une voix se joignaient peut-être au chœur des anges, pour chanter la gloire de l'Éternel.

VI.

La montre sur laquelle l'illustre et infortuné Vergniaud avait tracé son nom et celui d'Adèle fut remise fidèlement à mademoiselle Sauvan. L'inscription, écrite peu lisiblement, disparut un moment sous les larmes de cette jeune personne; puis, afin

de perpétuer ce souvenir, trop légèrement gravé par une main inhabile, elle s'empressa de le faire creuser dans les traits originaux. L'Adèle de Vergniaud qui, selon quelques traditions, fût devenue, s'il eût vécu, la compagne du plus sublime des orateurs modernes, a été conduite à l'autel par Legouvé, poète sensible et gracieux, dernier organe, peut-être, de ce charme élégiaque qui, dans nos opinions nouvelles, est voué au ridicule. Le poëme délicat intitulé *le Mérite des Femmes*, offre à chaque page les traces des inspirations que l'auteur devait à son bonheur conjugal; et quiconque a connu madame Legouvé, s'explique la tendre affection dont furent pénétrés pour elle deux hommes supérieurs.

Madame Legouvé mourut en 1810, à peine âgée de trente ans. La montre de Vergniaud, comprise dans le testament de cette dame, fut léguée à M. de Jouy. Plus d'une fois, sans doute, le spirituel ermite de la Chaussée-d'Antin épia, devant ce bijou historique, l'instant de prendre sur le fait quelque travers privilégié, quelque vice trop impunément heureux, qu'il fustigeait avec cet atticisme dont le secret se perd de jour en jour. A son tour M. de Jouy légua la montre du Démosthène girondin à son excellent ami, Charles Nodier, qui, comme il l'a dit

lui-même, l'a possédée par avancement d'hoirie. L'ingénieux et savant écrivain compta bien des heures douloureuses, mesurées sur l'émail jadis consulté par Vergniaud; et pourtant, combien de ces heures souffreteuses furent consacrées aux plaisirs des amateurs de ces vives et charmantes étincelles, qu'on voyait jaillir, si diverses de nuances et toujours si nouvelles, de cette verve, hélas! éteinte aujourd'hui!

Sans ambition aucune, sans avoir prétendu atteindre le cothurne de *l'Histoire*, ou plutôt du poëme *des Girondins*, nous avons été amenés à tracer un précis, bien incomplet, sans doute, des triomphes et des désastres de ce parti, dont les destinées se rattachèrent constamment à celles de Vergniaud. Nous croirions donc laisser une lacune dans notre tâche si nous ne faisions pas connaître en peu de mots, à nos lecteurs, le sort des proscrits réfugiés d'abord dans le Calvados, et mis hors la loi le 28 juillet 1793. Gorsas, ramené à Paris par une fatalité malheureuse, est arrêté dans le Palais-Royal, traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné sans avoir pu obtenir la parole. Alors il se tourne vers l'auditoire, et prononce ce peu de mots : « Je recom-« mande à ceux qui m'entendent ma femme et mes

« enfants... Je meurs innocent... je serai vengé.» L'ex-ministre Lebrun, surpris à Paris dans un grenier, sous des habits d'ouvrier, est conduit immédiatement à l'échafaud. Clavières, autre ministre girondin, partage avec sa femme un poison subtil: on les trouve les bras enlacés et sans vie. Rabaut Saint-Étienne, découvert à Paris, par la cupidité d'une servante, est livré aux bourreaux. Sa femme, qui sait qu'entre l'arrestation et la mort une espérance n'a pas le temps de naître, descend dans le jardin de la maison qu'elle habite, s'assied avec calme sur le bord du puits, se tire un coup de pistolet, et meurt d'un double suicide. Le journaliste Girey-Dupré, ami de Brissot, tombe au pouvoir des Montagnards; il subit ce court interrogatoire : « N'a-« vez-vous pas été lié avec Brissot? — Oui, ré-« pond-il, je l'aimais, je l'admire : il a vécu « comme Aristide, il est mort comme Sidney; je « n'aspire qu'à partager son sort... » Il le partage. En allant au supplice, Girey-Dupré chante son hymne de mort, qu'il a composée. Quels hommes ! Quels temps ! En passant devant le domicile de Robespierre, le condamné aperçoit la maîtresse, la sœur et quelques séides du député d'Arras : « A bas les tyrans et les dictateurs ! » s'écrie l'intrépide publi-

ciste; et ses cris se font entendre tant qu'il n'a pas perdu de vue les croisées de la rue Saint-Florentin.

Le 10 novembre, on vit entrer au tribunal révolutionnaire une femme belle encore, marchant avec assurance, et rappelant la dignité de Marie-Antoinette... c'était madame Roland. Quelques historiens se sont montrés sévères envers cette femme qui, par trop de part prise aux affaires publiques, trop d'agitations ressemblant à l'intrigue, mérita peut-être quelque blâme, mais dont les vues furent toujours des émanations d'un patriotisme sincère. Le procès de madame Roland dura le temps de prononcer une condamnation capitale, qu'elle entendit avec la plus grande sérénité. Le président ayant cessé de parler, l'héroïque Girondine, s'élevant à toute la hauteur de sa dignité, prononça ces paroles d'un accent ferme et solennel : « Vous me « jugez digne de partager le sort des grands hom- « mes que vous avez assassinés ; je tâcherai de « porter à l'échafaud le courage qu'ils ont mon- « tré. » Nous l'avouons, cette phrase signale plus de faste qu'une noble résignation ne doit en montrer; on regrette d'y apercevoir une trace d'orgueil, flétrissant le martyre d'une femme. La foule, accu-

mulée sur le passage de la victime, saisie d'admiration à l'aspect de sa stoïcité antique, se taisait généralement; seulement, par intervalles, quelques dogues montagnards vociféraient ce cri : « A la guillotine! A la guillotine! » Et madame Roland répondait : « J'y vais.... tout-à-l'heure j'y serai; mais « ceux qui m'y envoient ne tarderont pas à m'y « suivre... J'y vais innocente, ils y viendront cri- « minels; et vous, qui applaudissez aujourd'hui, « vous applaudirez alors..... » Quand l'instant de mourir fut arrivé, l'héroïne de la Gironde porta sur la foule un regard attendri . le peuple, il est vrai, méritait plus de pitié encore que les victimes... on commettait des forfaits en son nom.

Roland avait reçu l'hospitalité chez un ami, près de Rouen : ce fut là qu'il apprit la mort de sa femme... Ses traits devinrent soudain livides; un tremblement convulsif parcourut tous ses membres; mais pas un cri, pas un soupir ne trahit le désespoir qui faisait refluer tout son sang vers la région du cœur; sa bouche ne proféra pas une plainte. Son ami s'abusa sur cet effet assez ordinaire des grandes douleurs : il crut à la résignation du Girondin et le laissa sortir... Roland s'éloigna d'une demi-lieue environ, et se brûla la cervelle. Son

corps fut trouvé au bord de la grande route, couché sur une touffe d'herbes sauvages, dont les fleurs, recourbées autour de son front, formaient une sorte de couronne... la couronne du martyre.

Pressons, dans notre récit, les scènes de ce dénouement du grand drame des Girondins. Après la défaite de Wimphen, Barbaroux, Pétion et Buzot quittent le Calvados et se rendent à Bordeaux. Cachés d'abord dans cette ville, ils doivent bientôt la quitter pour se soustraire aux visites domiciliaires. Favorisés par l'obscurité, ils échappent aux nombreux espions qui les guettent, et gagnent les environs de Castillon. Là, dans un lieu couvert, les trois amis font un frugal déjeûner. Barbaroux s'y montre gai, jovial, caustique; mais c'est le dernier reflet d'un soleil brillant avant l'orage. L'Antinoüs de la Gironde, las de disputer sa vie aux bourreaux, saisit le moment où ses compagnons d'infortune se lèvent, pour appliquer un pistolet à son front... Le coup part; mais Pétion a détourné légèrement l'arme qui, toutefois, brise le crâne du malheureux Girondin..... « Ami, dit-il, à travers les cascades de sang qui lui inondent le visage, ta cruelle humanité me livre à la guillotine... » Il ne se trompait pas : la détonation

ayant attiré du monde, Pétion et Buzot sont contraints de fuir, laissant leur jeune collègue presque expirant sur le gazon... On l'enlève, on le transporte à Castillon, puis à Bordeaux; et le glaive de la Terreur éteint le reste de vie que le suicide a laissé au plus énergique, au plus beau des Girondins.

Poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, Pétion et Buzot, ayant compromis tous ceux qui les ont recueillis, ne trouvent plus un abri, plus une botte de paille pour reposer leur tête proscrite...... Ils errent quelque temps encore dans les bois, déchirent leurs pieds privés de chaussures, en gravissant les rochers... Enfin, on cesse de suivre leurs traces... ils ont disparu... Puis un matin, le pâtre de la montagne trouve deux cadavres putréfiés et presque dévorés par les loups..... c'est l'une des grandes lumières de la Convention nationale...c'est, à ses côtés, l'homme qui fut l'idole des Parisiens... celui qui, tant de fois, entendit crier à son oreille: Pétion, ou la mort! A moins d'une année de cette gloire éclatante, quelques grains de poison ont été pour eux un bienfait.

Dans le même temps, Salles et Guadet, saisis à Libourne, chez le père de ce dernier, périsssent avec lui et le reste de sa famille. Manuel, Cussy, et

Kersaint les ont précédés dans la tombe, le premier immolé dans la Gironde, les deux autres guillotinés à Paris. Seul, parmi les Girondins fugitifs, Louvet échappe, par une suite de prodiges, à la poursuite des Jacobins... Après le 9 thermidor, il reparaît à la Convention nationale, et, victime épargnée par le destin, il peut déposer des couronnes de cyprès aux places vides de ses malheureux amis.

Dans une autre partie de la France, le principal auteur de la constitution de 1793, Condorcet, caché chez une de ces amies sincères qui ont tout promis, qui sont prêtes à tout donner en échange d'un cœur, Condorcet échappa longtemps à la recherche de ses ennemis. Mais craignant enfin de compromettre une femme si dévouée, il quitte un soir son asile; sous les habits d'un maçon, il sort de Paris par la barrière d'Enfer, et se réfugie dans les carrières de Montrouge, espérant gagner, au retour de l'aurore, la retraite d'un ami sûr. Cet ami, appelé Lenoir-Laroche, était si honnête homme, a dit quelque part un critique malicieux, qu'il n'avait pu rester ministre que vingt jours. D'après une autre version, le savant encyclopédiste attendait, aux environs de Clamart, un passeport que l'académicien Suard devait lui faire parvenir. Quoi qu'il

en soit, le prétendu maçon ayant été rencontré *Horace* à la main, fut déclaré suspect, reconnu bientôt, jeté dans la prison de Bourg-la-Reine, et, durant la nuit, il mit fin à ses jours, en avalant un demi-verre d'eau dans lequel avait infusé un son de cuivre rouge. « Mais notre époque, colorant « d'une nuance poétique cet empoisonnement trop « vulgaire, a dit un mémorialiste moderne, y a « substitué je ne sais quelle dose de *strichnine,* « enfermée sous le chaton d'une bague, et que Ca- « banis, pourvoyeur général des désespoirs poli- « tiques, avait donnée à son ami Condorcet.... « Cette circonstance me paraît bien romanesque « pour être historique. »

Ainsi finit, au sein de toutes les misères que l'exil traîne à sa suite, ce parti qui avait dominé l'Assemblée législative et la Convention pendant près de deux années, par le talent et par les vertus, mais qu'une ambition indécise et le défaut de cohésion dans ses vues rendit de plus en plus vulnérable. Vergniaud traversa la période du triomphe des Girondins, toujours à la tête des triomphateurs, mais sans partager leurs fautes, sans participer à leurs torts. Sa carrière eût été exempte de blâme, si moins d'apathie entre les admirables élans de son

éloquence lui eût permis de soutenir ses collègues ailleurs qu'à la tribune, et de flétrir, par l'autorité de sa renommée, les travers qui déparaient les principes vraiment patriotiques de la Gironde. Malheureusement, Vergniaud n'a point laissé d'écrits, autres que ses discours, qui même n'ont pas été reproduits en entier dans les diverses collections publiées de nos jours. Nulle part la pensée intime de ce brillant orateur, soit en politique, soit en morale, n'a été révélée par sa plume ; plus d'un secret de cette noble et grande intelligence est resté sous un voile mystérieux. Vergniaud a peut-être craint de se fatiguer en l'écartant, lui qui, dans les derniers jours de sa captivité, hésitait à racheter sa vie par une heure de travail.

Plusieurs notices sur l'aigle de la Gironde ont paru dans les recueils biographiques : toutes sont plus ou moins arides, plus ou moins incomplètes. La société d'agriculture des sciences et des arts de Limoges proposa, en 1809, pour sujet d'un prix d'éloquence, l'éloge de Vergniaud ; et une médaille d'or fut décernée, le 24 mai, à M. Gédéon Geoty de Labordine, qui avait apprécié dignement le caractère et le talent d'un homme éminent parmi les illustrations de la Révolution, et dont ses compa-

triotes sont fiers à juste titre. Il nous semble qu'une statue a été érigée par eux à ce noble martyr de nos dissensions civiles : nous pourrions nous tromper en l'affirmant ; mais si cet hommage est encore à décerner, nous l'invoquons en faveur du sublime orateur qui s'éleva quelquefois plus haut que Mirabeau, et ne laissa jamais la corruption ternir ni son génie, ni sa probité.

Avant la clôture de ses travaux, la Convention nationale fit amende-honorable du crime qui avait envoyé les Girondins à l'échafaud, en ordonnant la célébration annuelle d'une cérémonie funèbre le jour de leur supplice. En l'an VI, des regrets furent donnés à la mort de ces législateurs, dans le sein du conseil des Cinq-Cents, où siégeaient plusieurs de leurs assassins..... Ils subirent ainsi la punition qui fut infligée plus tard aux juges de Ney.

On ne connaît de la famille de l'illustre Vergniaud que M. Aluau, son neveu, ancien maire de Limoges, et propriétaire de la manufacture de porcelaine de cette ville. Il est beau, pour cet honorable industriel, de pouvoir montrer, en déroulant sa généalogie, le nom d'un orateur inscrit dans les fastes de l'éloquence, non loin des noms de Démosthène et de Cicéron, avec cette distinction, que

Vergniaud ne jeta pas son bouclicr un jour de bataille, et mourut en combattant pour la cause qu'il avait brillamment défendue.

VII.

CONCLUSION.

L'auteur de cette histoire n'avait qu'entrevu l'étincelante composition de M. de Lamartine lorsqu'il finissait le chapitre précédent : semblable à ces navigateurs des temps antiques qui fermaient l'oreille au chant des syrènes, il redoutait l'eni-

vrante harmonie modulée par l'illustre écrivain, et se garantissait des reflets *fascinateurs* de cette robe lamée d'or, dont le chantre des Girondins a paré la vérité.

Modeste annaliste, nous avons cherché le vrai sous la forme que les destins lui ont assignée; l'éclat des actions, des paroles, des écrits, nous a semblé devoir ressortir uniquement de leur caractère; nous nous sommes efforcé de laisser la poésie là où elle existait, sans nous croire obligé de prêter sa parure aux faits simples, dont le déguisement dénature l'histoire.

Peut-être, pour compléter notre tâche, nous reste-t-il un dernier devoir à remplir : c'est d'offrir à nos lecteurs, dans un résumé rapide, l'aperçu, en quelque sorte synoptique, de la carrière de ces Girondins, dont Vergniaud fut le chef intellectuel, sans avoir été leur guide dans la fausse route qu'ils suivirent, dans les dispositions mal combinées qu'ils firent pour arracher aux Jacobins le sceptre de la Révolution, qui devint, aux mains de ces derniers, un glaive exterminateur. Pour signaler, en quelques mots, les ressources politiques mises en œuvre par les Girondins, il faut répéter que, trop confiants dans l'autorité de la tribune, dont Mirabeau

avait emporté la foudre au fond de sa tombe, ces hommes négligèrent le terrible, cette véritable éloquence des révolutions. Plus propres aux jeux oratoires du portique qu'à la turbulence orageuse du Forum, ils voulurent fonder leur suprématie par l'entraînement des phrases, tandis que les Jacobins traçaient le code de la leur avec du sang. Si l'expression d'une logique rationnelle eût alors conservé son empire ordinaire, assurément les Girondins eussent triomphé; mais, dans les débats qu'ils soutenaient, il ne s'agissait pas de persuader, il fallait se faire craindre, et l'argument victorieux de leurs adversaires, c'était l'échafaud. « La Montagne, a dit un écrivain de nos jours, « occupait l'avant-garde d'une plèbe séditionnaire, « toujours prête à la gagner de vitesse, et qu'elle « ne laissait en arrière qu'à force d'excès. C'était « de cette tourbe effrénée qu'elle avait reçu toutes « ses conditions d'existence, et l'on s'étonne que « cette Montagne ait été furieuse... qu'aurait-on « voulu qu'elle fût? C'était un état de force ma« jeure. »

Il faut ajouter, pour rectifier ce que ces réflexions ont de trop absolu, que cette investiture sauvage, émanant de la foule, n'était elle-même que l'exer-

cice d'un pouvoir délégué par le parti qui semblait, dans l'enceinte législative, recevoir la loi du peuple, tandis qu'il obéissait à une consigne donnée par lui-même.... Sachons donc enfin distinguer le peuple de ces ramas d'hommes sans aveu, sans foi, disons plus, sans patrie, toujours prêts à vendre le tumulte, toujours en hostilité contre l'ordre et la paix, qui les réduiraient au néant. Cette écume sociale est soulevée par le moindre ferment; encore une fois, gardons-nous de la confondre avec le peuple qui, comme l'Océan, ne se soulève qu'à la voix de Dieu. Les millésimes de 1789 et de 1830 étaient écrits au Ciel; entre ces deux époques et jusqu'à la nôtre, les passions factieuses seules ont agi. Elles ont incessamment montré le nom du peuple tracé sur leurs bannières; mais c'était une enseigne trompeuse des ambitions et des cupidités, satisfaites aux dépens de ce même peuple, qui souffrit constamment et ne profita jamais. Les tribunes de 1793, auxquelles l'écrivain que nous venons de citer fait allusion, ne se livraient au tumulte excitateur que d'après un programme quotidien : elles avaient leurs chefs, attentifs à des signaux partis de l'enceinte législative. C'est donc à tort que les puissances de la Montagne ont été appelées populaires;

non, elles ne représentaient point les intérêts de la majorité; non, elles n'exprimaient point le vœu de la démocratie française, et c'est avoir mal étudié l'époque que de prétendre que la nation ne pouvait être contenue par aucun pouvoir et refusait d'en reconnaître aucun. La nation, malgré les excès qu'elle condamnait, parce qu'ils l'atteignaient elle-même, n'avait pas oublié la honte et l'oppression qui, durant tant de siècles, avaient pesé sur elle : ce souvenir la rendait forte contre les froissements au prix desquels ses droits et sa liberté devaient être conquis; elle était loin de prévoir les déceptions immenses qui suivraient cette conquête; elle souffrait, bercée par l'espérance, voilà tout.

Les membres des Assemblées législative et conventionnelle, presque tous jeunes et remplis encore des souvenirs du collége, s'en inspirèrent de deux manières : les Girondins furent Athéniens comme Démosthène; les Montagnards, Romains comme Brutus; et l'on ne peut disconvenir que le langage abrupte de ces derniers devait exciter les sympathies de la multitude, plus que l'éloquence énergique, mais trop élevée, des premiers. Que le Girondin Isnard dise aux représentants de la France, en leur montrant la Montagne : « Qu'êtes-vous? le jouet

« d'un enfant féroce, une machine à décrets, dans « les mains du bourreau; » ou qu'il réponde à une députation menaçante : « Dites à vos commet-« tants que le jour où Paris attentera à la liberté « de la Convention nationale, précédera d'un jour « celui où le voyageur cherchera sur quelle rive de « la Seine cette ville a existé. » Ces grandes images produisent une émotion profonde dans les âmes nobles; mais elles éblouissent les esprits vulgaires sans les éclairer. Et que Fouché vocifère ces horribles paroles : « Exterminez tout ce qui n'est pas « franchement Sans-Culotte; la pitié et la sensibi-« lité sont des crimes de lèse-liberté. Tuez tous les « ennemis de la République, si vous ne voulez pas qu'ils tuent la République.... Ce n'est pas assez « de guillotiner les conspirateurs, il faut encore « guillotiner *les fortunes coupables*.... Allez dans « les maisons des contre-révolutionnaires, vous en « avez le droit; saisissez leur or et venez le dépo-« ser sur l'autel de la patrie. » A cette harangue frénétique, les passions abjectes s'animent, s'exaltent, et c'est dans leur concours que la Montagne trouve sa force. L'universalité des citoyens, saisie d'effroi, soupire et se tait. Or, quand les majorités paisibles se taisent, les minorités turbulentes se

déclarent organes de l'esprit public, et calomnient la nation, en lui attribuant le partage de leurs fureurs.

Voilà ce qui se passa durant la lutte entre la Gironde et le parti jacobin; mais il faut l'avouer, le caractère des Girondins ne contribua pas moins que la brillante insuffisance de leur éloquence à les faire succomber. Ils aimaient la patrie; malheureusement ils aimaient aussi le plaisir et la volupté : deux affections occupent rarement dans le cœur une place égale; l'une d'elles nuisait infailliblement à l'autre, et celle qui caressait avec le plus de charme les sens devait l'emporter. C'est avoir dit que la patrie était souvent négligée. Madame Roland nous a laissé quelques esquisses des principaux députés de la Gironde, et ces portraits, quoique flattés, à part celui de Vergniaud, confirment l'assertion que nous venons d'émettre. « Buzot, dit cette femme célèbre « dans ses mémoires, est d'un caractère élevé, d'un « esprit fier et d'un bouillant courage. Sensible, « ardent, mélancolique et paresseux, il doit quelquefois se porter aux extrêmes. Passionné con- « templateur de la nature, nourrissant son imagi- « nation de tous les charmes qu'elle peut offrir, et « son âme, des principes de la plus touchante phi- « losophie, il paraît fait pour goûter et procurer

« le bonheur domestique. Il oublierait l'univers « dans la douceur des vertus privées. » Après avoir jeté ces traits sur le papier, madame Roland a beau ajouter que Buzot, dans la vie publique, ne connaît que les règles de l'austère équité et les défend à tout prix, le philosophe aux impressions suaves, l'épicurien aux tendres affections, se dessine toujours aux yeux du moraliste, et cette conclusion se formule naturellement dans sa pensée : Buzot devait se fatiguer promptement des travaux et des débats législatifs.

Pétion, avec un caractère plus grave en apparence que celui de Buzot, avec une tactique plus froide, plus stoïque que la sienne dans les luttes parlementaires, le surpassait en légèreté. On le vit, au commencement de la Révolution, abandonner la carrière législative pour suivre, en Angleterre, madame de Genlis, dont il était vivement épris, malgré la multiplicité de ses prédécesseurs dans les bonnes grâces de cette dame. Paresseux avec délices, Pétion supportait néanmoins courageusement le poids des affaires ; mais il le déposait avec bonheur. Voici un exemple de l'entier oubli de soins et de soucis auquel se livrait ce député qui, pourtant, fut un moment l'idole du peuple. Pétion dî-

nait un jour chez Buzot : « c'était, dit madame Ro-
« land, à l'époque où la cour les faisait traiter de
« factieux, et peindre comme des intrigants tout
« occupés de soulever et d'agiter. Après le repas,
« Pétion, assis sur une longue ottomane, se mit à
« jouer avec un jeune chien de chasse, avec l'aban-
« don d'un enfant; bientôt ils se lassèrent tous
« deux et s'endormirent ensemble, couchés l'un sur
« l'autre. — Voyez donc ce factieux, disait Buzot
« en riant; nous avons été regardés de travers en
« quittant la salle, et ceux qui nous accusent s'i-
« maginent que nous sommes à manœuvrer. »
Robespierre ne jouait pas avec les chiens, lui, mais avec la vie des hommes, et ce jeu terrible ne lui permettait guère de dormir, encore même que le meurtre pût lui paraître utile, au point de vue de son inextricable politique.

Guadet et Gensonné faisaient remarquer en eux, comme Buzot et Pétion, des vertus publiques et privées, mais qui ne laissaient pas espérer le succès que l'on peut attendre de la constance, de la ténacité, et ces qualités leur manquaient. Guadet, orateur brillant et chaleureux, habile à aiguiser son discours des saillies d'un scepticisme frondeur, lassait quelquefois ses adversaires en les harcelant ;

mais sa fatigue arrivait ordinairement plus vite que la leur; son extrême sensibilité nuisait d'ailleurs à son talent, et la médiocrité même pouvait triompher de lui par l'audace. Gensonné, moins brillant que son ami, mais plus logicien, s'armait, avec avantage, du sarcasme; son rire égratignait.... ce n'était pas assez.

Voici maintenant le portrait de Barbaroux sur le chevalet de madame Roland : c'est un de ces hommes qu'il faut laisser peindre par une femme. « Barbaroux, dit l'Égérie de la Gironde : pouvait poser pour une tête d'Antinoüs. Actif, laborieux, franc et brave, avec la vivacité d'un jeune Marseillais, il était destiné à devenir un homme de mérite et un citoyen aussi utile qu'éclairé. Amoureux de l'indépendance, fier de la Révolution, déjà nourri de connaissances, capable d'une longue attention avec l'habitude de s'appliquer, sensible à la gloire : c'est un de ces sujets qu'un grand politique voudrait s'attacher et qui devait fleurir avec éclat dans une république heureuse. Mais qui oserait prévoir jusqu'à quel point l'injustice prématurée, la proscription, le malheur, peuvent comprimer une telle âme et flétrir ses belles qualités. Les succès modérés auraient soutenu

« Barbaroux dans la carrière, parce qu'il aime la
« réputation et qu'il a toutes les qualités néces-
« saires pour s'en faire une très honorable. Mais
« l'amour du plaisir est à côté; s'il prend une fois
« la place de la gloire, à la suite du dépit, des obs-
« tacles ou du dégoût des revers, il affaissera une
« trempe excellente et lui fera trahir sa noble desti-
« nation. »

Il était difficile de trouver dans un tel caractère des garanties solides en faveur de la cause que Barbaroux défendait; Louvet en offrait-il de plus certaines? nous ne le pensons pas. Il possédait, ainsi que la plupart de ses amis, le talent, le courage et la résolution; comme eux il attaquait avec énergie, et tant que la lutte durait, ce Girondin combattait en héros. On n'oubliera pas que, le premier, Louvet osa jeter le gant à Robespierre, et son discours, comparable au *Quousquè tandem* de Cicéron, restera comme un chef-d'œuvre de précision, de lucidité et d'éloquence antique. Mais l'auteur de *Faublas*, après avoir fait trembler Catilina, n'était pas moins enclin que son collègue Barbaroux à dîner chez les grâces et à souper avec Bachaumont, selon l'expression de madame Roland. En un mot, le législateur redevenait romancier galant avec trop de délices,

pour se faire redouter de ses adversaires politiques.

Boyer-Fonfrède, dans plus d'une circonstance et particulièremnt dans les séances qui précédèrent le 31 mai, fit entendre des mouvements d'une éloquence impétueuse, sublime quelquefois, diffuse plus ordinairement, et qui n'offrait que les éléments, sans cohésion, d'un talent auquel le temps manqua pour se former.

Que dire de Condorcet, sinon qu'il eût fait un excellent législateur, si l'on pouvait gouverner les hommes par la métaphysique. Académicien, grand seigneur, encyclopédiste et républicain, réunion de titres qui implique d'immenses contradictions, Condorcet fut un des auteurs de la constitution de 1793. Sa coopération à cette œuvre versa quelque ridicule sur sa vie, et prouva qu'il n'avait dû compter dans la Gironde que sous le rapport du nombre, ou tout au plus parmi les sophistes.

Les Girondins que nous venons de nommer et quelques autres aimaient assez la patrie, possédaient assez de talents, étaient doués d'assez de courage pour faire triompher leur cause. Mais ce patriotisme, ces talents et ce courage étaient divergents ; il manquait à la Gironde un but déterminé, un centre d'action, un plan ; peut-être doit-on ajou-

ter qu'il lui manquait une âme. Tout cela flottait à demi combiné dans la pensée de Brissot; mais, par malheur, une organisation débile et souffrante, une mélancolie invincible attiédissaient en lui les facultés du législateur et de l'homme d'État, qu'il possédait au suprême degré. « Brissot, dit madame « Roland, écrivain dès son jeune âge, avait prêché « la liberté sous le despotisme, l'humanité sous la « tyrannie, appelé la Révolution par ses vœux, et « préparé ses mouvements par des réclamations « contre les abus du jour. Il avait essuyé la cap- « tivité pour punition de sa franchise, et, plus oc- « cupé des vérités morales et politiques que du « soin de sa propre fortune, il avait fait quelques « entreprises malheureuses, d'où il était sorti in- « tact et plus pauvre qu'il n'y était entré. » La probité de Brissot est confirmée par un passage des Mémoires de Garat : « Au milieu d'une grande acti- « vité et d'une grande pauvreté, dit ce mémorialiste, « les mœurs de Brissot m'avaient toujours paru « pures ; son unique ambition avait été pour la li- « berté et le bonheur des peuples. » Enfin, un écrivain qui, sans avoir aimé la Révolution, a rendu justice aux hommes de cette grande époque, qu'il a pu juger en comparant d'innombrables tra-

ditions, Nodier sanctionne le jugement de madame Roland et de Garat. « Brissot était pauvre, dit-il, « et à travers tant de chances de séduction et tant « d'occasions de rapines, il avait conservé ses « mains pures de la flétrissure la plus honteuse « qu'une révolution puisse imprimer sur des mains « généreuses, celle de l'or. »

Cependant, M. de Lamartine a rendu sur Brissot un verdict sévère, et qui lui refuse précisément cette probité que ses contemporains ont pu constater. Aux yeux de l'historien-poète, les vicissitudes de ce Girondin ont été mêlées d'intrigues, dont sa vie politique ne serait pas restée pure. Brissot n'est pas le seul homme dont le caractère et la conduite soient dénaturés dans le livre, d'ailleurs si remarquable, que proclament, au moment où nous écrivons, toutes les voix de la renommée : l'éloge et le blâme n'y sont pas toujours mesurés avec assez de scrupule. M. de Lamartine nous paraît avoir étudié souvent la Révolution de 1789 à travers le mirage trompeur des préventions ; lorsque, par l'autorité d'un talent supérieur et d'une grande réputation, on peut concevoir l'espérance de parler à la postérité, il faudrait peser dans une balance plus sûre les assertions et les jugements. C'est assuré-

ment une erreur malheureuse que d'avoir peint Mirabeau presque irréprochable, dans sa carrière politique, Camille Desmoulins sans générosité, Brissot intrigant, et Vergniaud lui-même perfide. Quand on écrit l'histoire on peut rechercher, au prix de quelques sacrifices, l'éclat des tableaux, et ménager des effets par une habile combinaison de figures; mais la vérité doit toujours occuper le premier plan de la composition... L'historien ne s'adresse point directement à l'imagination; son devoir est d'intéresser la conscience; et si l'esprit s'exalte à ses récits, l'impression qu'il reçoit doit avoir passé par le cœur.

Les principaux Girondins, tels que nous venons de les représenter, ne pouvaient rester à la tête de la Révolution : non-seulement leurs qualités, plus brillantes que solides, plus impétueuses que constantes, n'étaient point à l'épreuve des grands chocs politiques; mais l'esprit d'ordre leur manquait, et, comme l'a dit madame Roland, ils ne savaient pas se coaliser. Les orateurs de ce parti, dans leurs débats avec les Jacobins, pouvaient être comparés à ces preux du moyen-âge, qui, sous des armures incrustées d'or, mais d'une trempe légère, combattaient des guerriers couverts d'un fer grossier.

Dans un ordre de choses conforme aux lois de l'ancienne société, les Girondins, habiles praticiens de langage, dialecticiens séduisants, eussent été l'honneur de la tribune; mais, on ne peut trop le redire, la Révolution avait changé le caractère de l'éloquence; il lui fallait un idiome qui exprimât ses passions fougueuses : Danton en fut le créateur, Marat le fit dégénérer jusqu'aux hurlements sauvages; Saint-Just, sans lui enlever sa férocité, le purgea de l'ordure dant le Diogène de la Montagne l'avait souillé. Les Girondins n'avaient en eux aucune disposition qui pût leur rendre familière cette rénovation brutale de la parole; ils étaient essentiellement classiques. La philosophie et la littérature du XVIIIe siècle, si heureusement combinées dans Rousseau, d'une ironie si piquante dans Voltaire, élevaient quelquefois les discours de Pétion, de Guadet, de Buzot, et surtout ceux de Vergniaud jusqu'à la véhémence la plus entraînante. Mais si, comme l'a dit Robespierre, Guadet n'entendit jamais sans sourire le nom de la Providence; s'il n'y avait pas de Dieu dans l'âme des Girondins, il fut peut-être plus funeste à leur cause de n'avoir pas reçu, autant que leurs adversaires, les inspirations du démon. M. de Chateaubriand a

écrit quelque part à-peu-près ceci : « Les Jacobins « venaient, dit-on, de l'enfer ; mais il faut conve- « nir qu'ils en avaient apporté les talents qui don- « nent la puissance dans les révolutions. » Pour obtenir ce triomphe, que fallait-il faire ? porter le principe révolutionnaire à sa dernière expression : ils l'ont fait.

Le supplice des Girondins souleva l'indignation d'une forte majorité de la nation ; ce parti avait des ramifications dans les départements, et sur quelques points, il fallut désarmer les citoyens. Or, pour justifier cette mesure arbitraire, on qualifia de fédéralistes, d'agents de Pitt et Cobourg, les partisans de la Gironde. Des généraux, choisis par la faction dominante, furent chargés du désarmement, qui ne s'effectua pas partout sans difficulté. Nodier, dans son *Examen de l'éloquence révolutionnaire*, cite un épisode curieux se rapportant à ce désarmement. Par une bizarrerie singulière, l'officier-général commandant à Besançon, après le 31 mai 1793, était le prince Charles de Hesse, qui, par une singularité plus bizarre encore, portait le républicanisme jusqu'à la plus cynique exaltation. Ce fut ce militaire qui, pour effacer, disait-il, à force de civisme, la *tache* de sa nais-

sance, se proposa de désarmer les bons Francs-Comtois. Selon les instructions qu'il avait reçues, les citoyens qui devaient subir cette violation étaient de toute nécessité fédéralistes, brissotins, girondins et agents de Pitt et Cobourg : Charles de Hesse le déclara dans une motion tonnante qu'il fit à la société populaire. Mais il ne trouva pas, parmi les Besançonnais, la soumission qu'il en attendait, apparemment parce qu'il les connaissait mal. Un ferblantier de la ville, nommé Chevalier, se fit, en cette ciconstance, chef d'opposition. Il s'élança à la tribune, d'où l'altesse démocratisée n'était pas encore descendue. « Citoyen général, » dit l'honnête artisan, qui savait marteler la parole aussi bien que le fer, « tout ce que j'ai compris à ta « harangue, c'est qu'il y a chez nous des émissaires « de Pitt et Cobourg, et que tu te proposes de les « désarmer. Le peuple que voici, tu peux m'en « croire, ne connaît ni Pitt ni Cobourg, et n'a rien « à démêler avec eux. Ce qu'il sait positivement, « c'est que tu es étranger, c'est que tu es prince, « et que si Pitt et Cobourg avaient ici un émissaire, « ce serait toi. » A ces mots, le général, saisissant la rampe de la tribune, fit un effort pour y remonter ; mais Chevalier, lui saisissant le bras d'une

main robuste, le retint au bas des degrés. « At-
« tends, attends, je n'ai pas tout dit, poursuivit le
« ferblantier-orateur ; tu répondras après si tu
« peux. Nous avons bien le droit de nous défier
« de toi, puisque tu te défies de nous. Ne serais-tu
« pas Pitt ou Cobourg lui-même, par hasard? Et
« ne fusses-tu qu'un pauvre petit prince, il faut
« que tu aies bien mal gouverné tes sujets, et que
« tu t'en sois bien fait haïr, pour être venu prendre
« une patente de Jacobin à Paris. Elles y sont à
« bon compte, puisqu'on en donne aux princes,
« avec le généralat par dessus le marché. Nous
« sommes plus difficiles, nous autres. Tu n'auras
« pas nos fusils, et tu pourras dire à tes compatrio-
« tes, s'ils t'écoutent avant de te pendre, que tu
« n'as pas trouvé un seul Franc-Comtois qui ren-
« dît son arme à un Allemand. »

Charles de Hesse vit bien que les Besançonnais se montraient décidés à soutenir leur tribun improvisé ; les armes ne furent pas livrées, et l'ex-prince dut rendre un compte négatif au Comité de Salut-Public.

Un problème politique n'a point encore été résolu : c'est à savoir ce que la Révolution française serait devenue si les Girondins en eussent conservé

la direction. Assurément les torrents de sang qui coulèrent sur les échafauds eussent été épargnés; mais il est trop facile de prévoir que la guerre civile n'eût pas coûté moins cher à l'humanité. Les Girondins, avec leurs théories philosophiques, leurs idées d'ordre et de justice, avec la connaissance qu'ils avaient de l'histoire des peuples et des bases indispensables pour asseoir la civilisation ; les Girondins, disons-nous, auraient rencontré dans cette société, nouvellement affranchie de ses vieilles chaînes, une répugnance extrême à accepter les moindres liens, même ceux de la plus tolérante légalité. Il fallait que la Révolution fournît sa carrière avec l'entière liberté de son allure; la partie même de la nation qui s'indignait des horribles excès du jacobinisme eût refusé le frein le plus doux.

Et puis il est impossible de nier les vues ambitieuses de la Gironde, en général : rien ne prouve que l'ambition de ce parti ait eu pour mobile la cupidité : nous l'avons déjà dit, ce vice n'était pas de l'époque, au moins parmi les représentants de la nation. Mais un esprit essentiellement dominateur animait les Girondins, et qui veut dominer se laisse entraîner invinciblement à corrompre. Si Robespierre eût succombé le 31 mai, il nous semble hors

de doute que le sentiment de la liberté se fût noyé bientôt dans la fange des corruptions, au lieu de se noyer dans le sang... L'humanité aurait eu moins à souffrir, mais elle eût souffert plus longtemps ; et la Révolution, en passant par tous les tiraillements de l'anarchie, se serait réfugiée, avec lenteur peut-être, mais inévitablement, dans les bras d'un despotisme puissant qui, comme il l'a fait, eût réuni les partis en leur donnant une chaîne commune.

Voici un fait dont toutes les conséquences n'ont pas été déduites : l'armée était restée pure de tout excès révolutionnaire, et l'armée, plus qu'à toute autre époque, avait des intérêts communs avec ceux de la nation, d'où elle sortait par millions d'hommes. Or, pour l'observateur attentif, il paraissait évident que là où résidait la pureté, les partis aux abois iraient tôt ou tard invoquer la protection. Le pouvoir armé connaissait sa force : il l'avait éprouvée au 13 vendémiaire, au 18 fructidor; il pouvait, sans mécompte, apprécier, non-seulement l'usage, mais l'abus possible de son autorité, et vit clairement que le champ de l'arbitraire serait pour lui sans limites, pourvu qu'il le couvrît de lauriers. Tout homme de pensée dut prévoir, dès 1795, la dictature militaire d'octobre 1799. Toute-

fois, ceux qui personnifient la Révolution dans le général Bonaparte, s'abandonnent à la plus absurde utopie ; il en fut l'héritier, non le continuateur. On sait que, de cet héritage inféodé, il ne resta bientôt plus que le nom, dérisoirement invoqué, et le souvenir, chaque jour insulté par des orateurs serviles ou par des journalistes stipendiés.

Résumons-nous : le triomphe des Girondins n'eût sauvé la patrie des malheurs qui l'ont déchirée que pour la livrer à des maux moins cuisants, mais inévitables. A deux époques, la Révolution pouvait être fixée en-deçà des désastres qui en découlèrent : au mois de juin 1789, si Louis XVI eût été doué de la résolution qui lui manquait, le régime constitutionnel était fondé sans secousses violentes, sans mutilations douloureuses exercées sur la monarchie... Cet infortuné monarque ne sut pas même apercevoir la voie de salut, inondée de lumière, qui s'ouvrait devant lui. Le trône étant écroulé, en 1792, la République pouvait être fondée sans effort, car la majorité de l'Assemblée, ainsi que la nation presque tout entière, était républicaine ; et l'étranger, repoussé de nos frontières, ne pouvait déjà plus rien contre nous. Mais à peine la république était-elle sortie de son berceau, que les factions lui imposè-

rent leur impure tutelle; chacune imprima à sa robe virginale les souillures de ses vices ou de ses fureurs; elle fut rendue responsable des crimes commis en son nom, et contre l'autorité des lois qui devaient la régir. Cette république, restée pure dans la lettre des institutions, apparut aux yeux du monde, tantôt sous les traits d'une bacchante effrénée, tantôt terrible comme une Euménide sanglante. Enfin, abhorrée quoique vertueuse, proscrite par ceux-là même qui l'avaient proclamée, la république se réfugia dans le sein du despotisme, qui l'étouffa en la caressant.

En terminant cette histoire, nous éprouvons le besoin de reproduire une pensée profondément empreinte dans notre conviction, c'est que Vergniaud, qui fut le génie de la Gironde, dont Brissot était l'âme, mais l'âme fatiguée, n'écouta jamais les insinuations contraires aux grands principes de la Révolution. Si la monarchie pouvait être sauvée, si plus tard la république pouvait recevoir une consécration généreuse et forte, c'était par le concours de ce représentant. Il ne lui manqua peut-être, pour accomplir cette grande mission, que d'avoir su profiter de sa prépondérance vénérée. Mais Vergniaud, qui combattait avec tant de courage lorsqu'il se

trouvait dans la mêlée, se lassa des luttes fréquentes ; il désespéra prématurément du salut de la patrie; s'enveloppant de la robe du martyr, il attendit le trépas comme un suprême recours contre le spectacle d'une société en dissolution... Son découragement mérita le seul reproche que l'on puisse attacher à sa mémoire.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LISTE

DES

PRINCIPAUX GIRONDINS PROSCRITS

Dans les journées des 31 mai, 1er et 2 juin 1793.

Ceux mis en jugement le 30 *octobre et exécutés le* 31, *étaient :*

Antiboul (Charles-Louis), avocat, âgé de quarante ans, député du Var.

BOILEAU (Jacques), avocat et juge-de-paix à Avallon, député de l'Yonne, âgé de quarante ans.

BRISSOT (Jacques-Pierre), dit de Warville, homme de lettres, député d'Eure-et-Loir), âgé de trente-neuf ans.

CARRA (Jean-Louis), journaliste, gardien de la Bibliothèque nationale, député de Saône-et-Loire, âgé de cinquante ans.

DUCHATEL (Gaspard), cultivateur, député des Deux-Sèvres, âgé de vingt-sept ans.

DUCOS (Jean-François), homme de lettres, député de la Gironde, âgé de vingt-huit ans.

DUFRICHE-VALAZÉ (Charles-Éléonore), ancien lieutenant d'infanterie, avocat, homme de lettres, député de l'Orne, âgé de quarante-trois ans.

DUPERRET (Claude-Romain-Laure), gentilhomme languedocien, cultivateur, député des Bouches-du-Rhône, âgé de quarante-sept ans.

DUPRAT (Jean), négociant, député des Bouches-ches-du-Rhône), âgé de trente-trois ans.

FAUCHET (Claude), homme de lettres, évêque constitutionnel du Calvados, député de ce département, âgé de quarante-neuf ans.

FONFRÈDE-BOYER (Jean-Baptiste), négociant, député de la Gironde, âgé de vingt-sept ans.

Gardien (Jean-François-Marie), député de la Vienne, âgé de quarante-trois ans.

Gensonné (Armand), avocat, député de la Gironde, âgé de trente-cinq ans.

Lacaze (Joseph), négociant, député de la Gironde, âgé de quarante-deux ans.

Lasource (Marie-David-Albin), ministre de la religion réformée, député du Tarn, âgé de quarante-huit ans.

Le Hardy (Pierre), médecin, député du Morbihan, âgé de trente-cinq ans.

Lesterpt-Beauvais, avocat, député de la Haute-Vienne, âgé de quarante-cinq ans.

Mainvielle (Pierre), négociant, député des Bouches-du-Rhône, âgé de vingt-huit ans.

Sillery (Charles-Alexis), **Brulart de Genlis** (marquis de), député de la Somme, âgé de cinquante-sept ans.

Vergniaud (Pierre-Victurnien), avocat, député de la Gironde, âgé de trente-cinq ans.

Viger ou Vigé (Louis-François-Sébastien), ancien officier de marine, ancien magistrat, député de Maine-et-Loire, âgé de trente-six ans.



GIRONDINS PROSCRITS ET FUGITIFS

Morts violemment ou exécutés après les Vingt-et-un.

Barbaroux (Charles-Jean-Marie), avocat, homme de lettres, député des Bouches-du-Rhône), âgé de vingt-six ans; guillotiné à Bordeaux en juin 1794.

Buzot (François-Nicolas-Léonard), avocat, député

de l'Eure, âgé de trente-trois ans, mort dans un champ des environs de Saint-Émilion.

GIREY-DUPRÉ (Joseph-Marie), homme de lettres, journaliste, âgé de vingt-quatre ans; exécuté à Paris, vingt jours après les vingt-et-un députés de la Gironde.

GUADET (Marguerite-Élie), avocat, député de la Gironde, âgé de trente-cinq ans; exécuté à Bordeaux le 17 juillet 1794.

LOUVET dit DE COUVRAY (Jean-Baptiste), homme de lettres, journaliste, député du Loiret, âgé de vingt-neuf ans; mort de maladie le 25 août 1797, à l'âge de trente-trois ans.

PÉTION DE VILLENEUVE (Jérôme), avocat, maire de Paris, député d'Eure-et-Loire), âgé de quarante ans; mort de faim dans les champs de Saint-Émilion, où l'on trouva son corps à moitié dévoré par les loups, en juin 1794.

SALLES (Jean-Baptiste), médecin et homme de lettres, député de la Meurthe, âgé de trente-trois ans; exécuté à Bordeaux le 20 juin 1794.

GRANGENEUVE (N.), député de la Gironde, périt à Bordeaux le 21 décembre 1793.

CONDORCET, ex-marquis, membre de l'Académie des Sciences, encyclopédiste. Après le 31 mai, il se cacha longtemps à Paris; las enfin de sa réclusion, et craignant de compromettre l'amie qui

lui donnait asile, il sortit un soir et se réfugia dans les carrières de Montrouge. Le lendemain, reconnu, arrêté et emprisonné au Bourg-la-Reine, il s'empoisonna dans la nuit avec de l'oxyde de cuivre.

ROLAND de la Platière, deux fois ministre, député de la Somme, âgé d'environ cinquante-neuf ans; s'est brûlé la cervelle dans un champ, près de Rouen, en apprenant le supplice de sa femme.

Voici, en entier, le billet qu'on trouva près de lui : « Qui que tu sois qui me trouves gisant, res-
« pecte mes restes. Ce sont ceux d'un homme qui
« consacra toute sa vie à être utile, et qui est mort,
« comme il a vécu, vertueux et honnête. Puissent
« mes concitoyens prendre des sentiments plus
« doux et plus humains. Le sang qui coule à tor-

« rents dans ma patrie me dicte cet avis. Ces mas-
« sacres ne peuvent être inspirés que par les plus
« cruels ennemis de la France; ils auront bonne
« composition d'un pays dont on aura fait fuir ou
« assassiné les meilleurs citoyens. Non la crainte,
« mais l'indignation, m'a fait quitter ma retraite
« au moment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma
« femme. Je n'ai pas voulu rester plus longtemps
« sur une terre souillée de crimes. »

ROLAND (madame) (Manon-Philippon), femme du ministre girondin Roland, âgée de trente-sépt ans; exécutée à Paris, dans les premiers jours de novembre 1793.

GORSAS, journaliste, mis hors la loi le 28 juillet; il se réfugia d'abord dans le Calvados, avec les Girondins; mais il revint bientôt à Paris, fut ar-

rêté dans le Palais-Royal et condamné à mort, sans avoir même eu la permission de se défendre.

Lebrun, ex-ministre girondin, surpris à Paris, dans un grenier, sous des habits d'ouvrier, fut conduit immédiatement à l'échafaud.

Clavières, autre ministre girondin, se donna la mort, avec sa femme, à l'aide d'un poison subtil.

Rabaud Saint-Étienne; caché dans la capitale et découvert par la cupidité d'une servante, fut livré aux bourreaux. Sa femme se précipita dans un puits.

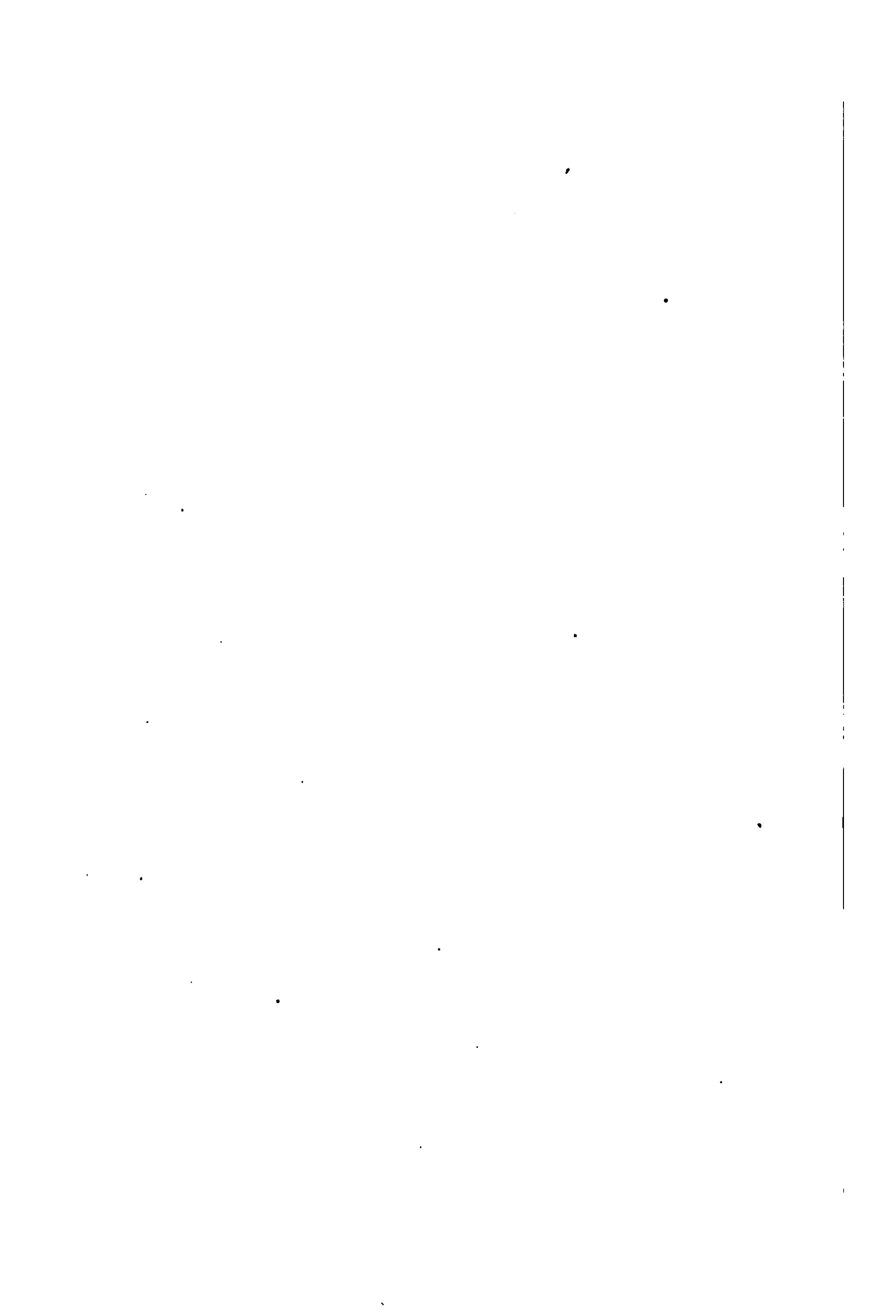
Servan, ministre girondin, a survécu.

MANUEL, député girondin, ex-procureur de la commune de Paris, exécuté dans la Gironde.

CUSSY, député girondin, guillotiné à Paris, avec KERSAINT, ancien officier supérieur.

CONVENTION NATIONALE.

Séance permanente commencée le 3 avril 1793.



DISCOURS

PRONONCÉ PAR VERGNIAUD

EN RÉPONSE A L'ACCUSATION

PORTÉE

PAR ROBESPIERRE CONTRE LES GIRONDINS.

« J'oserai répondre à M. Robespierre, qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet, et par de froides ironies, vient pro-

voquer de nouvelles discordes dans le sein de la Convention. J'oserai lui répondre sans méditation; *je n'ai pas comme lui besoin d'art; il suffit de mon âme.*

« Je parlerai, non pour moi; c'est le cœur navré par la plus profonde douleur que, lorsque la patrie réclame tous les instants de notre existence politique, je vois la Convention réduite, par des dénonciations où l'absurdité seule peut égaler la scélératesse, à la nécessité de s'occuper de misérables intérêts individuels. Je parlerai pour la patrie au sort de laquelle, sur les bords de l'abîme où on l'a conduite, les destinées d'un de ses représentants, qui peut et qui veut la servir, ne sont pas tout-à-fait étrangères. Je parlerai, non pour moi: je sais que dans les révolutions la lie des nations s'agite, et, s'élevant sur la surface politique, paraît quelque temps dominer les hommes de bien. Dans

mon intérêt personnel j'aurais attendu patiemment que ce règne passager s'évanouît; mais puisqu'on brise le ressort qui comprimait mon âme indignée, je parlerai pour éclairer la France qu'on égare. Ma voix, qui, de cette tribune, a porté plus d'une fois la terreur dans ce palais d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans l'âme des scélérats qui voudraient substituer leur tyrannie à celle de la royauté.

« Je vais d'abord réfuter les ridicules accusations de M. Robespierre. Je parlerai ensuite de la pétition qui vous a été denoncée par *Pétion*, et que M. Robespierre a su si bien vous faire perdre de vue, et, à mon tour, je ferai connaître à la France les véritables complices de Dumouriez. Je déclare d'ailleurs que, dans les accusations, tout étant personnel, je n'entends pas ravir à mes collègues dénoncés l'avantage de se défendre

eux-mêmes et que je réponds pour moi seul.

« Je déclare enfin que je parlerai avec toute l'énergie qui convient à un homme libre ; mais que je veillerai sur moi pour me préserver des passions qui pourraient amortir le feu de celle qui doit nous consumer tous, l'amour de la République. En vain on cherche à m'aigrir ; je ne seconderai pas les projets infâmes de ceux qui, pour faciliter le triomphe des puissances liguées contre nous, travaillent à distraire notre attention des mesures nécessaires à notre défense, et s'efforcent de nous faire entr'égorger comme les soldats de *Cadmus*, pour livrer notre place vacante au despote qu'ils ont l'audace de vouloir nous donner.

« *Première inculpation.* Robespierre nous accuse de nous être opposés, dans le mois de juillet, à la déchéance de Louis Capet.

« Je réponds que, dans un discours que j'ai

prononcé le 3 juillet, moi, le premier, à cette tribune, j'ai parlé de la déchéance, et si, sous le poids de la grande accusation de M. Robespierre, il m'était permis de dire quelque bien de moi, j'ajouterais que peut-être l'énergie de mon discours ne contribua pas peu à préparer les mouvements révolutionnaires. A la vérité des patriotes ardents dont le zèle est inconciliable avec aucune espèce de réflexion, sans avoir étudié l'opinion publique, sans avoir pris les moyens qui pouvaient la former et la mûrir, sans s'être assurés que dans les départements on ne regarderait pas la seule mesure qui pût les sauver comme un parjure de la part de l'Assemblée législative, sans avoir combiné aucune des précautions qui devaient assurer le succès de cette mesure extraordinaire, crièrent avec emportement *à la déchéance!* Je dus d'abord modérer l'impétuosité d'un mouvement qui, bien dirigé, faisait triompher

la liberté, qui, désordonné comme celui du 20 juin, la perdait à jamais. Où d'ailleurs nous aurait menés la déchéance, si, comme ils le demandaient, on l'eût prononcée en vertu de la Constitution? A tous les désordres qui auraient pu naître de la minorité d'un nouveau roi et du despotisme d'un régent; au maintien de la constitution et de la royauté. Eh bien! dans la commission des Vingt-et-un dont j'étais membre, nous ne voulions ni d'un nouveau roi, ni d'un régent : *Nous voulions la République!* Ce motif nous détermina, après de grandes discussions, à préférer la mesure de la simple suspension et de la convocation d'une Convention, qui, chargée de donner un gouvernement à la France, la délivrât enfin du fléau de la royauté, sous lequel elle gémissait depuis tant de siècles. Cette mesure ce fut moi qui, après avoir présidé toute la nuit du 9 au 10 août au bruit du toscin,

vins, pendant que Guadet présidait au bruit du canon, la proposer à l'Assemblée législative.

« Je le demande, citoyens, est-ce là avoir composé avec la cour? est-ce à nous qu'elle doit de la reconnaissance, ou bien à ceux qui, par les persécutions qu'ils nous font éprouver, la vengent avec tant d'éclat du mal que nous lui avons fait? (On applaudit.)

« *Seconde inculpation*. Robespierre nous accuse d'avoir introduit, dans le décret de suspension, un article portant qu'il serait nommé un gouverneur au prince royal. Il prétend que c'était là une pierre d'attente que nous avions posée pour la royauté.

« Le 10 août, je quittai le fauteuil du président sur les neuf heures du matin; je me rendis à la Commission des Vingt-et-un, où je rédigeai en dix minutes le projet de décret que je présentai ensuite à l'Assemblée. Je suppose que les motifs sur les-

quels je me fondai pour y insérer l'article qu'on me reproche aient été de ma part une opinion erronnée; peut-être, dans les circonstances graves où nous nous trouvions, peut-être au milieu des inquiétudes qui devaient m'agiter pendant le combat que les amis de la liberté livraient au despotisme, peut-être serais-je excusable de n'avoir pas été infaillible. *Au moins ne conviendrait-il pas à M. Robespierre, qui alors s'était prudemment enseveli dans une cave,* de me témoigner tant de rigueur pour un moment de faiblesse. Mais voici mes motifs, que l'Assemblée les juge!

« Lorsque je rédigeai à la hâte le projet de décret, la victoire flottait incertaine entre le peuple et le château; si le château eût triomphé, Louis eût sans doute réclamé contre sa suspension, qu'il eût soutenue être contraire à la Constitution; mais il n'eût pas pu réclamer contre la nomination d'un gou-

verneur à son fils, qui était textuellement prescrite par la Constitution. Cette nomination isolait sur-le-champ et constitutionnellement le fils du père; elle livrait ainsi entre les mains du peuple un ôtage contre les vengeances d'un tyran vainqueur et irrité. Et remarquez que les destinées du peuple l'ayant emporté, que la victoire ayant couronné son courage, après un court combat, il ne fut plus question de nommer un gouverneur au fils de Louis, et que le lendemain ou le surlendemain, la commission des Vingt-et-un demanda elle-même le rapport du décret qui ordonnait cette nomination. Ce n'était donc pas pour rétablir la royauté que je l'avais proposé.

« Cette conduite ne vous paraît-elle pas franche et courageuse ! (Applaudissements dans une partie de la salle).

3° *Nous avons loué Lafayette et Narbonne.* Je

déclare que je n'ai parlé de Narbonne qu'une seule fois : ce fut lorsque l'on demanda l'insertion au procès-verbal d'un discours qu'il avait prononcé, et ce fut pour m'opposer à cette proposition, en disant que si Narbonne avait parlé patriotiquement, il n'avait fait que son devoir, et qu'il ne fallait pas faire du patriotisme une chose si étrangère aux ministres, qu'on regardât comme digne d'une mention particulière un discours écrit dans les principes de la liberté. *Et nous avons loué Lafayette!* Et qui donc a parlé contre lui, si ce ne sont les membres qu'on accuse? C'est *Guadet*, c'est moi, qui, malgré les murmures et les huées d'une grande partie de l'Assemblée législative, l'avons attaqué, lorsque dans ses lettres ou à cette barre, *il a tenté de faire le petit César*. Je n'ai pas parlé dans la grande discussion qui s'éleva pour savoir s'il serait mis en état d'arrestation; plus de vingt orateurs étaient

déjà inscrits lorsque je me présentai pour demander la parole. *Mais on ne me contestera pas sans doute que j'aie voté pour le décret d'accusation ;* or, je prie M. Robespierre de développer tout son talent pour prouver que c'est là un panégyrique.

« *4° Robespierre nous accuse d'avoir fait déclarer la guerre à l'Autriche.*

« La Convention n'exigera pas sans doute que, pour me justifier, je lui développe les motifs d'après lesquels l'Assemblée législative vota à l'unanimité pour la déclaration de guerre. De toutes parts nous étions cernés par les troupes prussiennes et autrichiennes et par les émigrés, à qui l'Autriche et la Prusse avaient permis de se former en corps d'armée. La question n'était pas de savoir si nous aurions la guerre : elle nous était déjà déclarée par le fait ; il s'agissait de savoir si nous attendrions patiemment qu'on eût consommé les préparatifs qui

se faisaient à nos portes pour nous écraser; si nous laisserions transporter le théâtre de la guerre sur notre territoire, ou si nous tâcherions de le transporter chez l'ennemi. L'Assemblée législative se décida pour l'attaque, et si quelques revers ont signalé le commencement de la campagne, les victoires qui l'ont terminée justifient assez la résolution courageuse de l'Assemblée législative.

« Nous étions trompés, il est vrai, par les rapports des ministres; mais nous avions lieu de croire que nos armées seraient bientôt en mesure, et, j'ose le dire, le courage avec lequel ont combattu les Français aurait rendu cette guerre encore plus heureuse, si de nouvelles trahisons ne nous avaient empêché d'en recueillir les fruits.

5° On a parlé de l'histoire des six millions accordés à Dumouriez pour dépenses secrètes. Je vais à cet égard donner à la Convention une expli-

cation précise sur ce qui peut m'être personnel.

« Dumouriez ayant présenté un mémoire à l'Assemblée législative pour obtenir les six millions, ce mémoire fut renvoyé à l'examen du Comité diplomatique et du Comité des finances réunis. J'étais membre du Comité diplomatique. On convint, dans l'assemblée des deux comités, que les dépenses secrètes étaient une source de grands abus et de grandes dilapidations; mais qu'une distribution patriotique des six millions, demandés d'après notre position avec la Belgique et les puissances ennemies, pouvait, au commencement de la campagne, produire de grands avantages; et après avoir calculé les diverses chances, il fut décidé de proposer à l'Assemblée législative d'accorder les six millions. Alors il fut question de nommer un rapporteur; personne ne voulut l'être : un instinct secret avertissait tous les membres présents qu'un

jour on tenterait, pour se populariser, de flétrir l'honneur de celui qui aurait fait le rapport. Ils s'adressèrent tous à moi; ils me dirent : Vous seul ici avez assez de popularité pour présenter le projet de décret; vous seul n'avez pas le droit de refuser de vous en charger. Je résistai d'abord; on me pressa : ce fut aux risques d'une popularité qui m'était aussi chère qu'elle peut l'être à mes accusateurs que, consultant plus l'intérêt public que mon intérêt personnel, je vins proposer ce décret à l'Assemblée législative.

« J'en pris sur moi tous les dangers; je déclarai seulement que je ne ferais le rapport qu'autant qu'il y aurait unanimité dans l'opinion des deux comités, et que si le projet de décret était attaqué dans l'Assemblée, tous les membres des deux comités se lèveraient pour le défendre et pour soutenir le rapporteur, qui n'était que leur organe. On

me le promit ; les six millions furent accordés, et comme pendant son ministère je n'ai vu Dumouriez qu'au comité ; comme dans l'Assemblée législative j'ai été étranger à la partie des finances, aux redditions de comptes, j'ai toujours ignoré de quelle manière les six millions furent remis à Dumouriez et quel usage il en a fait.

« 6° Robespierre nous accuse, comme membres de la commission des Vingt-et-un de l'Assemblée législative, d'avoir laissé, pendant les mois d'août et de septembre, les armées de la République dans le plus grand dénuement. Ici il n'est pas inutile de rappeler que, sans doute pour donner plus d'activité à notre surveillance, Robespierre, entouré d'assassins, nous dénonçait le 2 septembre comme les agents de Brunswick ; qu'il n'est pas de moyens, de calomnies, de menaces que lui et ses amis n'aient employés pour dissoudre cette commission

qui, j'ose le dire, servait bien la patrie. C'est cette commission, aujourd'hui accusée d'avoir négligé l'organisation ou l'approvisionnement de nos armées, qui, s'occupant jour et nuit, prépara tous les travaux de l'Assemblée législative, et les moyens de réparer autant qu'il était possible, les désordres que les trahisons de Louis et de ses perfides ministres avaient introduits dans nos armées. Ces travaux, insuffisants peut-être, si on les compare aux circonstances, furent cependant immenses, et ont concouru avec l'énergie du peuple à préparer nos succès; et ces succès, dont la Convention nationale est venue recueillir le fruit, ont été assez éclatants pour être une réfutation suffisante des reproches de M. Robespierre.

« 7° Après le 10 août nous avons calomnié le conseil général de la commune révolutionnaire de Paris, qui a sauvé la République. Ma réponse sera

simple. Pendant l'administration de ce conseil général, des dilapidations énormes ont été commises sur les biens nationaux, sur le mobilier des émigrés, sur celui trouvé dans les maisons ci-devant royales, sur les effets déposés à la commune. Pour mettre un terme à ces dilapidations, je demandai que le conseil général fût tenu de rendre ses comptes. Cette demande était juste ; je la fis sans aucune espèce de déclamation. Un décret ordonna que les comptes seraient rendus. Était-ce calomnier le conseil général de la commune? N'était-ce pas plutôt lui fournir une occasion de prouver avec quel zèle il avait administré la fortune publique. Cependant c'est à cette époque principalement que l'on a commencé à me ravir ma popularité ; tous les hommes qui craignirent de voir leurs brigandages découverts se répandirent en calomnies contre moi, et je fus bientôt un mauvais ci-

toyen pour n'avoir pas voulu être le complice des fripons.

« 8° Robespierre nous a accusés d'avoir calomnié *Paris*. Lui seul et ses amis ont calomnié cette ville célèbre : ma pensée s'est toujours arrêtée avec effroi sur les scènes déplorables qui y ont souillé la Révolution ; mais j'ai constamment soutenu qu'elles étaient l'ouvrage, non du peuple, mais de quelques scélérats accourus de toutes les parties de la République pour vivre du pillage et du meurtre, dans une ville dont l'immensité et les agitations continuelles ouvraient la plus grande carrière à leurs criminelles espérances ; et pour la gloire même du peuple, j'ai demandé qu'ils fussent livrés au glaive des lois.

« D'autres, au contraire, pour assurer l'impunité des brigands et leur ménager sans doute de nouveaux massacres et de nouveaux pillages, ont fait

l'apologie de leurs crimes et les ont tous attribués au peuple. Or, qui calomnie le peuple, ou de l'homme qui le soutient innocent des crimes de quelques brigands étrangers, ou de celui qui s'obstine à imputer au peuple entier l'odieux de ces scènes de sang? (Applaudissements.)

« 9° Nous avons voulu faire fuir l'Assemblée législative. Je suis étonné que cette imputation se trouve dans la bouche de Robespierre, lui qui avait voulu fuir à Marseille! Nous avons voulu fuir de Paris! C'est une calomnie infâme. Je ne sais si quelque membre de la commission a eu ce projet, car il y avait alors des Feuillants : il y avait des âmes agitées par une terreur excusable peut-être, lorsque les Prussiens étaient en Champagne. Je ne sais si quelque membre du Conseil exécutif se livra, comme l'a dit Robespierre, aux mêmes frayeurs et aux mêmes rêves; mais je sais que cette idée ayant

été jetée dans le comité d'une manière vague, je la repoussai avec la plus grande énergie. Je déclarai que c'était à Paris qu'il fallait assurer le triomphe de la liberté ou mourir avec elle; je déclarai que si l'Assemblée sortait de Paris ce ne pourrait être que comme Thémistocle sortit d'Athènes, c'est-à-dire avec tous les citoyens, en ne laissant à nos ennemis pour conquêtes que des cendres, des décombres, et en ne fuyant un instant devant eux que pour mieux creuser leur tombeau. La proposition fut repoussée d'une voix unanime. (Quelques murmures s'élèvent dans une partie de la salle.) Je défie ceux qui murmurent de prouver la fausseté de cette assertion, dont deux cents membres de l'Assemblée législative furent témoins.

« 10° Robespierre nous accuse d'avoir corrompu, par notre correspondance, l'esprit des départements. J'adjure celui auquel je me fais gloire d'ap-

partenir, et qui, je l'espère, ne maudira pas ma mémoire, le département de la Gironde; j'adjure ce département qui, dans les premiers temps, a donné l'exemple à la France d'une armée marchant à ses propres frais pour secourir, à cinquante lieues de ses foyers, les patriotes opprimés à Montauban sous le joug de l'aristocratie; qui, malgré les pertes immenses qu'il a faites dans les colonies, n'a cessé de multiplier ses sacrifices pour la grande querelle des peuples contre les rois; qui a fourni dix bataillons à nos armées; qui, à la première nouvelle des troubles de la Vendée, a fourni quatre mille hommes; qui, dans le dernier recrutement, au lieu de deux mille cinq cents hommes que la loi lui demandait, en a donné cinq mille; qui, dans un court espace de temps, a fait une collecte en dons patriotiques de plus de 600,000 francs; qui fournit à notre marine six mille matelots, et harcèle le com-

merce de nos ennemis par ses corsaires; je l'adjure, ce département, qu'on voudrait bien appeler feuillantin, parce qu'il a su se préserver des horreurs de l'anarchie, mais contre l'énergie duquel toutes les calomnies viennent ignominieusement échouer; je l'adjure de déclarer si j'ai tenté en quelque manière d'engager ses opinions. Ce n'est pas que je veuille faire entendre que j'aie influé par ma correspondance sur le bon esprit qui s'y est maintenu sans qu'il soit besoin d'impulsion étrangère. Les hommes de la Gironde trouvent dans leur cœur l'amour de la liberté et la haine des brigands. Quant à ma correspondance en voici en deux mots tout le secret : *Je n'écris jamais de lettres.* (On applaudit.)

« 11° Nous avons sans cesse dénoncé et suscité des divisions dans le sein de la Convention.

« Je ne sais si c'est à moi que s'adresse ce re-

proche; j'avoue que j'en serais fort surpris, car peut-être ne m'appelle-t-on modéré *que parce que je n'ai jamais fait une seule dénonciation.*

« 12° Nous avons détourné les députés belges de la réunion à la France.

« Je ne sais ce que mes collègues ont pu faire; je n'ai vu qu'une fois deux députés belges. Ils vinrent me demander l'admission à la barre, et je les fis sur-le-champ introduire. Si c'est là les éloigner de la réunion, j'avoue que je suis grandement coupable.

« 13° Robespierre nous accuse d'avoir voté pour l'appel au peuple.

« Lui devais-je le sacrifice d'une opinion que je croyais bonne? J'ai voté pour l'appel au peuple, parce que je croyais qu'il pourrait nous éviter une nouvelle guerre dont je redoutais les calamités; parce qu'il déjouait infailliblement les projets d'une

faction dont je soupçonnais l'existence; parce qu'en votant pour la mort de Louis, je ne voulais pas voter pour le couronnement d'un nouveau tyran. La guerre que je craignais est déclarée. Resterait-il encore des doutes sur l'existence de la faction d'Orléans? L'appel au peuple pouvait, sous quelques rapports, être une faute politique; mais à qui faut-il l'imputer? A ceux qui, en refusant de prononcer le bannissement des Bourbons avant d'envoyer Louis au supplice, me donnèrent ainsi le droit de soupçonner leurs intentions.

14° « Robespierre nous accuse d'avoir eu de grandes relations avec Dumouriez, et il m'accuse nominativement de l'avoir soutenu dans le comité de défense générale.

« L'histoire de mes relations est connue. A son retour de Champagne, j'ai été d'un souper auquel il était invité et où il y avait au moins cent per-

sonnes. A son retour de Belgique, le hasard me l'a fait rencontrer dans une maison où j'ai dîné avec lui. Je déclare que depuis qu'il commande nos armées, nous n'avons pas eu ensemble d'autres relations. Il n'a jamais reçu de lettres de moi, je je n'en ai jamais reçu de lui. Que si c'est un crime de l'avoir rencontré, même avec plaisir, lorsqu'il revenait de la Champagne ou de la Belgique, et qu'il faisait croire à son patriotisme aussi bien par ses services que par ses discours, je demande le décret d'accusation contre la Convention nationale, qui l'a reçu dans son sein avec les témoignages de la plus grande bienveillance; contre tous ceux que le hasard a fait trouver avec lui dans une maison tierce; contre toute la France qui lui votait des remercîments.

« J'ajoute pour ceux à qui mes moyens ne paraissent pas péremptoires, que Dumouriez a

été couronné et embrassé par Robespierre aux Jacobins.

« Et ce qui est sans doute bien plus fort, je demande le décret d'accusation contre les Jacobins qui l'ont couronné et embrassé dans une de leurs séances. (Applaudissements.)

« Pourquoi nous reproche-t-on d'ailleurs, avec une méchanceté si niaise, des soupers faits avec Dumouriez dans un temps où la France le proclamait l'un de ses plus utiles défenseurs, et se tait-on sur les dîners que nos calomniateurs ont faits habituellement avec d'Orléans. Il n'est pas indifférent que je dise que, dans les premiers jours de la Convention, je fus invité à dîner chez un député de Paris et que j'y trouvai d'Orléans, (*Une voix :* nommez le député.) C'est Robert.

« Maintenant, je nie formellement que j'aie soutenu Dumouriez dans le comité de défense géné-

rale. J'ai pu ne pas croire d'abord qu'il fût d'intelligence avec les Autrichiens, et ni Danton, ni Camus, ne paraissaient le croire : j'invoque à cet égard le compte qu'ils ont rendu eux-mêmes à la Convention. Mais sur les faits, comme je ne pouvais pas les connaître, je déclarai m'en référer entièrement à ce que diraient les commissaires; je déclarai que leur rapport seul pourrait déterminer la conduite de l'Assemblée. J'interpellerais Camus, s'il était présent, sur la vérité de ce que je dis, et je ne crains pas d'interpeller Danton.

« 15° Robespierre nous accuse, comme membre du Comité de défense générale, de n'avoir pris aucune des mesures convenables aux circonstances.

« Rappelez-vous, citoyens, que vous aviez composé ce comité des hommes que vous supposiez les plus divisés par leurs haines. Vous aviez espéré

que, sacrifiant leurs passions à la chose publique, ils consentiraient à s'entendre mutuellement; que, s'ils s'entendaient, la raison et le danger commun les auraient bientôt mis d'accord; et que de là il résulterait plus de calme dans les discussions de l'Assemblée et de promptitude dans ses délibérations. Empressés de seconder vos vues, nous nous sommes rendus franchement et loyalement à ce comité. Robespierre et ses amis n'y ont presque jamais paru; mais s'ils ne remplissaient pas la tâche que vous leur aviez imposée, ils en remplissaient une bien chère à leurs cœurs : ils nous calomniaient. Ils ne venaient pas au comité, dit Robespierre, à cause de l'influence que nous y exerçions? Ils sont donc bien lâches, puisqu'ils n'osaient entreprendre de la combattre. Je dois dire comment on a paralysé ce comité, comment on l'a contraint à se dissoudre. Lorsqu'il se réunissait, il se rendait habi-

tuellement au lieu de ses séances cinquante, cent, quelquefois deux cents membres de la Convention. Ce n'était plus un comité, c'était un club où il était impossible de travailler, parce que tout le monde y parlait à la fois, et que les membres du comité étaient ceux qui souvent éprouvaient le plus de difficultés pour obtenir la parole.

« Qu'arrivait-il? Si, après avoir surmonté ce premier obstacle, le comité parvenait à mettre enfin quelque objet important en discussion, alors un des assistants venait vite à la Convention proposer, en son nom, le décret qui se discutait au comité; de sorte que, quand le Comité avait fait son travail, il apprenait que la Convention l'avait devancé, et on se donnait le plaisir d'accuser le comité de ne rien faire !

« A ce misérable manége, si indigne de la représentation nationale, j'ajouterai un fait qui met-

tra dans tout son jour le caractère de mon délateur. Le comité avait arrêté de faire, pour l'armée, une adresse qui serait signée individuellement par les membres de la Convention. Condorcet et moi, nous fûmes nommés commissaires pour la rédaction. Je crus convenable, dans les circonstances, de nous faire adjoindre un membre de ceux sur qui repose la popularité, et dont la coopération aurait prévenu tout débat dans l'Assemblée. Robespierre était présent. Je priai le comité de l'engager à se réunir à nous. Robespierre répondit qu'il n'avait pas le temps.... Je le demande à la France entière, est-ce à l'homme qui, quand on le presse de faire quelque chose pour la patrie, répond qu'il n'a pas le temps! est-ce à un être aussi morose ou aussi apathique, que peut appartenir le droit, je ne dis pas de calomnier, ce droit n'appartient à personne, mais même de censurer les hommes qui con-

sacrent à la chose publique toute leur existence, et n'ont de temps que pour elle? (Applaudissements.) Je demande si les membres qui, par leur négligence, nous laissaient tout le travail du comité, peuvent nous accuser de nous être rendus les meneurs. »

PANIS, *s'avançant au milieu de la salle.* On ne voulait pas aller dans un comité où il y avait des conspirateurs.

VERGNIAUD. Je ne dirai qu'un mot à Panis, c'est qu'avant d'avoir le droit de m'interrompre, il faut qu'il rende ses comptes... (Tumulte. Panis profère quelques paroles qui ne sont pas entendues, et retourne à sa place.)

« 15° Après avoir suivi Robespierre dans les détails de son accusation, je vais le suivre dans les généralités. A son avis, nous sommes des meneurs, des intrigants, des modérés.

« 16° Nous sommes des meneurs.

« Robespierre a-t-il voulu dire que nous dirigeons les travaux de la Convention nationale, que nous influençons ses décisions, que nous ne désemparons pas de la tribune, que nous faisons rendre les décrets? Mais c'est là une imposture dont toute la Convention peut rendre témoignage! Donne-t-il un autre sens à ce mot meneur? qu'il s'explique ou qu'il me dispense de lui répondre.

« 17° Nous sommes des intrigants.

« Et où avons-nous intrigué? dans les sections: Nous y a-t-on vus exciter les passions du peuple par des discours bien féroces et des motions bien incendiaires; le flatter pour usurper sa faveur, et le précipiter dans un abîme de misères, en le poussant à des excès destructeurs du commerce, des arts et de l'industrie? Non, nous n'avons pas été jaloux de cette gloire; nous l'avons laissée à nos adver-

saires. Est-ce dans le sein de la Convention, pour faire passer tel ou tel décret, nommer tel ou tel président, tel ou tel secrétaire? Eh bien! s'il est un membre de cette Assemblée dont je me sois permis en aucune occasion de solliciter le suffrage, soit pour une opinion, soit pour une personne, qu'il ose se lever et m'accuser!

» Pourquoi avons-nous intrigué? Pour satisfaire notre ambition personnelle? Mais le 10 août, nous a-t-on vus proposer de prendre les ministres dans le sein de l'Assemblée législative? Nous jouissions cependant d'une grande popularité; l'occasion était belle; nous pouvions croire sans présomption que le choix tomberait sur quelqu'un d'entre nous: nous ne l'avons pas fait. Où sont donc les preuves de cette passion de fortune et de pouvoir dont on nous accuse? aurions-nous au moins intrigué pour donner des places à nos parents, à nos amis?

« Danton s'est glorifié d'avoir sollicité et obtenu des places pour des hommes qu'il croyait bons citoyens. Si, ce que j'ignore, quelqu'un de nous a suivi la même règle de conduite, comment pourrait-on lui faire un crime de ce qui n'a pas paru blâmable en Danton? Quant à moi, à l'exception de cinq ou six attestations de civisme que j'ai signées, et auxquelles il est possible que les ministres aient eu quelque égard, je n'ai sollicité individuellement ni auprès d'eux, ni auprès de leurs agents, ni dans les comités de l'Assemblée législative, ni dans ceux de la Convention nationale; et je n'ai même pas fait donner une place de garçon de bureau. (Applaudissements.) Ceux qui m'accusent d'intrigue ou d'ambition peuvent-ils faire la même déclaration?

« 20° Enfin, Robespierre nous accuse d'être devenus tout-à-coup des modérés, des feuillants.

« Nous modérés! je ne l'étais pas le 10 août, Robespierre, quand tu étais caché dans une cave? Des modérés! non, non, je ne le suis pas dans ce sens que je veuille éteindre l'énergie nationale. Je sais que la liberté est toujours active comme la flamme, qu'elle est inconciliable avec ce calme parfait qui ne convient qu'à des esclaves; si on n'eût voulu nourrir que ce feu sacré, qui brûle dans mon cœur aussi ardemment que dans celui des hommes qui parlent sans cesse de l'impétuosité de leur caractère, de si grands dissentiments n'auraient pas éclaté dans cette Assemblée. Je sais aussi que dans les temps révolutionnaires, il y aurait autant de folie à prétendre calmer l'effervescence du peuple qu'à commander aux flots de la mer d'être tranquilles quand ils sont battus par les vents; mais c'est au législateur à prévenir, autant qu'il peut, les désastres de la tempête par de sages conseils;

et si, sous prétexte de révolution, il faut, pour être patriote, se déclarer le protecteur du meurtre et du brigandage, je suis modéré.

« Depuis l'abolition de la royauté, j'ai beaucoup entendu parler de révolution ; je me suis dit : Il n'y en a plus que deux possibles, celle des propriétés ou la loi agraire, et celle qui nous ramènerait au despotisme. J'ai pris la ferme résolution de combattre l'une et l'autre et tous les moyens indirects qui pourraient nous y conduire. Si c'est là être modéré, nous le sommes tous, car tous nous avons voté la peine de mort contre tout citoyen qui proposerait l'une ou l'autre.

« J'ai aussi beaucoup entendu parler d'insurrection, de faire lever le peuple, et, je l'avoue, j'en ai gémi. Ou l'insurrection a un objet déterminé, ou elle n'en a pas ; au dernier cas, c'est une convulsion pour le corps politique, qui, ne pouvant lui pro-

duire aucun bien, doit nécessairement lui faire beaucoup de mal. La volonté de la faire naître ne peut entrer que dans le cœur d'un mauvais citoyen. Si l'insurrection a un objet déterminé, quel peut-il être? de transporter l'exercice de la souveraineté dans la République. L'exercice de la souveraineté est confié à la représentation nationale; donc, ceux qui parlent d'insurrection veulent détruire la représentation nationale; donc, ils veulent remettre l'exercice de la souveraineté à un petit nombre d'hommes, ou le transporter sur la tête d'un seul citoyen; donc, ils veulent fonder un gouvernement aristocratique ou rétablir la royauté. Dans ces deux cas, ils conspirent contre la République et la liberté, et s'il faut ou les approuver pour être patriotes, ou être modéré en les combattant, *je suis modéré*. (Applaudissements.) Lorsque la statue de la liberté est sur le trône, l'insurrection ne peut

être provoquée que par les amis de la royauté. A force de crier au peuple qu'il fallait qu'il se levât, à force de lui parler non le langage des lois, mais celui des passions, on a fourni les armes à l'aristocratie : prenant la livrée et le langage du *sans-culotisme*, elle a crié dans le département du Finistère : « Vous êtes malheureux, les assignats perdent, il faut vous lever en masse. » Voilà comme ces exagérations ont nui à la République.

« *Nous sommes modérés !* Mais au profit de qui avons-nous montré cette modération ? Au profit des émigrés ? Nous avons adopté contre eux toutes les mesures de rigueur que commandaient également la justice et l'intérêt national. Au profit des conspirateurs du dedans ? Nous n'avons cessé d'appeler sur leurs têtes le glaive de la loi ; mais j'ai repoussé la loi qui menaçait de proscrire l'innocent comme le coupable. On parlait sans cesse de mesures terri-

bles, de mesures révolutionnaires : je les voulais aussi, ces mesures terribles, mais contre les seuls ennemis de la patrie. Je ne voulais pas qu'elles compromissent la sûreté des bons citoyens, parce que quelques scélérats avaient intérêt à les perdre, *je voulais des punitions et non des proscriptions.* Quelques hommes ont paru faire consister leur patriotisme à tourmenter, à faire verser des larmes; j'aurais voulu qu'il ne fît que des heureux. La Convention est le centre autour duquel doivent se rallier tous les citoyens; peut-être que leurs regards ne se fixent pas toujours sur elle sans inquiétude et sans effroi : j'aurais voulu qu'elle fût le centre de toutes les affections, de toutes les espérances. *On a cherché à consommer la Révolution par la terreur; j'aurais voulu la consommer par l'amour*. Enfin, je n'ai pas pensé que, semblables aux prêtres et aux farouches ministres de l'Inquisition, qui ne par-

lent de leur Dieu de miséricorde qu'au milieu des bûchers, nous dussions parler de la liberté au milieu des poignards et des bourreaux. (Applaudissements.)

« *Nous des modérés!* Et qu'on nous rende grâce de cette modération, dont on nous fait un crime! Si, lorsque, de cette tribune, on est venu secouer les torches de la discorde et outrager avec la plus insolente audace la majorité des représentants du peuple; lorsqu'on s'est écrié avec autant de fureur que d'imprudence *plus de paix, plus de trève entre nous,* nous eussions cédé au mouvement de la plus juste indignation; si nous avions accepté le cartel contre-révolutionnaire que l'on nous présentait, je le déclare à mes accusateurs, de quelques soupçons dont on nous environne, de quelques calomnies dont on veuille nous flétrir, nos travaux eussent été plus estimés que les leurs; et l'on aurait vu accourir

de tous les départements, pour combattre les hommes du 2 septembre, des hommes également redoutables à l'anarchie et aux tyrans. Nos accusateurs et nous, nous serions peut-être déjà consumés par le feu de la guerre civile. Notre modération a sauvé la République de ce fléau terrible, et par notre silence, nous avons bien mérité de la patrie. (Applaudissements).

« Je n'ai laissé sans réponse aucune des calomnies, aucune des divagations de Robespierre. J'examine maintenant la pétition dénoncée par Pétion; mais comme cette pétition tient à un complot général, permettez que je prenne les faits d'un peu plus haut.

« Le 10 mars une conjuration éclata contre la Convention nationale; je vous la dénoncai, je nommai quelques-uns des chefs. Je vous lus les arrêtés pris au nom des deux sections par quelques intrigants

qui s'étaient glissés dans leur sein. On feignit de révoquer les faits en doute; on regarda comme incertaine l'existence des arrêtés. Cependant les faits étaient attestés, même par la municipalité de Paris. L'existence des arrêtés fut confirmée par les sections, qui vinrent les désavouer et vous en dénoncer les auteurs.

« Vous décidâtes, par un décret, que les coupables seraient poursuivis devant le tribunal révolutionnaire... Le crime est avéré ; quelles têtes sont tombées? aucune. Quel complice a été seulement arrêté? aucun. Vous-mêmes avez concouru à rendre votre décret illusoire. Vous avez mandé Fournier à cette barre. Fournier convint qu'il s'était trouvé dans le premier rassemblement formé aux Jacobins, que de là il avait été aux Cordeliers, lieu du rendez-vous général; que dans ce rendez-vous il avait été convenu de sonner le tocsin, de fermer

les barrières et d'égorger une partie de la Convention. Mais parce qu'il ajouta que, dans les scènes où il avait été acteur, il n'avait apporté aucune mauvaise intention, et comme si celle d'égorger une partie de la Convention n'eût pas dû être réputée mauvaise, vous lui rendîtes la liberté, en ordonnant qu'il serait entendu comme témoin, s'il y avait lieu, devant le tribunal révolutionnaire. C'est à-peu-près comme si, à Rome, le sénat eût décrété que Lentulus pourrait servir de témoin dans la conjuration de Catilina.

Cette incroyable faiblesse rendit impuissant le glaive des lois, et apprit aux ennemis que vous n'étiez pas redoutables pour eux. Aussitôt il se forma un nouveau complot qui s'est manifesté par la formation de ce comité central, qui devait correspondre avec tous les départements. Ce complot a été déjoué par le patriotisme de la section du Mail, qui vous l'a

dénoncé. Vous avez mandé à votre barre les membres de ce comité central; sont-ils venus? Non! Qui êtes-vous donc? avez-vous cessé d'être les représentants du peuple? Où sont les hommes nouveaux qu'il a investis de sa puissance? Ainsi on insulte à vos décrets; ainsi vous êtes honteusement ballotés de complots en complots. Pétion vous en a dévoilé un nouveau : dans la pétition de la Halle-aux-Blés on prépare la suppression de la représentation nationale, en accusant la majorité de corruption : on y verse sur elle l'opprobre à pleine coupe; on y annonce la volonté bien formelle de changer la forme du gouvernement, puisqu'on y manifeste l'intention de concentrer l'exercice de l'autorité souveraine dans le petit nombre d'hommes que l'on y représente comme seuls dignes de la confiance publique.

« Ce n'est pas une pétition que l'on veut sou-

mettre à votre sagesse; ce sont des ordres impérieux qu'on ose vous dicter. On vous prévient que c'est pour la dernière fois que l'on vous dit la vérité; on vous prévient que vous n'avez plus à choisir qu'entre votre expulsion ou subir la loi qu'on vous impose. Et sur ces insolentes menaces, sur ces outrages sanglants, on vous propose tranquillement l'ordre du jour... Et comment voulez-vous que les bons citoyens vous soutiennent si vous ne vous soutenez vous-mêmes? Citoyens! si vous n'étiez que de simples individus je vous dirais : Êtes-vous des lâches? Et bien! abandonnez-vous au hasard des évènements, attendez avec stupidité que l'on vous égorge ou que l'on vous chasse. Mais il ne s'agit pas ici de votre salut personnel. Vous êtes les représentants du peuple; il y va du salut de la République; vous êtes les dépositaires de sa liberté et de sa gloire. *Si vous êtes dissous, l'anarchie vous*

succède et le despotisme succède à l'anarchie. Tout homme qui conspire contre vous est l'allié de l'Autriche : Vous en êtes convaincus, puisque vous avez décrété qu'il serait puni de mort. Voulez-vous être conséquents, faites exécuter le décret ou rapportez-le, ou ordonnez que les barrières de la France seront ouvertes aux Autrichiens, et que vous serez les esclaves du premier brigand qui voudra vous enchaîner. (Applaudissements.)

« Vous cherchez les complices de Dumouriez ? les voilà ! les voilà ! Ce sont ceux qui ont conjuré le 10 mars ; ce sont ceux qui ont fermé le comité central ; ce sont les provocateurs de la criminelle adresse que l'on vous a présentée. Tous ces hommes veulent, comme Dumouriez, l'anéantissement de la Convention ; tous ces hommes, comme Dumouriez, veulent un roi.

« Ici je reprends ce reproche, que l'on a eu l'im-

pertinence de nous adresser, de complicité avec Dumouriez. Pour qui travaille Dumouriez? ce n'est pas pour lui : il n'a pas la folie de vouloir être roi; ce ne peut être que pour le fils aîné de d'Orléans, qui sert dans son armée, dont plusieurs fois il nous a fait l'éloge, et qui s'est déclaré pour être de moitié dans l'exécution de ses complots. Quoi! nous les complices de Dumouriez? et c'est un Bourbon qu'il veut mettre sur le trône! On a donc oublié que nous avons demandé l'expulsion de tous les Bourbons?... Nous les complices de Dumouriez! On a donc oublié quels sont ceux qui ont combattu notre demande? Nous les complices de Dumouriez! On a donc oublié que nous avons sans cesse dénoncé la faction d'Orléans? Nous les complices de Dumouriez! On a donc oublié les persécutions que nous ont attirées ces démonstrations courageuses? Nous les complices de Dumouriez! On a donc ou-

blié qu'au milieu des orages d'une séance de plus de huit heures, nous fîmes rendre le décret qui bannissait tous les Bourbons de la république? Nous les complices de Dumouriez! On a donc oublié quels furent ceux qui firent rapporter ce décret? Quoi! Dumouriez conspire pour un Bourbon, nous avons lutté sans cesse pour obtenir le bannissement des Bourbons, et c'est nous qu'on accuse!

« Quoi! Dumouriez conspire pour un Bourbon, nous avons voulu qu'on expulsât tous les Bourbons de la République, et ceux-là qui les ont ouvertement protégés accueillent avec des applaudissements scandaleux l'accusation dirigée contre nous? Non, cet excès d'audace, de méchanceté et de délire n'égarera pas l'opinion sur les vrais coupables! (Applaudissements.)

« J'ai répondu à tout, j'ai confondu Robespierre dans chacune de ses allégations; j'attendrai tran-

quillement que la nation prononce entre moi et mes ennemis. . . . .

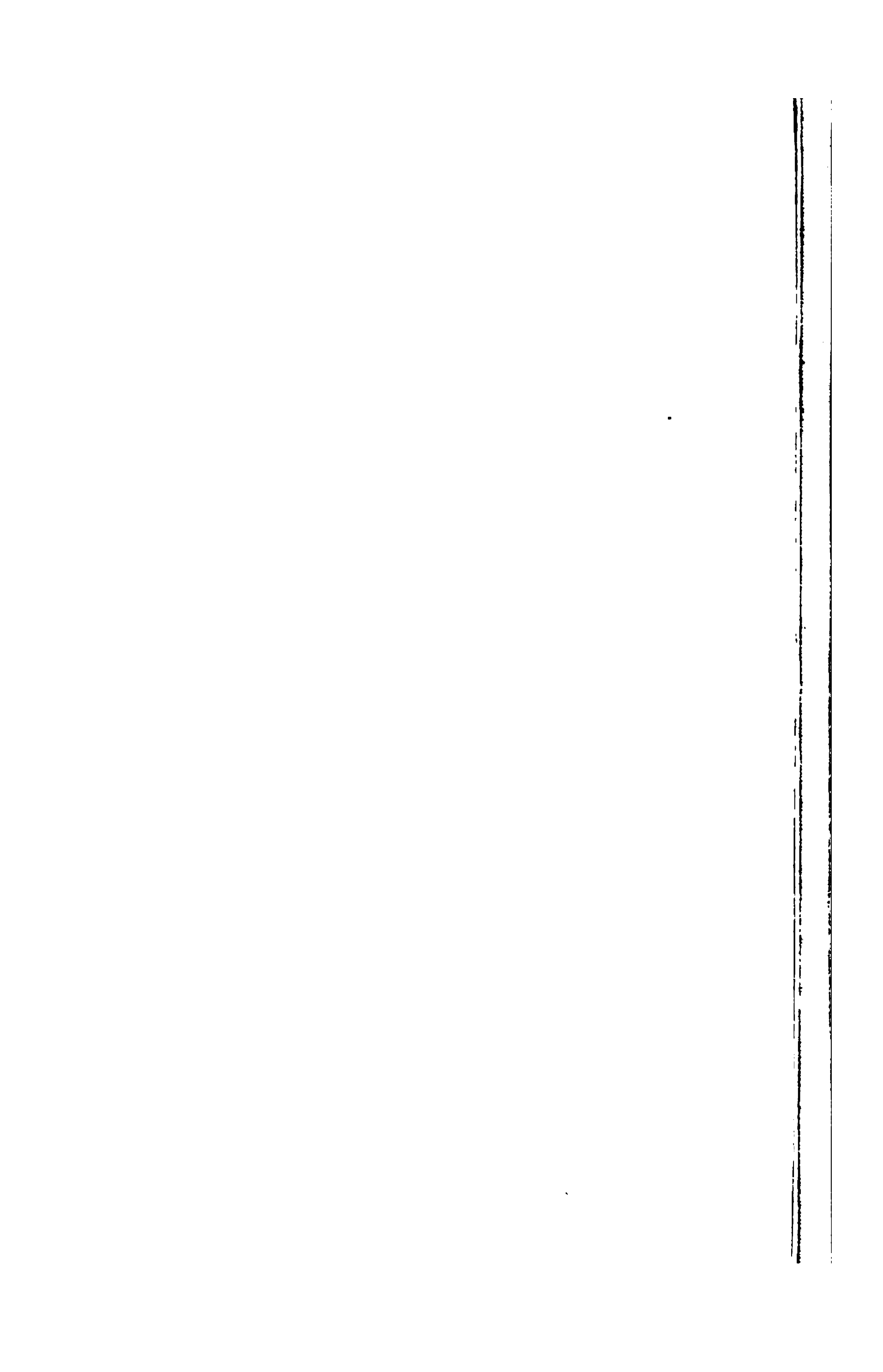
. . . .

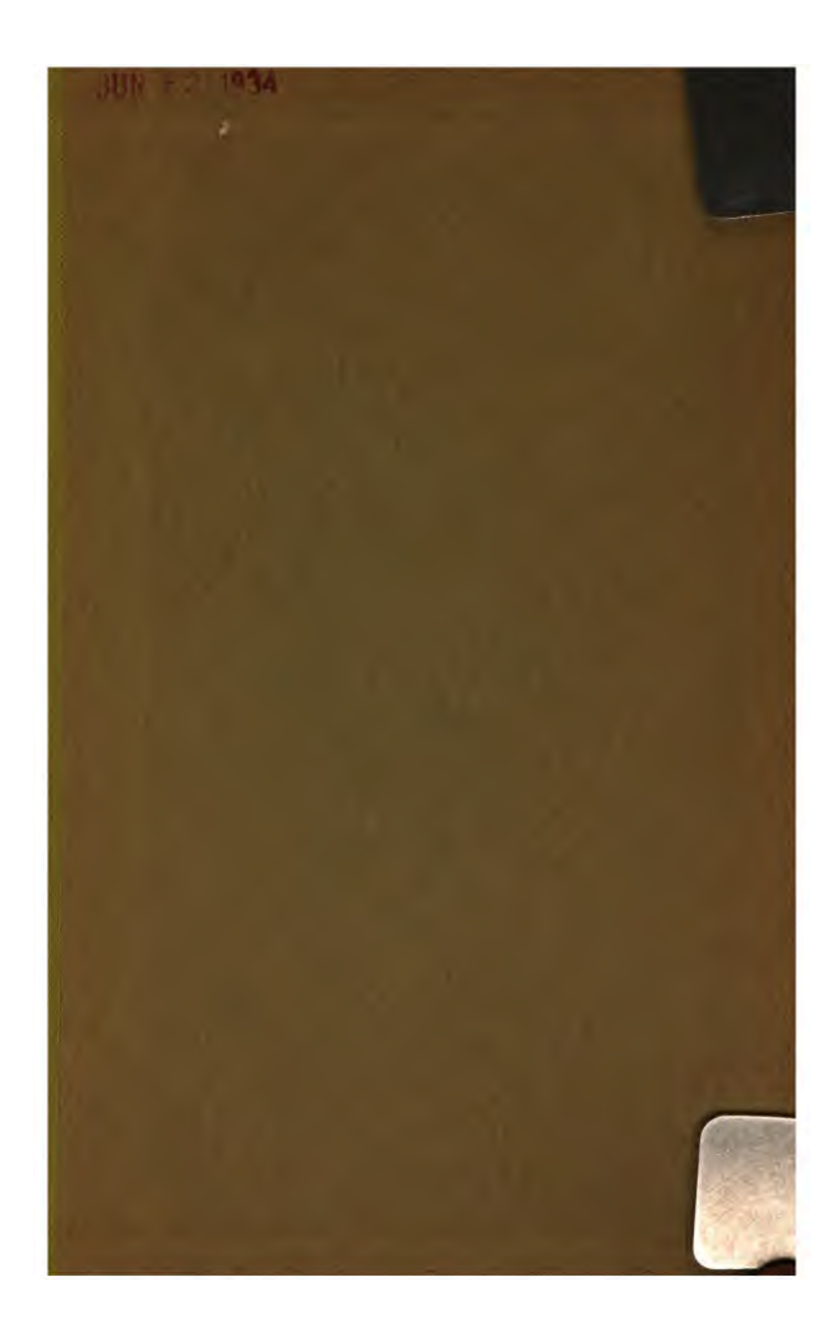
. . . .

« Je me propose de demander que les signataires de la pétition de la section de la Halle-aux-Blés soient traduits devant le tribunal révolutionnaire; mais, comme je n'aime pas à accuser sans preuves, je fais la motion qu'ils soient mandés à la barre pour reconnaître leurs signatures, et que les registres de la section soient apportés sur le bureau de la Convention.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Typographie et Stéréotypie de GIROUX ET VIALAT, à Lagny.




JUN 1934

